Ville de Golbey

AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA CASERNE HAXO A GOLBEY (88)

État Initial de l'Environnement



l'AdT
l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES
57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00

Mars 2023

L'ATELIER DES TERRITOIRES
1, Rue Marie-Anne de Bovet
B.P. 30104
57004 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 63 02 00
Fax : 03 87 63 15 20
E-mail : atelier.territoire@atelier-territoires.com

Rédaction : M.Guandalini

Cartographie : O.Petot

Relecture : C.Maury

Référence interne de l'étude : 4381

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION 5

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET 6
1.2. SITUATION DU PROJET 6
1.3. PERIMETRE D'ETUDE 8
1.4. PHASAGE DES TRAVAUX 9

2. ETAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT 11

2.1. HISTORIQUE DU SITE 12
2.2. MILIEU PHYSIQUE 13
2.2.1. CLIMAT 13
2.2.1.1. Précipitations 13
2.2.1.2. Températures 13
2.2.1.3. Ensoleillement 14
2.2.1.4. Vents 14
2.2.1.5. Phénomènes météorologiques 15
2.2.2. GEOLOGIE 16
2.2.3. SOLS ET SOUS-SOLS 17
2.2.4. RELIEF 17
2.2.5. LA RESSOURCE EN EAU 20
2.2.5.1. Les documents de planification liés à l'eau 20
2.2.5.2. Masses d'eaux souterraines 20
2.2.5.3. Les eaux superficielles 21
2.2.5.4. Zones humides 23
2.2.6. LES RISQUES NATURELS 26
Risque sismique 26
2.2.6.1. 26
2.2.6.2. Mouvements de terrain 27
2.2.6.3. Risque de cavités souterraines 27
2.2.6.4. Inondation 28
2.2.6.5. Remontées de nappe 29
2.2.6.6. Gonflement des argiles 31
2.3. MILIEU NATUREL 32
2.3.1. SITES NATURA 2000 33
2.3.2. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF) 33
2.3.3. ESPACES NATURELS SENSIBLES 35
2.3.4. AUTRES ESPACES NATURELS PROTEGES 36
2.3.5. OCCUPATION DU SOL ET MILIEU BIOLOGIQUE 38
2.3.6. LISTE COMMUNALE FAUNISTIQUE 40
2.3.7. LISTE COMMUNALE FLORISTIQUE 40
2.3.8. VEGETATION 41
2.3.9. FAUNE 42
2.3.10. TRAME VERTE ET BLEUE 44
2.3.10.1. Contexte 44
2.3.10.2. Le SRADDET Grand Est et le SRCE de Lorraine 44
2.3.10.3. Trame verte et bleue locale 45
2.4. MILIEU HUMAIN 49
2.4.1. CONTEXTE ADMINISTRATIF 49
2.4.1.1. La région, le département et les communes 49
2.4.1.2. Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) 49
2.4.1.3. Aires et unités urbaines 49

2.4.2. POPULATION, HABITAT, EMPLOI 49
2.4.2.1. Démographie 49
2.4.2.2. Répartition de la population par tranche d'âge 50
2.4.2.3. Population active 51
2.4.2.4. Nombre et taux d'emploi 51
2.4.2.5. Lieux de travail des actifs 52
2.4.2.6. Typologie de l'habitat 52
2.4.3. LES ZONES D'ACTIVITES, EQUIPEMENTS ET SERVICES 53
2.4.3.1. Les zones industrielles et d'activités 53
2.4.3.2. Les équipements publics et services 55
2.4.4. DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS 56
2.4.4.1. Le Plan de Déplacement Urbain 56
2.4.4.2. La part modale des différents modes de déplacements 58
2.4.4.3. Les flux de déplacements 58
2.4.4.4. Organisation des infrastructures routières : trafic, accidentologie, stationnement 58
2.4.4.5. L'organisation des déplacements en transports collectifs 59
2.4.4.6. L'organisation des déplacements en modes doux 60
2.4.5. LES OUTILS DE PLANIFICATION ET D'URBANISATION DU TERRITOIRE 62
2.4.5.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 62
2.4.5.2. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) 63
2.4.5.3. Projets programmés sur le territoire 64
2.4.5.4. Foncier 65
2.4.6. LES RESEAUX ET SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ASSOCIES 66
2.4.6.1. Servitudes d'utilité publique 66
2.4.6.2. Réseau d'assainissement 68
2.4.6.3. Gestion des eaux pluviales intérieures au site 69
2.4.6.4. Gestion des eaux usées intérieures au site 70
2.4.6.5. Eau potable / eau industrielle 71
2.4.6.6. Réseaux secs 73
2.4.7. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS 75
2.4.8. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES 75
2.4.8.1. Plan de Prévention des Risques 77
2.4.8.2. Sites Basias, Basol, Secteur d'Information des Sols 77
2.4.8.3. Risque de pollution des sols 77
2.4.8.4. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 78
2.4.8.5. Sites SEVESO 79
2.4.8.6. Transport de matières dangereuses 79
2.4.8.7. Risque pyrotechnique 79
2.4.8.8. Diagnostic amiante 80
2.4.8.9. Diagnostic Plomb 80
2.4.9. CADRE DE VIE ET SANTE HUMAINE 81
2.4.9.1. Environnement sonore 81
2.4.9.2. Qualité de l'air 83
2.4.9.3. Émissions lumineuses 85
2.4.9.4. Qualité du sol 85
2.4.10. PATRIMOINE ET LOISIRS 85
2.4.10.1. Patrimoine 85
2.4.10.2. Équipements culturels et de loisirs 89
2.4.11. PAYSAGE 89

3. SYNTHESE DES ENJEUX 93

3.1.1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 94
3.1.2. ENVIRONNEMENT NATUREL 94
3.1.3. ENVIRONNEMENT HUMAIN 95

1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1.1. Descriptif du projet

Le projet a pour but la réhabilitation d'une ancienne caserne militaire située dans la commune de Golbey.

Le site représente une emprise foncière de 13,2 ha dans le secteur commercial de la ville, au cœur de Golbey.

Le site est actuellement propriété de l'État et a vocation à être rétrocédé à la ville de Golbey pour un projet multi-facettes.

Ce projet vise l'implantation, entres autres de :
- Une base de loisirs avec des équipements sportifs,
- Une salle de spectacle d'une capacité d'environ 2 500 places,
- Une zone résidentielle en plusieurs phases à court et moyen terme,
- Des liaisons douces pour relier les principales polarités de la ville,
- Des espaces désartificialisés et aménagés dans le but de favoriser la biodiversité en ville.

Dans le cadre de ce projet, l'ensemble des bâtiments de la caserne militaire devront être déconstruits. Aucune réhabilitation de bâti n'est prévue, à l'exception d'un bâtiment destiné à accueillir des espèces protégées.

La réhabilitation de cette friche militaire permettra à la commune de s'engager dans la démarche « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, amorcée par le SRADDET Grand-Est et par la loi Climat et Résilience.

Le projet s'inscrit dans la démarche visant à valoriser les friches afin de limiter la consommation d'espaces naturels. À ce titre, l'État a mis en place le « fonds friches » qui permet de réhabiliter les espaces dégradés. Le projet doit bénéficier de ce fond.

1.2. Situation du projet

Golbey est une commune périphérique à Épinal, la préfecture des Vosges.
L'ancienne caserne Haxo est située à 500 m à l'ouest du centre-ville de Golbey. Cette caserne fait la jonction entre des quartiers résidentiels, une zone commerciale et une zone industrielle.
L'ancienne caserne militaire est positionnée entre la rue Chardanne au nord, la rue de Domèvre au sud, la rue des Chaudronniers à l'ouest et la rue Eugène Lutherer à l'est (voir carte ci-après).


PLAN DE SITUATION
N
Chemin du pré de l'Ane
Rue Thiers
Rue de Chardanne
Golbey
Rue des Chaudronniers
Rue Eugène Lutherer
Rue de Domèvre
D166
Épinal
Chantraine
0
75
150 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381
Périmètre immédiat

1.3. Périmètre d'étude

Le projet de requalification concerne principalement la caserne en elle-même. Cependant, les espaces alentours peuvent être impactés lors des travaux. De plus, la construction de voies de communication permettant de désservir le site de l'ancienne caserne peut avoir des impacts au-delà des limites mêmes de la caserne.

L'état initial de l'environnement doit s'attacher à analyser de manière transversale l'ensemble des thématiques étudiées. Plusieurs aires d'étude sont ainsi définies en fonction des thématiques et des enjeux locaux.

Les différentes échelles spatiales retenues sont :

- Une zone d'étude immédiate correspondant à la zone d'implantation potentielle du projet et les espaces homogènes adjacents. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux et impacts locaux et directs. La zone d'étude immédiate est appelée dans la suite de l'étude « zone d'étude » ou « site étudié ».
- L'aire d'étude rapprochée est délimitée par un rayon d'un kilomètre autour de la zone d'étude immédiate. Cette échelle permet l'analyse des thématiques ayant une influence localisée mais nécessitant une approche spatiale plus étendue : milieu humain, milieu physique...
- L'aire d'étude éloignée correspond à un secteur pouvant influencer le projet pour les thématiques à étudier à plus grande échelle (milieux naturels, risques, hydrologie ...). Elle est délimitée par un rayon de 5 km autour de la zone d'étude immédiate mais peut être adaptée selon la thématique abordée (milieux naturels remarquables, contexte paysager, contexte communal…).
- Pour les thématiques concernant la population, les transports, ou encore le contexte administratif, l'étude pourra se faire à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Pour chaque thématique, la zone d'étude concernée est cartographiée et mentionnée dans le texte.



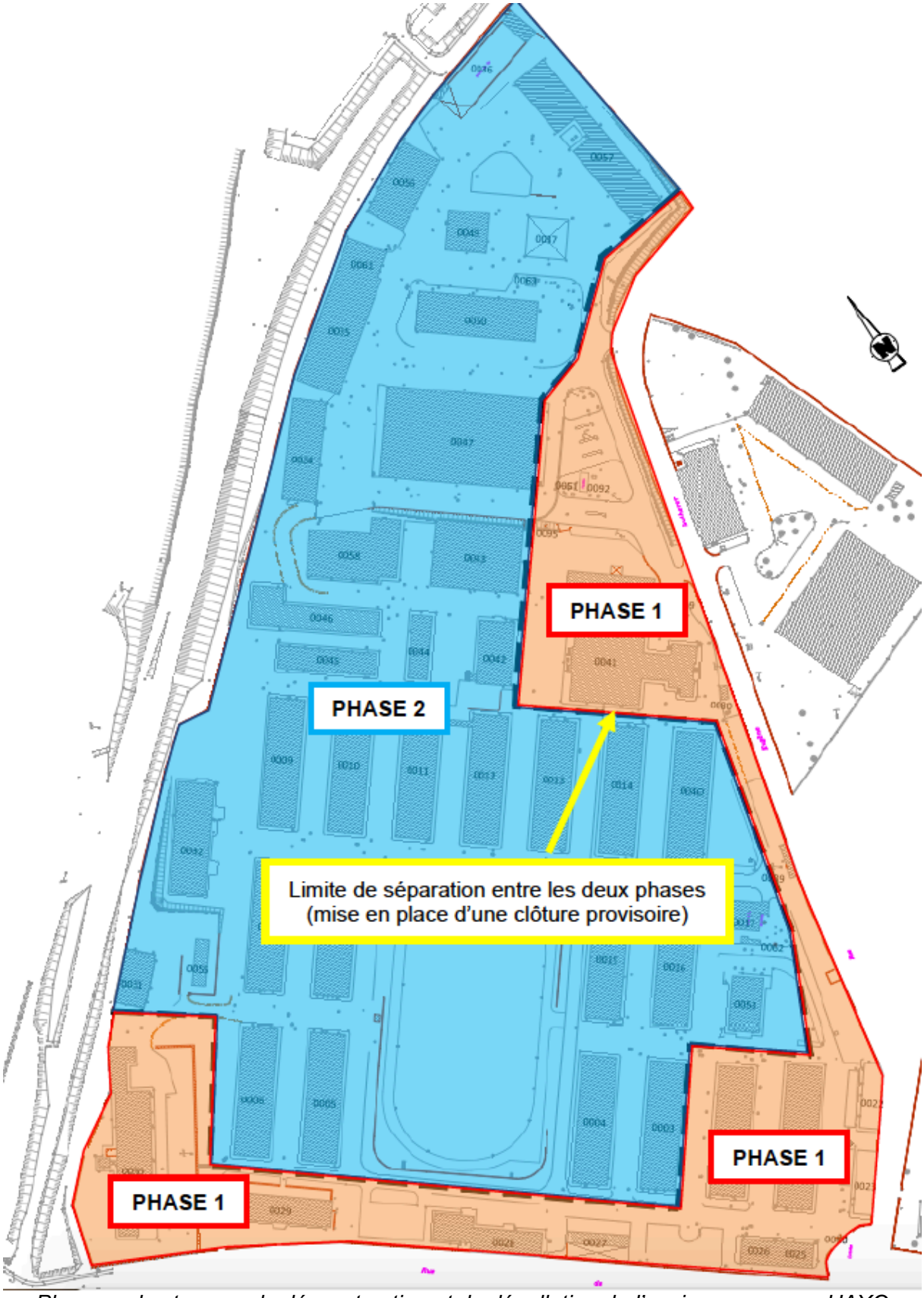
Périmètre d'étude immédiat autour de la caserne Haxo

1.4. Phasage des travaux

Compte-tenu des contraintes opérationnelles nécessitant la libération à court terme d'emprises foncières de l'ancienne caserne HAXO, les travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne seront réalisés en 2 phases distinctes. Les emprises intégrées dans les phases 1 et 2 sont présentées ci-dessous :

- Phase 1 : désamiantage, déconstruction et dépollution des emprises en bordure est du site (le long de la rue Eugène Lutherer) et en bordure sud du site (le long de la rue de Domèvre) ;
- Phase 2 : désamiantage, déconstruction et dépollution des emprises restantes.

Cependant, l'état initial traitera le site d'étude dans sa globalité.



Phasage des travaux de déconstruction et de dépollution de l'ancienne caserne HAXO

2. ETAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT

2.1. Historique du site

Le site d'étude est occupé principalement par l'ancienne caserne militaire Haxo de Golbey.

La caserne Haxo (en référence au Général Haxo) de Golbey a été construite en 1913-1914. Le quartier Haxo a abrité le 170e régiment d'infanterie de la base militaire d'Épinal puis le 1er régiment de tirailleurs qui a été transféré à Épinal à partir de 2001.

Puis, le site a été définitivement désaffecté par l'armée en 2012.

Le site comprend environ 45 bâtiments, de natures diverses :
- Casernement ;
- Bâtiments administratifs ;
- Hangars (maintenance, stockage) ;
- Équipements divers d'une base militaire (chaufferie, magasins, station-service, gymnase, stand de tir).

La construction de la plupart des bâtiments présents sur la partie sud du site, date de la période 1913-1914. Les constructions des premiers hangars et bâtiments techniques de la partie nord datent de la fin des années 1950, alors que les derniers bâtiments présents sur le pointe nord du site, ont été construits à la fin des années 1970. Les bâtiments présents sur la partie sud sont essentiellement des bâtiments de casernement, de bureaux et de services pour les troupes. Ceux de la partie nord sont des bâtiments de type hangars, pour le stockage et l'entretien des engins militaires.

Durant les dix dernières années, le site a été soumis à de nombreuses dégradations au travers notamment de la récupération sauvage de matériaux et du vandalisme.

Le côté nord de la caserne est bordé par une bande boisée qui occupe le talus d'une ancienne voie ferrée. Cette voie ferrée assurait la liaison entre Épinal et Mirecourt.



Prise de vue du site d'étude en 1948



Prise de vue du site d'étude en 1969



Prise de vue du site d'étude en 1987



Prise de vue du site d'étude en 1994

2.2. Milieu physique

Les données climatologiques présentées ci-après sont issues de la station météorologique d'Épinal sur la période 1991-2020.

2.2.1. Climat

Située à environ 350 m d'altitude, le climat à Golbey est de type tempéré continental.

D'après la classification de Köppen-Geiger (classification des climats selon les températures et précipitations), le climat de la ville de Golbey correspond à un climat tempéré avec un été chaud et un hiver doux, sans saison sèche et à été tempéré (Tmax < 22°C et Tm10°C > 4).

2.2.1.1. Précipitations

On note en moyenne 107 jours de pluie par an à Golbey et les précipitations annuelles cumulées sont de 571 mm en moyenne.

La période la plus humide est entre septembre et octobre avec plus de 55 mm de précipitations en moyenne. Le mois le plus sec est le mois de février avec 38 mm de précipitations en moyenne.

Les précipitations sont réparties de façon assez homogène sur l'année, ce qui limite les risques d'inondations liées aux périodes de pluies importantes.

2.2.1.2. Températures

La température moyenne annuelle est de 10,0°C. Le mois le plus froid est le mois de janvier avec une température moyenne de 1,4°C. Le mois le plus chaud est le mois de juillet avec 19,0°C en moyenne.

Les températures peuvent ponctuellement dépasser les 35°C (record à 39°C en 2019), et descendre en dessous des -15°C (-19°C en 2001).

L'amplitude thermique élevée souligne le caractère continental du climat lorrain.

2.2.1.3. Ensoleillement

Le nombre moyen d'heures d'ensoleillement cumulé annuel à Golbey est de 1700 heures.

Les moyennes annuelles sont de 71 jours à fort ensoleillement (sur la période Mai-Aout) et de 151 jours de faible ensoleillement (Novembre à Février).

C'est en juin que le plus grand nombre d'heures d'ensoleillement quotidien est mesuré avec une moyenne de 7,96 heures d'ensoleillement par jour. Au contraire, le mois le moins ensoleillé est le mois de novembre avec en moyenne 1,6 heures d'ensoleillement par jour.

Les jours de brouillard sont peu nombreux (moyenne de 36 par an), concentrés sur la période allant de Septembre à Janvier.

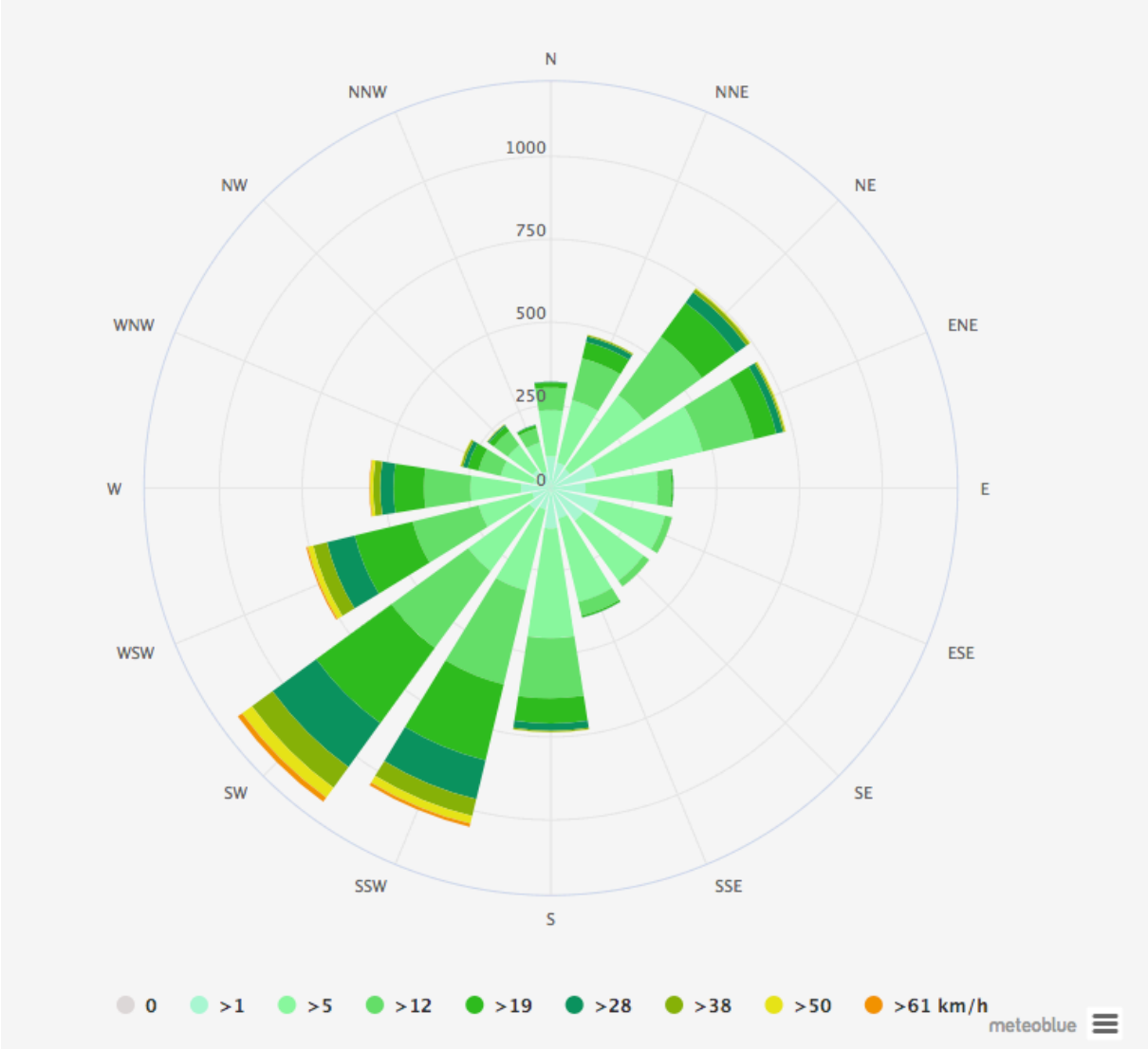
2.2.1.4. Vents

La région est assez peu venteuse avec une vitesse moyenne du vent de 15 km/h.

Le nombre de jours à plus de 57 km/h est en moyenne de 20 jours par an. Les rafales les plus fortes enregistrées sur l'année dépassement rarement les 100 km/h. La rafale la plus élevée est de 155 km/h lors de la tempête de 1999.

Les vents dominants viennent principalement du sud-ouest.

La rose des vents ci-après indique la provenance et la force des vents moyens annuels constatés sur la commune de Golbey.



Rose des vents de la commune de Golbey (source : meteoblue.com)

2.2.1.5. Phénomènes météorologiques

La région Lorraine est régulièrement touchée par des tempêtes (37 tempêtes ont été recensées entre 1982 et 2020). La plupart, arrivant de l'atlantique, ont déjà traversés une grande partie de la France et sont affaiblies.

Cependant, il arrive que certains phénomènes violents se produisent. La tempête la plus marquante est certainement la tempête « Lothar » en décembre 1999 surnommée la « tempête du siècle ». Des vents à plus de 150 km/h sont enregistrés à Épinal ce qui causa de nombreux dégâts (coupure d'électricité, chutes d'arbres, toitures arrachées, …).

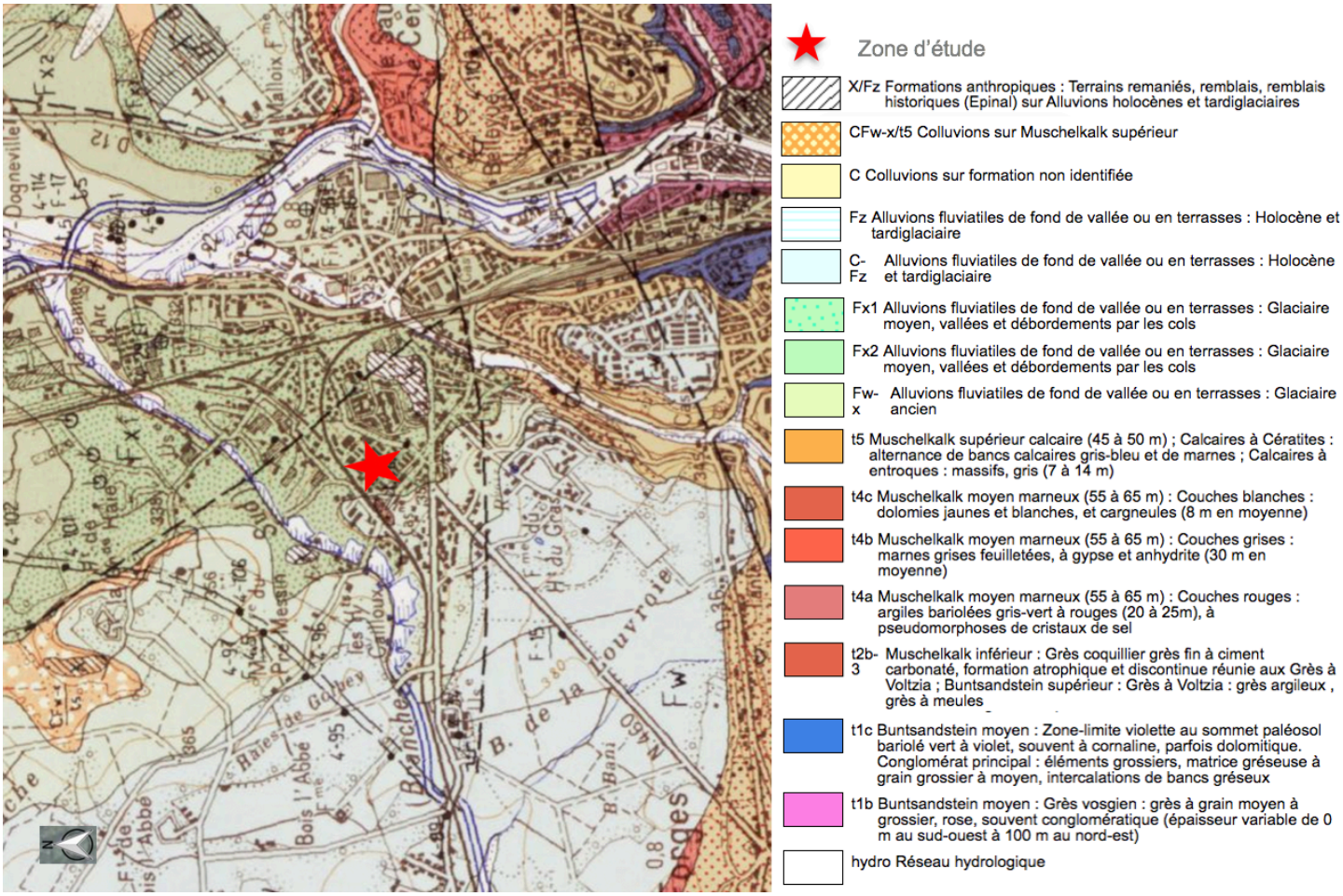
Le commune de Golbey est mentionnée dans les arrêtés de catastrophe naturelle concernant cette tempête.

Ces phénomènes sont rares mais peuvent se reproduire. Le dernier arrêté de catastrophe naturelle concernant la commune remonte au 3 octobre 2006 et concerne des inondations et coulées de boue dues à des précipitations importantes.

❖ Conclusions/recommandations

La ville de Golbey possède un climat qui peut parfois être rude. L'amplitude thermique devra être prise en compte dans l'isolation des bâtiments. De plus, l'alternance de périodes de gel/dégel peut impacter les matériaux et les bâtiments utilisés.
L'ensoleillement pourra être exploité par une bonne orientation des bâtiments ou encore la mise en place de panneaux solaires.
Les précipitations parfois importantes devront être intégrées dans les calculs de dimensionnement de réseau d'évacuation.

2.2.2. Géologie



Carte géologique du secteur de la zone d'étude

Le périmètre d'étude se situe dans le contexte géologique du Plateau Lorrain du Muschelkalk correspondant à des roches calcaires ou marneuses renfermant une grande quantité de coquilles fossiles.

La géologie du site et de ses alentours est très impactée par la Moselle. La ville de Golbey se trouve sur une **zone alluvionnaire**. La géologie est donc constituée de différents matériaux charriés par la Moselle.

D'après des forages effectués en 2018 par l'entreprise EnvirEauSol sur le site de l'ancienne caserne, le terrain naturel est composé d'une **couche d'argiles bruns** sur une épaisseur de 0,5 à 2 m. Sous ces argiles, une **couche de sables grossiers** avec des **blocs granitiques** correspondant aux alluvions de la Moselle a été reconnue sur une épaisseur maximale de 4,9 m.

Sous cette couche d'alluvions se trouve un **substratum argilo-marneux ou calcaire** sur une épaisseur d'environ 45 m.

2.2.3. Sols et sous-sols

Une étude des sols a été réalisée par EnvirEauSol en 2018 sur le site de l'ancienne caserne Haxo. D'après cette étude, les sols de la caserne militaire ont été remaniés. On retrouve sous les bâtiments une **couche de remblais** composés de limons-sableux, blocs, graviers, ponctuellement des scories, sur une épaisseur comprise entre 0,5 et 2 m.

Le terrain naturel est constitué d'un **horizon argileux limono sableux**, brun, d'une épaisseur comprise entre 0,5 et 2 m. Sous cet horizon se trouve une couche de **sables grossiers** avec des blocs granitiques sur une épaisseur maximale reconnue de 4,9 m.

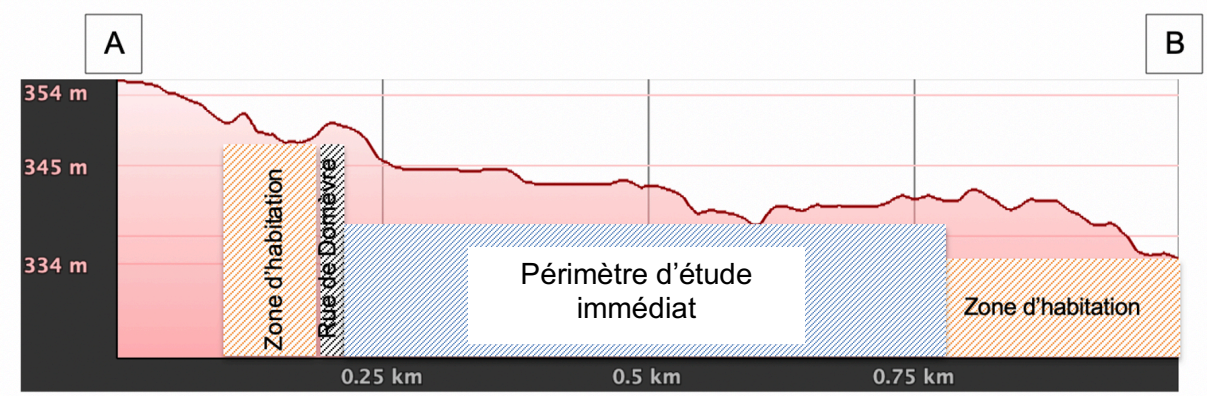
Ces sols sont **favorables à l'infiltration**. La mise en place de bâtiments est également supportée suite à une première phase de remblaiement, comme le montrent les bâtiments actuels, en place depuis environ un siècle.

2.2.4. Relief

Le périmètre d'étude se situe dans la vallée de la Moselle. Situé à environ 340 m d'altitude, le site d'étude se trouve environ **30 m plus haut que le lit de la Moselle**.

Sur le périmètre d'étude, le **relief est assez plat**. Une légère pente d'environ 2 % est constatée de l'ouest vers l'est du périmètre d'étude.

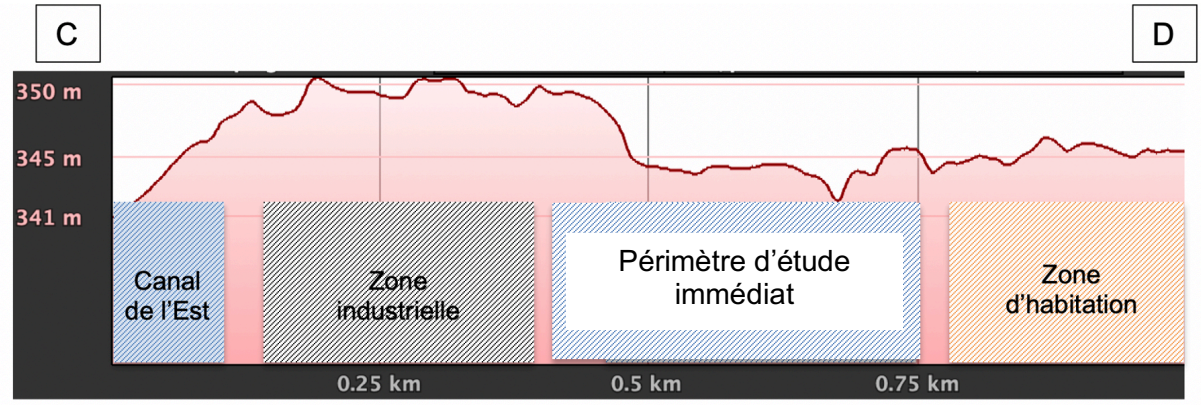
Le dénivelé entre le point le plus haut à l'ouest et le point le plus bas à l'est est de 10 m, sur une distance de plus de 500 m.



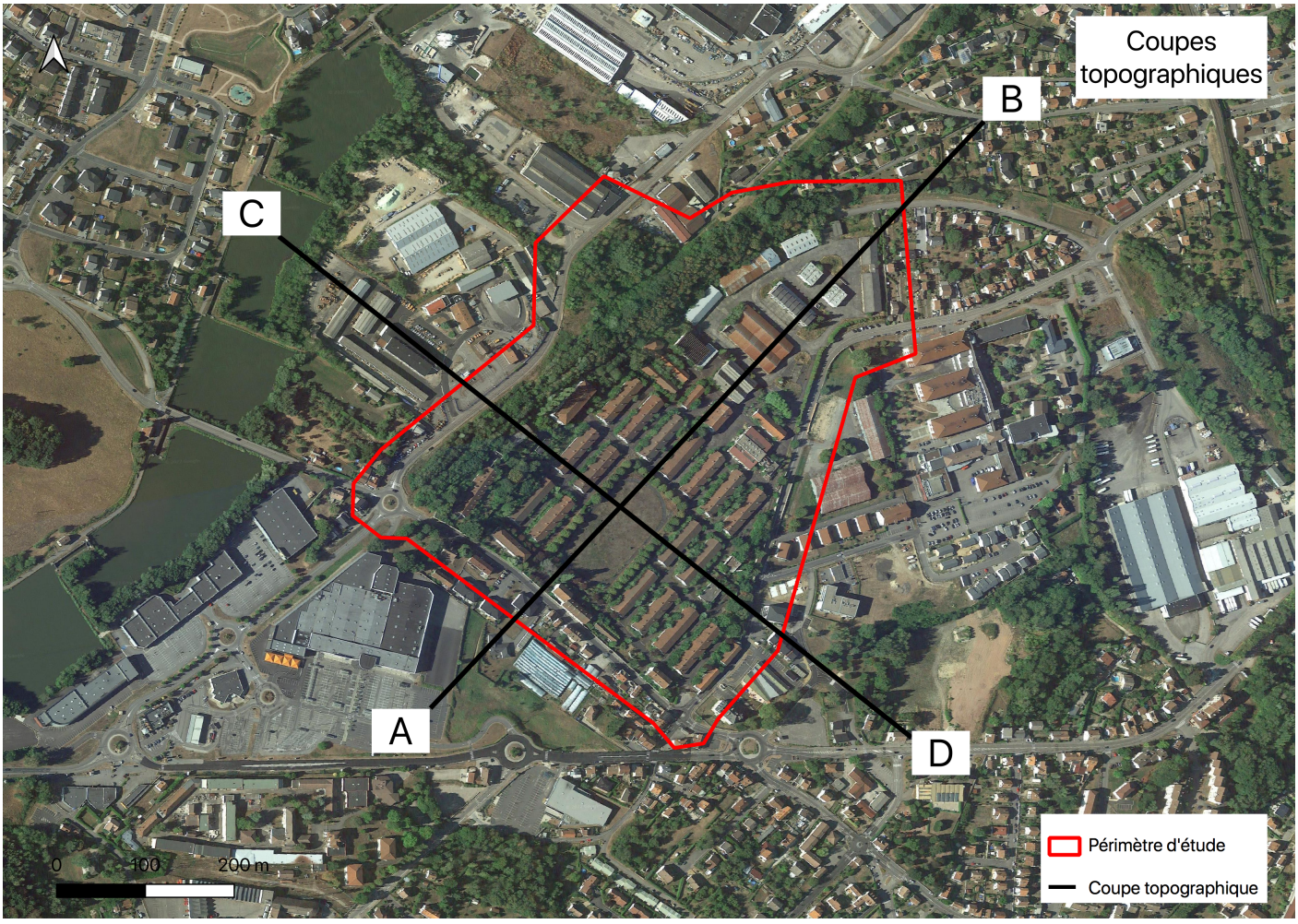
Coupe topographique dans l'axe sud-ouest / nord-est

Un talus est présent le long de la face nord-ouest. Il correspond à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée qui longeait la caserne militaire.

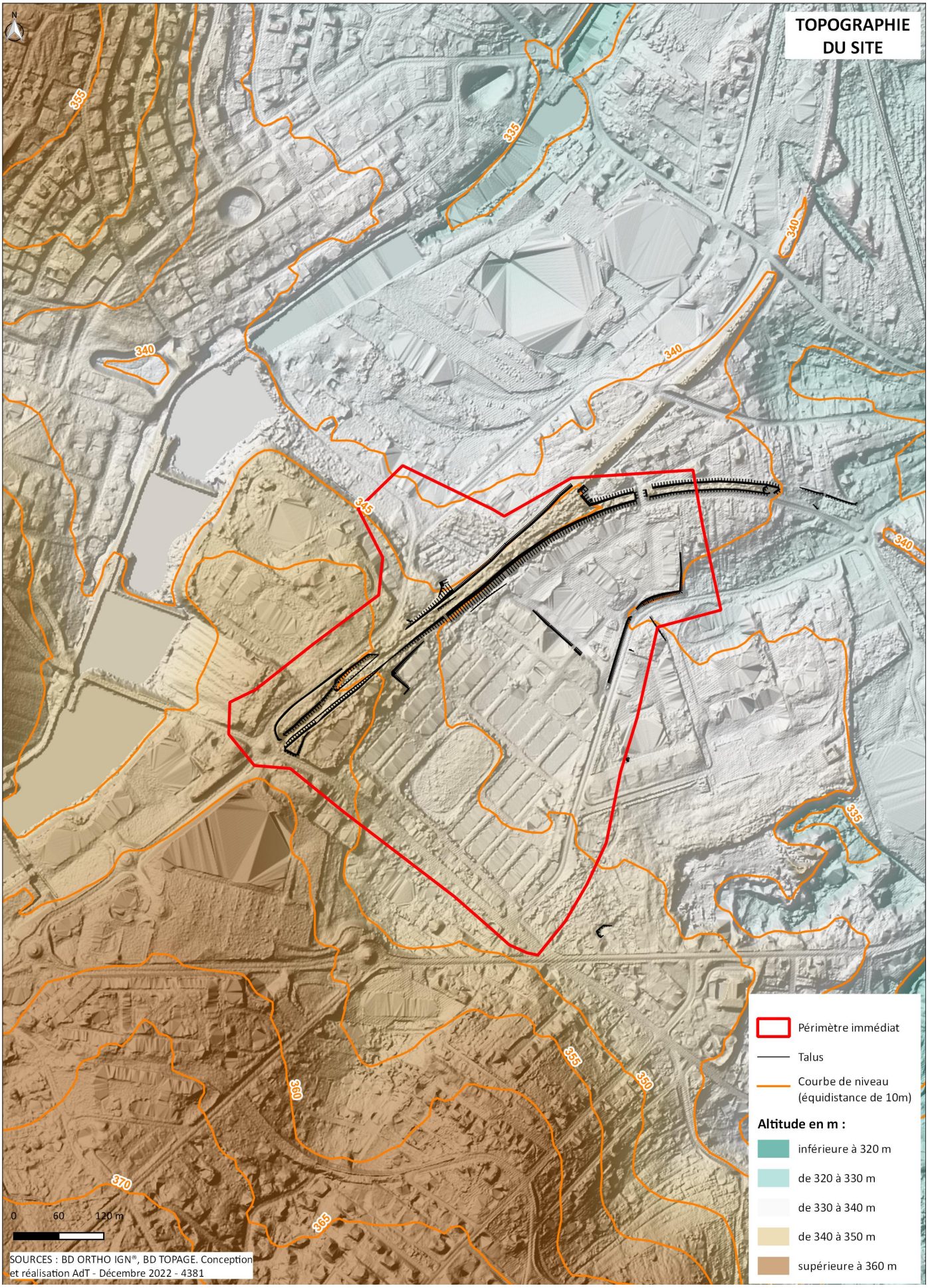
Ce **talus**, présent sur le périmètre d'étude, délimite une **zone en surplomb** par rapport au reste de la caserne.



Coupe topographique dans l'axe nord-ouest / sud-est



Un plan topographique du site d'étude est présenté ci-après.


TOPOGRAPHIE DU SITE
N
355
335
340
340
340
345
340
325
360
355
350
370
365
Périmètre immédiat
Talus
Courbe de niveau (équidistance de 10m)
Altitude en m :
inférieure à 320 m
de 320 à 330 m
de 330 à 340 m
de 340 à 350 m
supérieure à 360 m
0
60
120 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®, BD TOPAGE. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381

2.2.5. La ressource en eau

2.2.5.1. Les documents de planification liés à l'eau

La zone d'étude est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse, qui a été approuvé le 18 mars 2022 pour la période 2022-2027.

Concernant l'urbanisation, le SDAGE précise qu'elle peut avoir un **impact fort sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques**. Elle peut conduire à la destruction de certains milieux aquatiques, en dégrader d'autres, et avoir des effets négatifs importants sur leur fonctionnement.
En limitant l'infiltration des eaux dans les sols, l'urbanisation peut aussi, outre des effets sur les ruissellements et sur les inondations, **réduire l'alimentation des nappes souterraines**.

Les priorités concernant l'urbanisme doivent donc être :
- Une incitation forte pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- Une meilleure préservation des zones humides, en limitant les impacts de l'urbanisation sur ces milieux ;
- Une meilleure protection des rives de cours d'eau.

Localement, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) peuvent être mis en place dans un but de planification de la gestion de l'eau à l'échelle locale. Ce document n'est pas obligatoire. Il n'en existe pas sur le secteur de Golbey.

2.2.5.2. Masses d'eaux souterraines

Le périmètre d'étude se trouve sur l'entité hydro géographique n°594c constituée d'argiles du Muschelkalk inférieur qui constituent une **couche imperméable**. Cette entité constitue un sous-domaine non aquifère, ne permettant pas la présence de **masse d'eau souterraine de taille importante** à cet endroit.

Il est cependant possible, localement, de trouver de **petites masses d'eaux** souterraines.

D'après les résultats des piézomètres mis en place en 2018 par EnvirEauSol sur la caserne, une nappe a été rencontrée au droit du site d'étude à environ 6-8 m de profondeur.



Entités hydrogéologiques dans le secteur du site d'étude

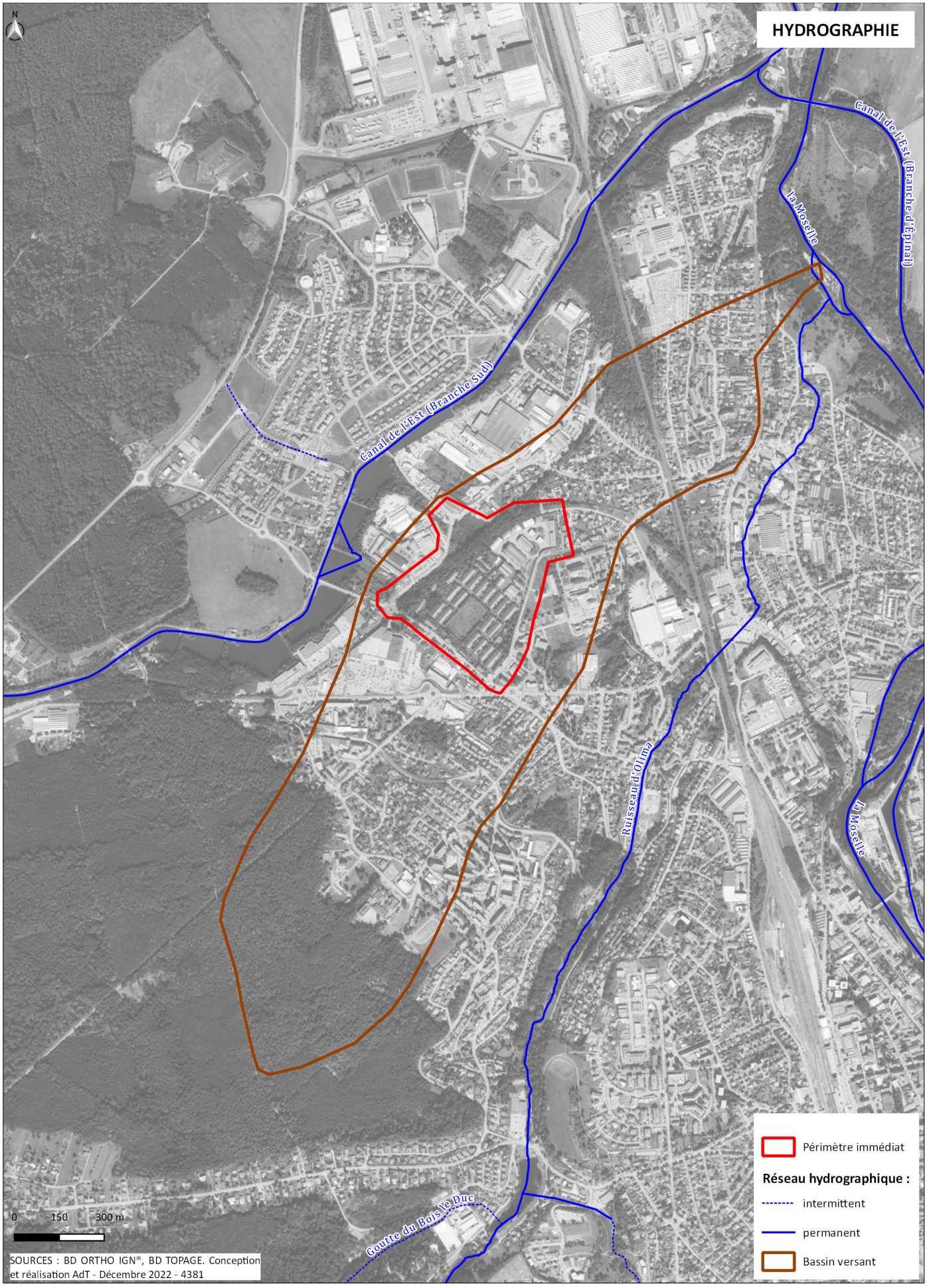
2.2.5.3. Les eaux superficielles

- Bassin versant

Le périmètre d'étude se situe au sein du bassin versant de la Moselle.

Au sein de la zone d'étude, l'eau s'écoule majoritairement **de l'ouest vers l'est**.

En amont se situe un bassin versant de 5,5 ha environ, comprenant des zones d'habitation, et une partie du supermarché E.Leclerc. Les eaux issues de ce bassin versant traversent la caserne Haxo dans un collecteur unitaire de diamètre 700 mm.


HYDROGRAPHIE
N
Canal de l'Est (Branche d'Epinal)
la Moselle
Canal de l'Est (Branche Sud)
Ruisseau d'Olima
la Moselle
Goutte du Bois le Duc
0
150
300 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®, BD TOPAGE. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381
Périmètre immédiat
Réseau hydrographique :
intermittent
permanent
Bassin versant

➢ Réseau hydrographique

La Moselle est un cours d'eau de plus de 500 km qui s'écoule à 1,2 km à l'est de la zone d'étude. A Épinal, le débit moyen annuel de la Moselle est de 37 500 l/s. Concernant la qualité de la Moselle, à Golbey en 2021, l'état chimique est bon pour toutes les substances testées. L'état écologique est moyen du à la présence d'arsenic dissout en trop grande concentration.

Le ruisseau d'Olima (aussi appelé Grandrupt) est un petit cours d'eau d'une longueur de 7 km. Il s'écoule à 500 m au sud-est de la zone d'étude et se jette dans la Moselle.

Une branche du canal de l'Est, la branche sud, passe au nord-ouest de la zone d'étude à environ 300 m.

2.2.5.4. Zones humides

➢ Rappels législatifs sur la protection des zones humides

Une zone humide peut être caractérisée, soit à partir de la **pédologie**, soit grâce à la **végétation** présentant les caractéristiques d'une zone humide.
La liste des types de sols répondant à ces critères, ainsi que celle des plantes caractéristiques des zones humides sont mentionnées dans l'Arrêté du 24 Juin 2008.

➢ Inventaire des zones humides anciennes

L'étude de la carte d'État-Major renseigne sur la présence de zones humides « historiques », c'est-à-dire des secteurs correspondant à des zones inondables et des secteurs marécageux, recensés afin que les armées puissent les éviter.

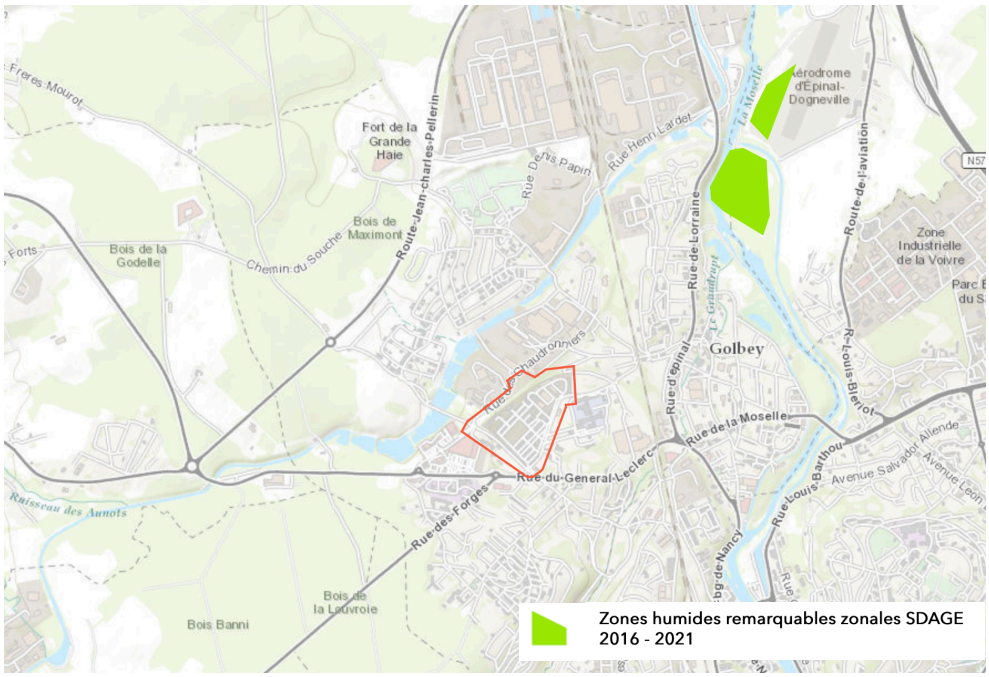
D'après la carte ci-dessous, une zone humide ancienne est localisée au niveau de l'actuelle bande boisée au nord du périmètre d'étude. Une autre se trouve en limite de périmètre au niveau du centre hospitalier.



Zones humides « historiques » issues de la carte d'État-Major au droit du périmètre d'étude, comparé à la photographie aérienne actuelle.

- Inventaire des zones humides du SDAGE Rhin Meuse

Aucune zone humide remarquable mentionnée dans le SDAGE n'est située au droit du périmètre d'étude. La zone humide la plus proche se situe au bord de la Moselle à 1,2 km au nord-est.



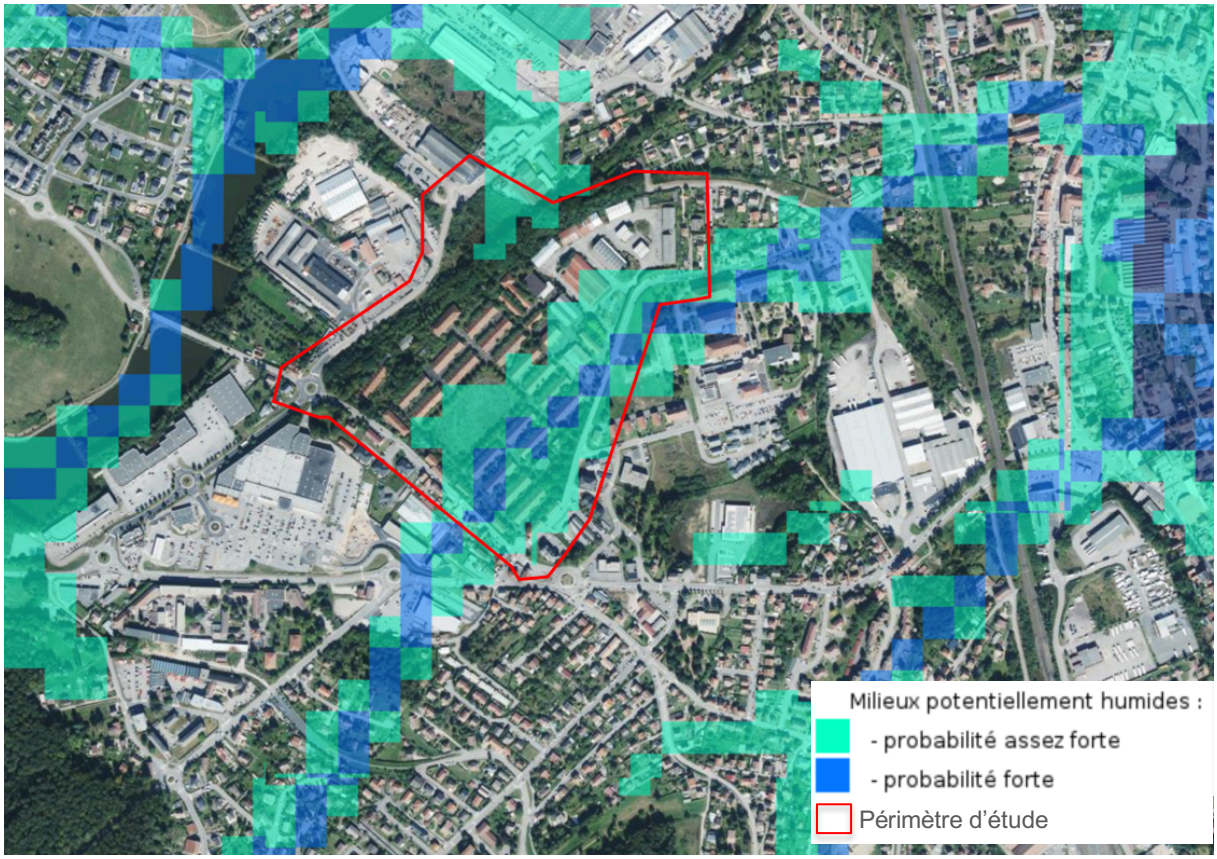
Zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse

- Inventaire des zones potentiellement humides

D'après la carte des zones potentiellement humides d'Agrocampus ouest, la zone d'étude est concernée par des zones à probabilité assez forte et forte de rencontrer des zones humides.

Un **linéaire de probabilité forte** traverse la caserne militaire. Il s'agit d'un léger sillon constituant une **zone d'écoulement préférentiel**.

Une zone de probabilité assez forte est également retrouvée au niveau de la zone humide « historique » mentionnée au nord du périmètre d'étude.



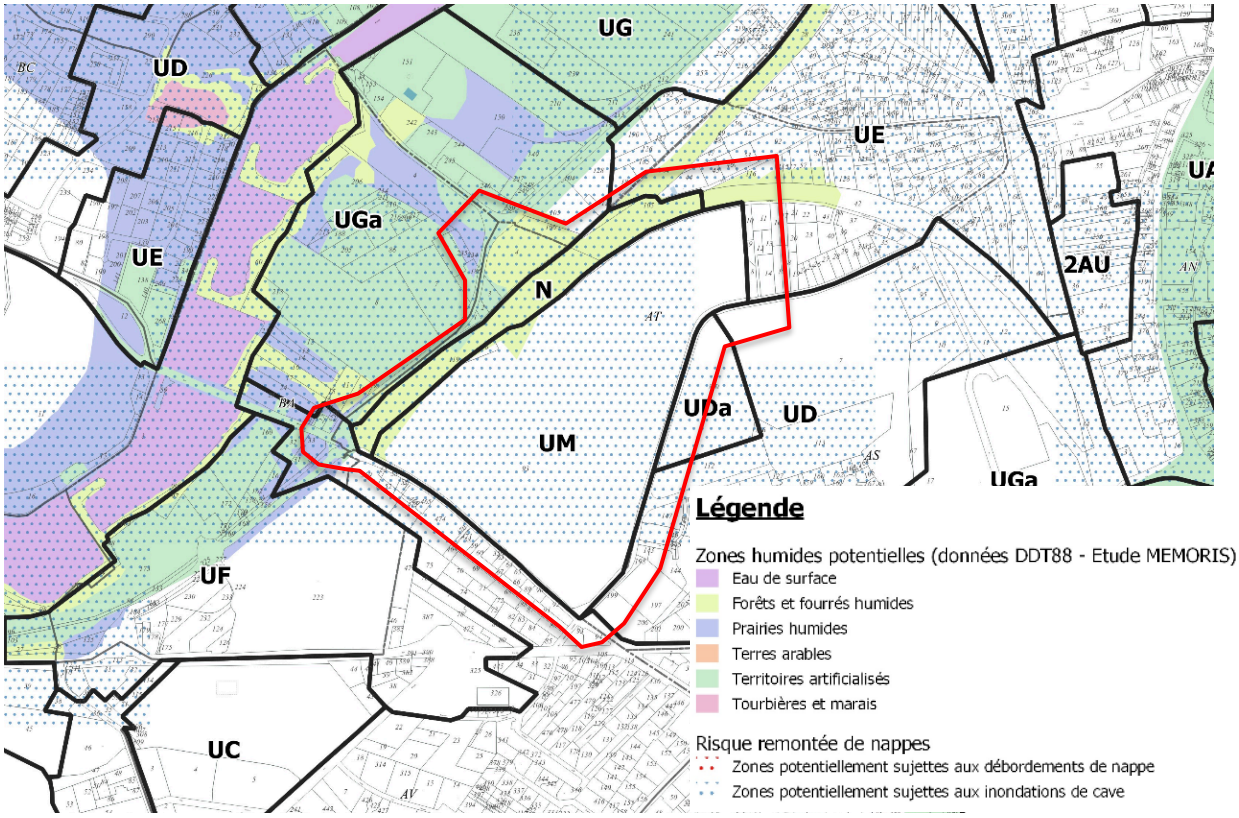
Zones potentiellement humides (Agrocampus ouest)

- Zones humides du PLU

Le terrain a été beaucoup remanié, avec, notamment, l'implantation de la caserne militaire et la construction de nombreux bâtiments.

Selon le PLU de la commune de Golbey, le site d'étude est en grande partie concerné par un risque de **remontée de nappe par inondation de cave**.

Des zones de **prairies humides** figurent également en limite ouest et nord du périmètre d'étude.



Zones humides du PLU de Golbey

2.2.6. Les risques naturels

2.2.6.1. Risque sismique

La commune de Golbey est classée au niveau 3 de l'aléa sismique, soit un **risque modéré**.

Dans les zones sismiques de niveau 3, des **règles de construction parasismiques** sont applicables.

Selon l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », les bâtiments concernés en zone sismique de niveau 3 sont les bâtiments de catégories 2, 3 et 4.

Ces catégories englobent entres autres les constructions d'**habitat individuel** et les **bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes**.

Les règles de construction pour ces bâtiments sont celles des normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/NA décembre 2007, NF EN 1998-3/NA janvier 2008, NF EN 1998-5/NA octobre 2007 s'y rapportant.

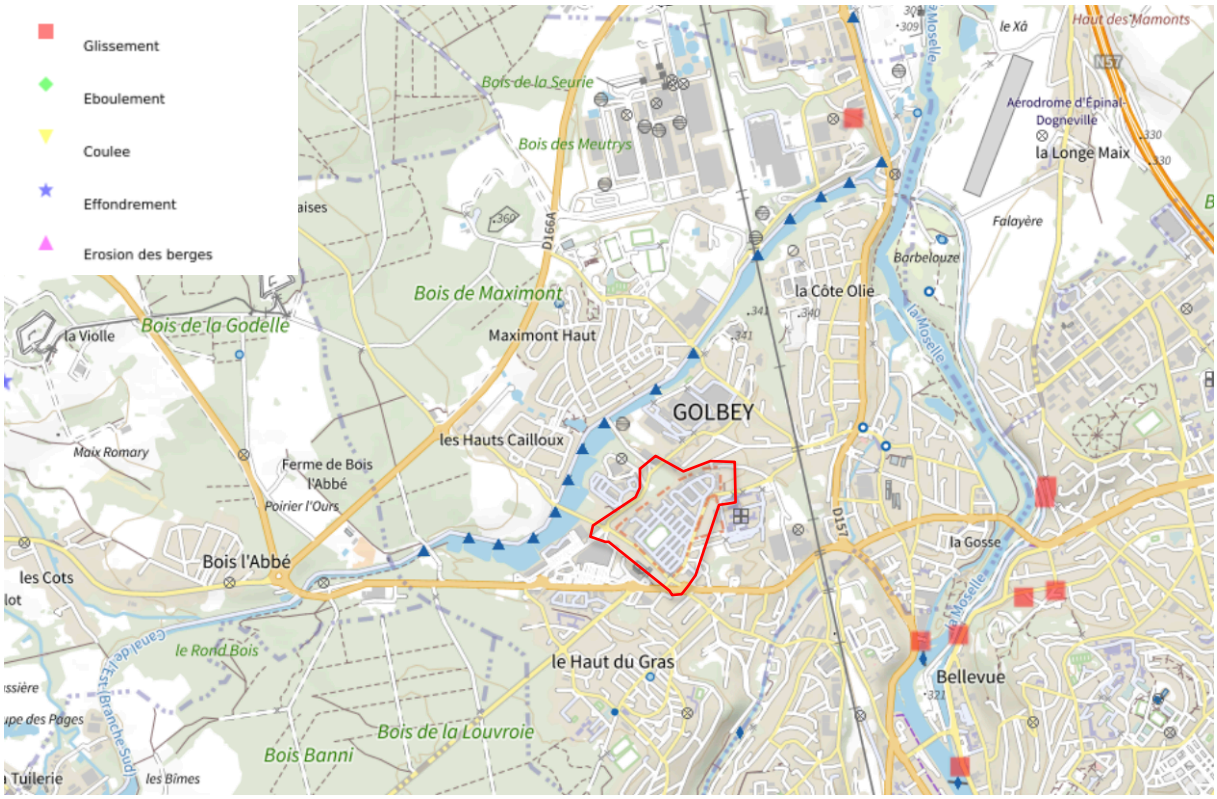
2.2.6.2. Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont répartis en plusieurs catégories : glissement de terrain, éboulement, coulée de boue, effondrement et érosion des berges.

La commune de Golbey est concernée uniquement par l'aléa de **glissement de terrain**. Un glissement de terrain est un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente.

Les glissements de terrain recensés sur la commune sont localisés au niveau de la vallée de la Moselle. Aucun glissement de terrain n'est mentionné au droit du site d'étude ou dans sa périphérie immédiate.

Le relief relativement plat du site d'étude fait **qu'il n'y a pas d'enjeux importants liés aux mouvements de terrains identifiés sur et à proximité immédiate du site d'étude**.



Mouvements de terrains

2.2.6.3. Risque de cavités souterraines

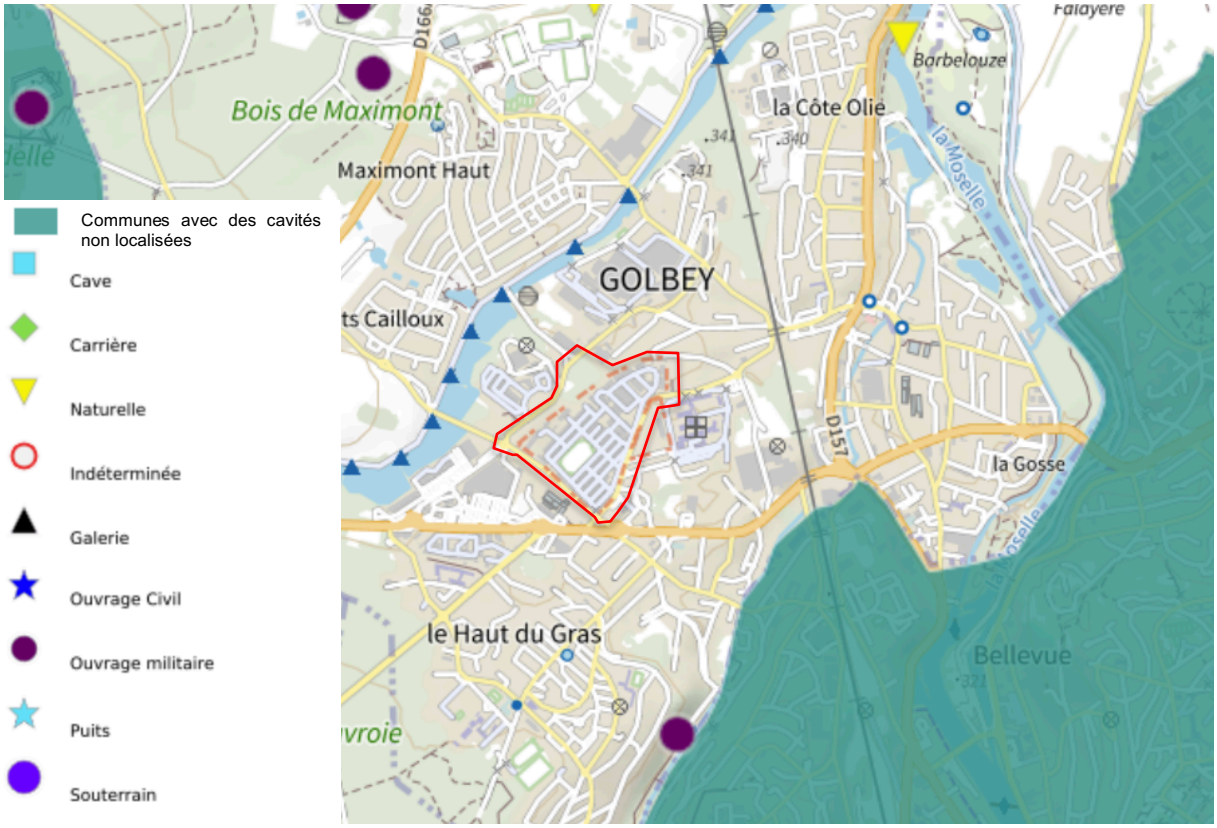
Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (creusées par l'eau en milieu soluble), ou anthropique (marnières, tunnels…). Les cavités souterraines peuvent affecter la stabilité des sols.

L'une des spécificités majeures de cette problématique, spécifique des mouvements de terrains, relève de la dimension «cachée» de l'aléa souterrain, souvent invisible pour les populations et oublié de tous surtout lorsque les cavités sont anciennes.

La commune de Golbey ne fait pas partie des communes possédant des cavités non localisées.

Les cavités répertoriées sont des cavités d'origine militaire et des cavités naturelles.

Aucune cavité n'est mentionnée au droit du site d'étude. La cavité la plus proche se situe à environ 750 m au sud. Il s'agit d'une ancienne poudrière militaire.



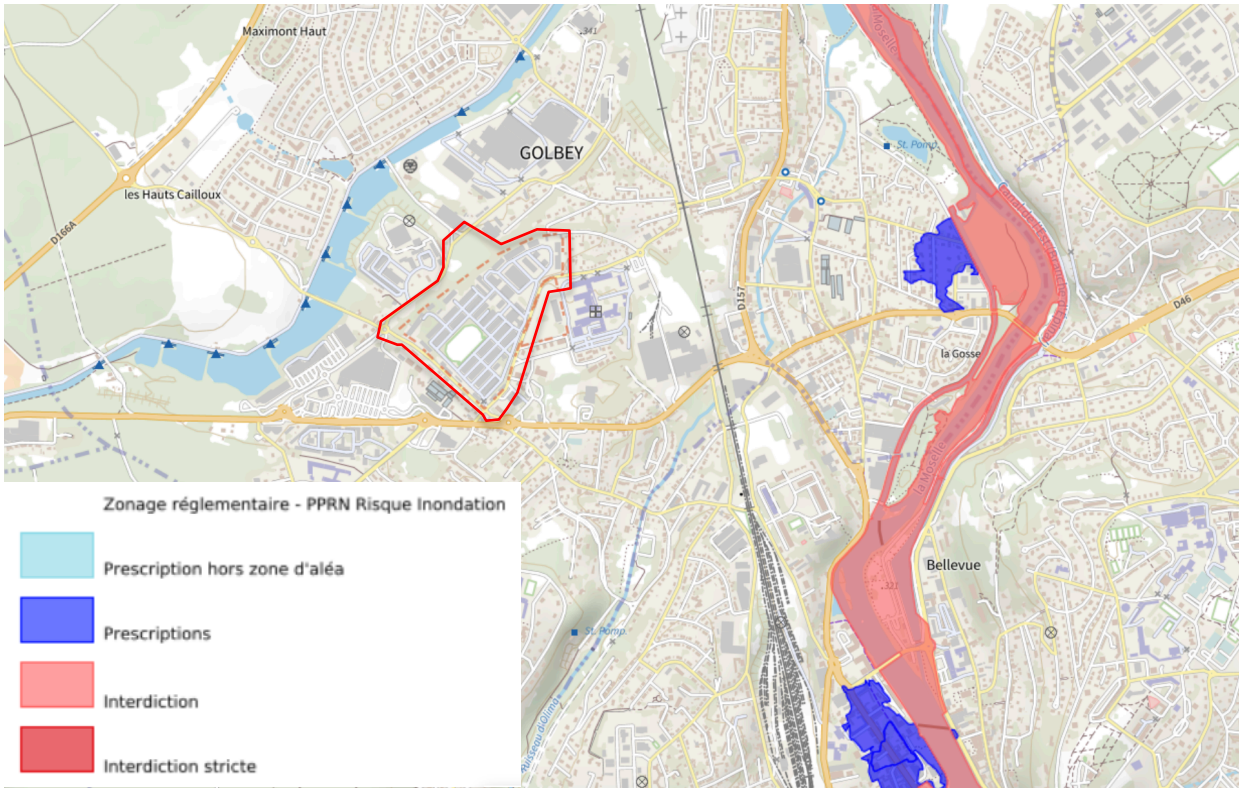
Cavités souterraines

2.2.6.4. Inondation

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Moselle Centre est en vigueur sur la commune de Golbey. Ce PPRI, approuvé le 24/05/2007, concerne les abords de la Moselle.

Les zones d'interdiction de construction sont représentées en rouge et les zones inondées par refoulement des réseaux en bleu.

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun zonage de ce PPRi. **Aucune contrainte d'aménagement liée à ce PPRi n'est applicable au droit de la zone d'étude.**



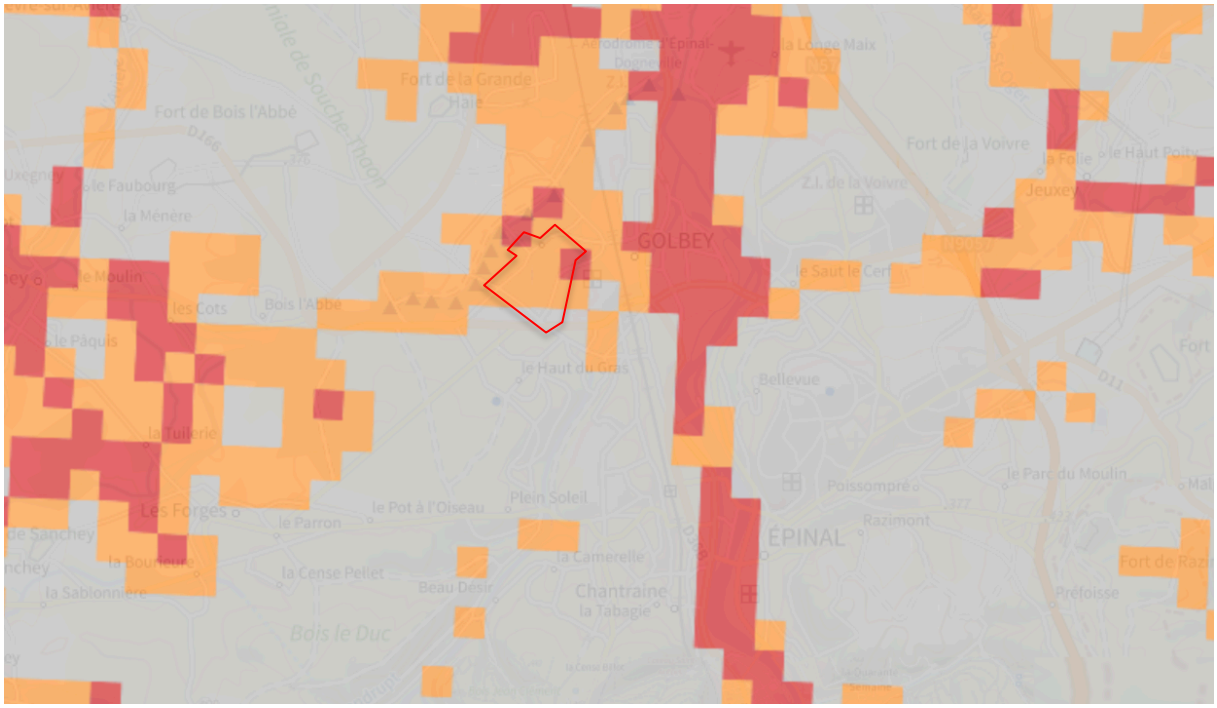
PPRI de la Moselle Centre

2.2.6.5. Remontées de nappe

Le périmètre d'étude est concerné en grande partie par des **risques de remontée de nappe**. La zone est concernée par un risque d'inondation de cave (en orange), mais également par remontée à la surface (en rouge).

Les zones concernées correspondent aux zones humides « historiques » présentes au droit du périmètre d'étude.

Cependant, le niveau de confiance est faible pour chaque aléa.



Risque de remontée de nappe

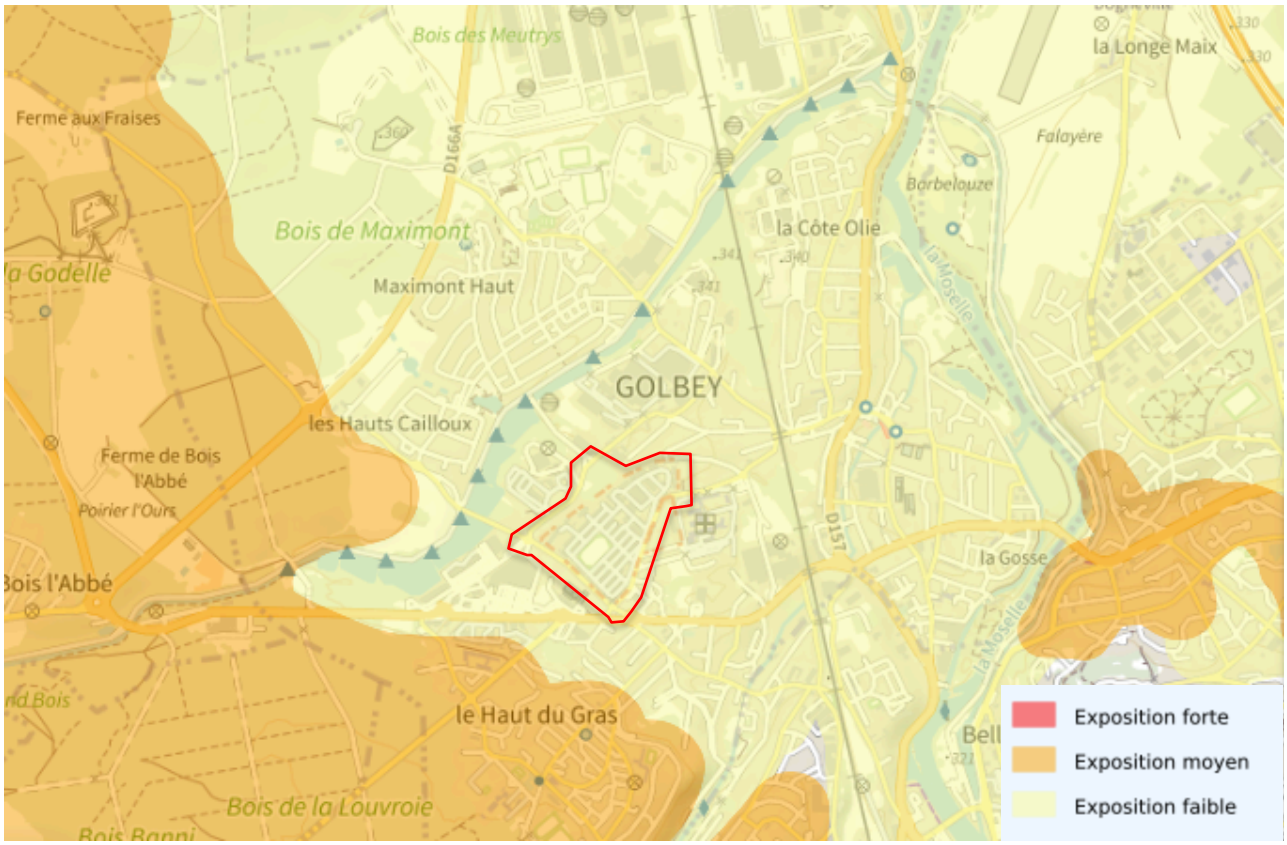
Les zones d'affleurement de nappe correspondent à des zones où, lors de fortes pluies, la nappe phréatique peut gonfler au point de remonter à la surface du sol.
Le site d'étude est en partie concerné pour cet aléa. **Le point bas du site d'étude situé à l'est vers la rue Lutherer peut se retrouver en partie inondé** par gonflement de l'aquifère de la Moselle.



Zones potentielles d'affleurement de nappe

2.2.6.6. Gonflement des argiles

La zone d'étude est classée en exposition faible au retrait-gonflement des argiles. **Aucune norme de construction liée à ce risque n'est donc en vigueur.**



Risque de retrait-gonflement des argiles

2.3. Milieu naturel

L'analyse des **zonages des milieux naturels** (ZNIEFF, sites Natura 2000...) sur ou à proximité directe du projet a été couplée à celle des **listes d'espèces animales et végétales** disponibles sur les sites internet www.faune-lorraine.org et www.cblorraine.fr.

Ce travail a ainsi permis de cibler les espèces potentiellement présentes sur le site et d'axer les recherches de terrain en fonction des exigences écologiques de ces espèces.

L'inventaire des milieux naturels remarquables a été établi sur la base des données de la DREAL. Il porte sur les sites naturels inventoriés et/ou protégés situés dans une aire d'étude éloignée d'un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

Dans l'aire d'étude éloignée d'un rayon de 5 km, il s'agit donc :

- De sites Natura 2000 qui appartiennent à un réseau dont l'objectif général est de protéger le patrimoine naturel. Le réseau Natura 2000 est fondé sur la mise en application de deux directives européennes :
  - ✓ la Directive Oiseaux, visant à protéger l'avifaune et son habitat à l'aide de zones de protection spéciale (ZPS) ;
  - ✓ la Directive Habitats, cherchant à protéger des habitats présentant des enjeux de conservation ainsi que la faune et la flore qui leur sont associées en désignant des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- De ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) qui sont des espaces reconnus pour leur biodiversité remarquable mais ne constituent pas un dispositif de protection règlementaire. Il existe deux types de ZNIEFF :
  - ✓ les ZNIEFF de type 1, petites mais homogènes écologiquement qui accueillent au moins une espèce, un cortège d'espèce ou un habitat écologique patrimonial (rare ou remarquable) ;
  - ✓ les ZNIEFF de type 2, définissant des ensembles qui présentent une cohérence et une richesse écologique et paysagère.

- D'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) : la loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi « Barnier » du 2 février 1995, considère que « le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles ».
  Cet inventaire a été lancé à la demande des Conseils Généraux des différents départements de Lorraine. Il s'agit d'une description des zones d'intérêt au moins départemental. Chaque site fait l'objet d'une évaluation patrimoniale permettant de déboucher sur des propositions de protection et de gestion conservatoire.
  L'inscription d'un site en E.N.S. ne lui confère aucun statut juridique.

La zone d'étude est située à proximité de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), mais d'aucun site Natura 2000, ni Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

Ces milieux naturels remarquables sont décrits ci-après, sans détailler les milieux trop différents de ceux du site d'étude et les espèces associées.

2.3.1. Sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est retrouvé au sein du périmètre éloigné de 5 km.
Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS n°FR4112003 « Massif vosgien » situé à 16 km du site d'étude.

2.3.2. Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)

Aucune ZNIEFF n'est mentionné sur le site d'étude.

Dans un rayon de 5 km autour du site d'étude se trouvent six ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 :

ZNIEFF de type 1 n°410030521 « Forêt domaniale de Souche-Thaon à Thaon-lès-Vosges »

D'une superficie de 542 hectares, cette ZNIEFF se situe à 2 km au nord du périmètre d'étude.
Cette ZNIEFF est dominée par des habitats forestiers et humides. D'où la présence de quatre espèces d'Amphibiens déterminants de ZNIEFF de niveau 3 recensés. La présence de ces habitats est également favorable aux chiroptères. Six espèces déterminantes de ZNIEFF fréquentent ce milieu dont la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechstenii*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).
L'intérêt de cette ZNIEFF porte également sur le groupe des oiseaux. Huit espèces protégées sont recensées au sein de cette ZNIEFF dont cinq espèces mentionnées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (le Pic mar *Dendrocopos medius*, le Pic noir *Dryocopus martius*, le Pic cendré *Picus canus*, le Milan royal *Milvus milvus* et le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*).
Le taxon des plantes est représenté par l'Épervière tachetée, (*Hieracium maculatum*), le Lamier argenté (*Lamium galeobdolon subsp. argentalum*), la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) et le Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*)

ZNIEFF de type 1 n°410030210 « Heronnière du bois de La Voivre à Dogneville »

Cette petite ZNIEFF de 6 hectares est située à environ 3,5 km à l'est du périmètre d'étude.
L'habitant constitutif de cette ZNIEFF est la forêt de feuillus caducifoliée. Comme son nom l'indique, l'intérêt de cette ZNIEFF concerne le Héron cendré *Ardea cinerea*. Le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus,* est également retrouvé.

ZNIEFF de type 1 n°410015890 « Gites à chiroptères de Dogneville et Dignonville »

Cette ZNIEFF, d'une superficie de 1 359 hectares est située à 3,5 km au nord-est du site d'étude.
Les habitats retrouvés sont les prairies sèches, les fourrés à Prunellier et ronces, et des milieux plus fermés tels que la chênaie-charmaie.
Les enjeux de cette ZNIEFF sont principalement tournés autour des chiroptères dont 16 espèces déterminantes sont recensées sur les 24 que compte la Lorraine.
Ces habitats sont également fréquentés par de nombreuses autres espèces. On y retrouve par exemple 6 espèces d'Amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).
Enfin, 13 espèces d'Oiseaux, ou encore 19 espèces de plantes déterminantes de ZNIEFF en Lorraine sont retrouvées sur ce site.

ZNIEFF de type 1 n°410030331 « Affluent du Saint-Oger à Deyvillers »

D'une superficie de 28 hectares, cette ZNIEFF se situe à 5 km à l'est du périmètre d'étude.
Cet habitat de cours d'eau est favorable au Castor d'Europe *Castor fiber* ainsi que la Petite scutellaire *Scutellaria minor*, espèce floristique déterminante de ZNIEFF de niveau 3.

ZNIEFF de type 1 n°410015891 « Poudrière d'Olima aux forges »

Cette petite ZNIEFF, d'une superficie de 3 hectares se situe à 3,5 km au sud du périmètre d'étude. Celle-ci est inclue dans la ZNIEFF de type 2 « Voge et Bassigny ».
Cet ancien bâtiment militaire abrite 10 espèces de chiroptères. Parmi ces espèces, on peut noter la présence du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*,) espèce déterminante de ZNIEFF de niveau 1, présente en hivernage et en période de reproduction.

ZNIEFF de type 1 n°410010391 « Étang de la comtesse aux forges »

Cette petite ZNIEFF, d'une superficie de 3 hectares est située à 4,6 km au sud-ouest du périmètre d'étude. Celle-ci est inclue dans la ZNIEFF de type 2 « Voge et Bassigny ».
Six habitats déterminants de ZNIEFF caractéristiques des milieux humides sont retrouvés.
Les enjeux sont concentrés autour d'espèces des milieux humides.

ZNIEFF de type 2 n°410030548 « Forêts d'Épinal et de Tannières »

D'une superficie de plus de 7 000 hectares, cette ZNIEFF est localisée à 4,5 km à l'est du périmètre d'étude.
L'habitat principal retrouvé est le milieu forestier.
Du fait de sa superficie, de nombreuses espèces sont recensées.
On note la présence de 7 espèces de chiroptères.

Cinq espèces d'oiseaux déterminantes de ZNIEFF sont également recensées dont le Milan royal (*Milvus milvus*), la Mésange boréale (*Poecile montanus*), et la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).
Enfin, les espèces floristiques déterminantes de ZNIEFF sont largement présentes avec 24 espèces mentionnées.

ZNIEFF de type 2 n°410030456 « Voge et Bassigny »

D'une superficie de plus de 140 000 hectares, cette ZNIEFF est située à 1,8 km au sud du périmètre d'étude.
Du fait de sa superficie, les habitats retrouvés sont très variés et le nombre d'espèces recensées d'autant plus important.
On peut y trouver par exemple :
- 13 espèces d'amphibiens déterminantes de ZNIEFF dont la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ou encore le Triton crêté (*Triturus cristatus*).
- 37 espèces de lépidoptères déterminantes de ZNIEFF dont le Gazé (*Aporia crataegi*), la Feuille d'or (*Autographa bractea*) ou encore le Grand Sylvain (*Limenitis populi*).
- 24 espèces de mammifères déterminantes de ZNIEFF dont 18 chiroptères,
- 16 espèces d'oiseaux déterminantes de ZNIEFF dont la Chouette chevêche (*Athene noctua*), la Chouette effraie (*Tylo alba*) ou le Serin cini (*serinus serinus*).
- et près d'une centaine d'espèces floristiques déterminantes de ZNIEFF.

2.3.3. Espaces Naturels Sensibles

Dans un rayon de 5 km autour du site d'étude, 7 ENS gérés par le département de Vosges sont recensés.

ENS n° 88*A30 « Terrasses alluviales en bordure de Moselle »

situé à environ 1 km au nord-est du périmètre d'étude, ce complexe alluvial présente des sols de galets et de sables sur lesquels se développent spontanément des habitats typiques des secteurs alluviaux dynamiques. L'intérêt faunistique est concentré autour du cortège entomologique thermophile des terrasses alluviales sèches.

ENS n° 88*A12 « Prairie Gerard »

D'une surface de 89 hectares, cet ENS est situé à environ 3 km au nord du site d'étude.
Ce complexe alluvial abrite une prairie parsemée de buissons et des ripisylves composées de saules, frênes et aulnes.
Les lambeaux de forêt alluviale et le développement de la strate arbustive dans la prairie sont favorables à l'installation d'une avifaune variée (gobemouche gris, pie grièche écorcheur, pics vert, épeichette et épeiche, fauvette grisette ...).

ENS n°88*B23 « Fort de Dogneville »

D'une superficie de près de 13 hectares, ce site est situé à environ 3,5 km au nord-est du périmètre d'étude.

Il s'agit d'un fort désaffecté en périphérie d'Épinal constituant un site d'hivernage pour 8 espèces de chauves-souris dont 4 d'intérêt national.

ENS n°88*B10 « Poudrière d'Olima »

D'une superficie de 4,6 hectares, ce site est situé à environ 3,5 km au sud-ouest du périmètre d'étude.
Il s'agit d'une poudrière souterraine abandonnée, fréquentée par diverses espèces de chauves-souris dont l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, le Grand Murin ou la Barbastelle d'Europe.

ENS n° 88*T64 « Étang de la comtesse »

D'une superficie de 6 hectares, ce site est situé à environ 4 km au sud-ouest du périmètre d'étude.
Un étang d'une superficie de 2 hectares est ceinturé d'un bas-marais à sphaignes où l'on trouve entre autres la seule station lorraine actuellement connue de *Drosera rotundifolia* variété *corsica* et une des rares stations françaises de *Utricularia ochroleuca*.
Ce plan d'eau est favorable à la reproduction de nombreux amphibiens (tritons palmés et alpestres, salamandres tachetées, grenouilles vertes et rousses...).
Une diversité importante d'Odonates est également liée à ce plan d'eau.

ENS n° 88*Z14 « Héronnière du bois de la Voivre »

D'une superficie d'environ 6 hectares, ce site est situé à environ 3,5 km à l'est du périmètre d'étude.
Cette héronnière est située en lisière du bois de la Voivre. Elle compte une vingtaine de nids. Les Hérons issus de cette colonie fréquentent la Moselle toute proche.

ENS n° 88*M07 « Marais alcalin de Dogneville »

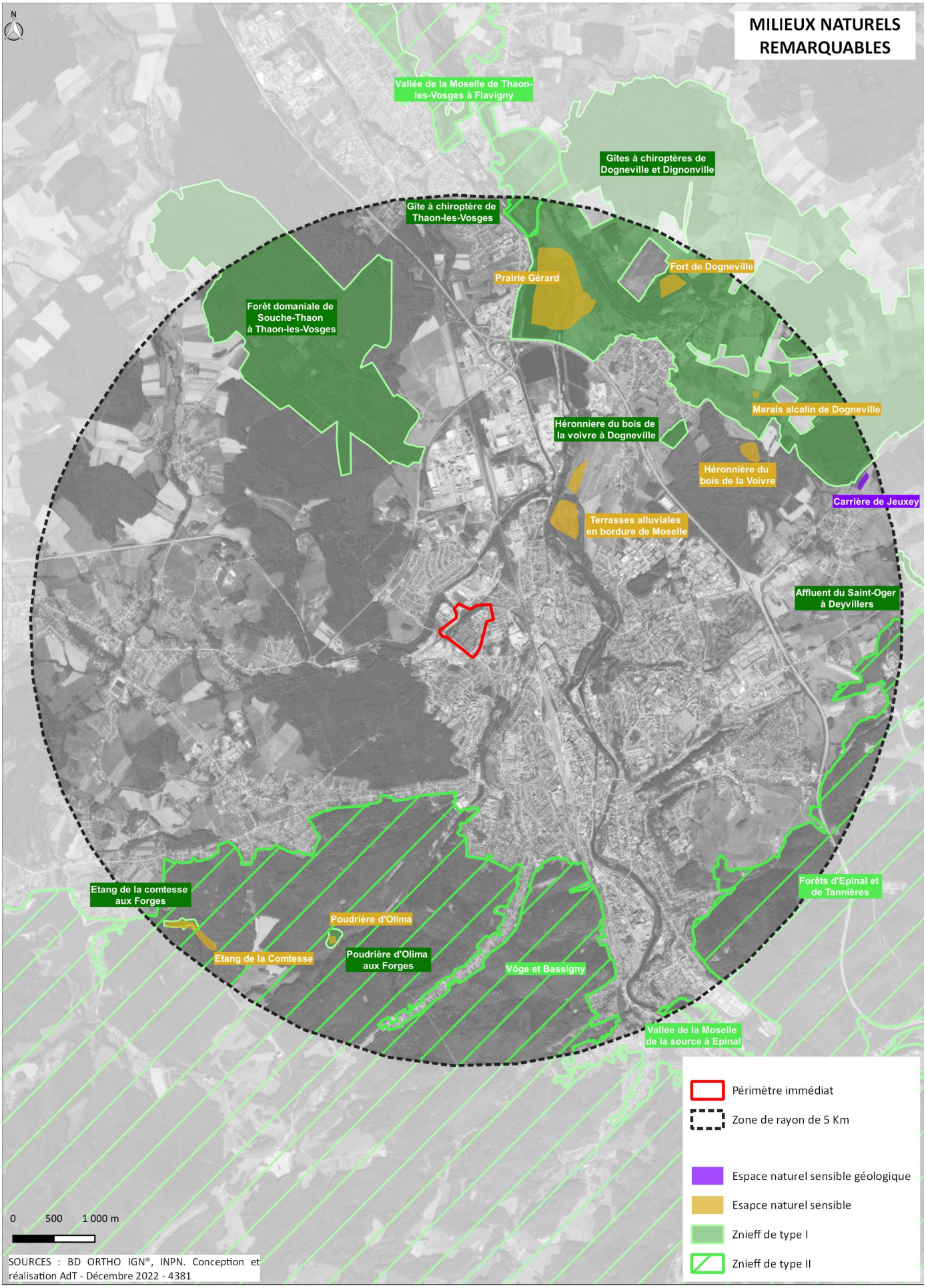
D'une superficie d'environ 2 hectares, ce site est situé à environ 4,5 km à l'est du périmètre d'étude.
Ce marais alcalin, milieu très rare dans le département des Vosges, héberge une population d'Agrion de mercure estimée à une cinquantaine d'individus.

ENS n°88*G38 « Carrière de Jeuxey »

Ce site, d'une superficie d'environ 10 hectares est situé à 5 km à l'est du périmètre d'étude. Ce site, classé pour sa géologie, correspond à une ancienne carrière, partiellement comblée et boisée. Il s'agit du dernier gisement fossilifère important encore accessible, à ce niveau, sur le versant occidental des Vosges.

2.3.4. Autres espaces naturels protégés

Aucun autre espace naturel protégé n'est retrouvé à proximité du site d'étude.


MILIEUX NATURELS REMARQUABLES
N
Vallée de la Moselle de Thaon-les-Vosges à Flavigny
Gîtes à chiroptères de Dogneville et Dignonville
Gîte à chiroptère de Thaon-les-Vosges
Prairie Gérard
Fort de Dogneville
Forêt domaniale de Souche-Thaon à Thaon-les-Vosges
Marais alcalin de Dogneville
Héronniere du bois de la voivre à Dogneville
Héronnière du bois de la Voivre
Carrière de Jeuxey
Terrasses alluviales en bordure de Moselle
Affluent du Saint-Oger à Deyvillers
Etang de la comtesse aux Forges
Forêts d'Epinal et de Tannières
Poudrière d'Olima
Etang de la Comtesse
Poudrière d'Olima aux Forges
Vôge et Bassigny
Vallée de la Moselle de la source à Epinal
Périmètre immédiat
Zone de rayon de 5 Km
Espace naturel sensible géologique
Esapce naturel sensible
Znieff de type I
Znieff de type II
0 500 1 000 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®, INPN. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381

2.3.5. Occupation du sol et milieu biologique

Localisé en contexte urbain, l'occupation du sol sur le site d'étude et aux alentours est très hétérogène.

Au sein du périmètre immédiat, l'**emprise militaire** de l'ancienne caserne militaire Haxo occupe une vaste surface.
Une entité désignée comme « **espace vert urbain** » longe la face nord de l'emprise militaire.

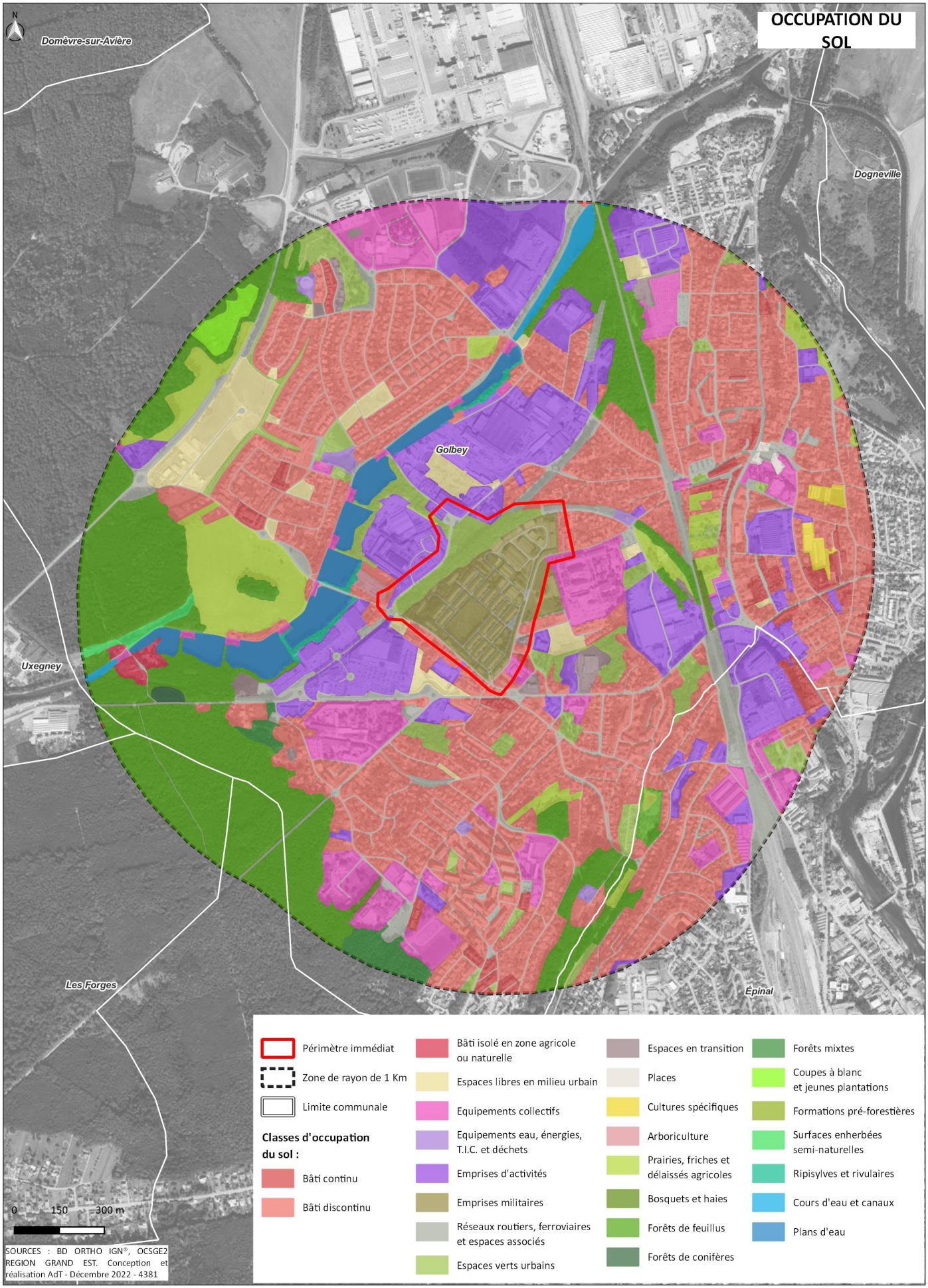
Dans un rayon de 1 km autour du périmètre immédiat, le **contexte urbain** urbain domine, avec une forte présence du **bâti**. La densité de ce bâti est croissante d'ouest en est, en direction du centre-ville. Les zones de bâti correspondent aux différents **quartiers de Golbey** : le quartier Haxo, le centre-ville, Maximont, le Haut du Gras, La Louvroie, Grandrupt,
En limite sud-est du rayon de 1 km se trouve également le **quartier ouest d'Épinal**.

Des **équipements collectifs** sont présents au sein du tissus bâti autour du périmètre immédiat. On peut noter la présence du CHI Émile Durkheim jouxtant le périmètre immédiat sur sa face sud-est. Au sein du rayon de 1 km se trouvent également une crèche, un centre AFFPA, l'Hôtel de ville, des équipements sportifs, ou encore des écoles et un collège.

Dans le rayon d'un kilomètre, les **activités** sont également nombreuses, avec, en bordure nord et ouest du périmètre immédiat, la zone industrielle n°1 de Golbey et la zone commerciale de l'hypermarché E.Leclerc.

Les **espaces verts** sont peu nombreux. Le bois de Maximont situé à l'ouest du rayon de 1 km constitue la principale entité. D'autres espaces verts sont également retrouvés en bordure du ruisseau d'Olima (sud), ou encore le long de la voie de chemin de fer Nancy-Épinal (est).

Enfin, le **canal des Vosges traverse la partie nord du périmètre d'étude**.


OCCUPATION DU SOL
N
Domèvre-sur-Avière
Dogneville
Golbey
Uxegney
Les Forges
Épinal
Périmètre immédiat
Zone de rayon de 1 Km
Limite communale
Classes d'occupation du sol :
Bâti continu
Bâti discontinu
Bâti isolé en zone agricole ou naturelle
Espaces libres en milieu urbain
Equipements collectifs
Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets
Emprises d'activités
Emprises militaires
Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés
Espaces verts urbains
Espaces en transition
Places
Cultures spécifiques
Arboriculture
Prairies, friches et délaissés agricoles
Bosquets et haies
Forêts de feuillus
Forêts de conifères
Forêts mixtes
Coupes à blanc et jeunes plantations
Formations pré-forestières
Surfaces enherbées semi-naturelles
Ripisylves et rivulaires
Cours d'eau et canaux
Plans d'eau
0 150 300 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®, OCSGE2 REGION GRAND EST. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381

2.3.6. Liste communale faunistique

Pour cette étude, les listes d'espèces sur la commune de Golbey où est localisé le projet ont été consultées d'après le site internet www.faune-lorraine.org. Celles-ci font état de la présence de nombreuses espèces animales dont des espèces protégées et/ou remarquables.

Concernant l'**avifaune**, 72 espèces sont mentionnées sur le territoire communal de Golbey. La plupart de ces espèces sont communes (Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pie bavarde...). Quelques espèces remarquables sont néanmoins citées, notamment : Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Hirondelle des fenêtres, Hirondelle rustique, Martinet noir, Milan royal, Pic mar, Pie-grièche écorcheur, Pouillot siffleur, Rougequeue à front blanc, Serin cini, Tarin des Aulnes, Verdier d'Europe.

Pour les **mammifères**, neuf espèces sont mentionnées sur le territoire communal de Golbey. Parmi ces espèces, trois sont remarquables : le Castor d'Europe, le Hérisson d'Europe, et l'Écureuil roux.

Pour les **reptiles**, aucune donnée n'est disponible sur la commune.

Pour les **amphibiens**, seul le Crapaud commun est recensé.

Pour **l'Entomofaune**, aucune donnée n'est disponible sur la commune.

2.3.7. Liste communale floristique

Sur la commune de Golbey, d'après l'Atlas de la flore Lorraine (Conservatoire Botanique National Nord-Est), on note :

- La Bétoine officinale (*Betonica officinalis*), déterminante de ZNIEFF niveau 3 en Lorraine, se trouve au niveau d'ourlets externes acidophiles médioeuropéens ;
- La Laîche faux souchet (*Carex pseudocyperus*), déterminante de ZNIEFF niveau 3 en Lorraine, se rencontre en milieu humide dans des cariçaies tourbeuses ;
- La Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*), déterminante de ZNIEFF niveau 3 en Lorraine, cette espèce est rencontrée dans des landes et pâturages humides ;
- Le Koelérie à grandes fleurs (*Koeleria macrantha*), déterminante de ZNIEFF niveau 3 en Lorraine, se trouve sur des pelouses plutôt sèches ;
- L'Oréosélin noir (*Oreoselinum nigrum*), déterminante de ZNIEFF niveau 2, rare et quasi menacée en Lorraine, se rencontre dans les bois et les pâturages ;
- Le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), déterminante de ZNIEFF niveau 2 en plaine, assez rare et quasi menacée en Lorraine, se rencontre dans les prés et bois humides ;

- Le Pigamon des prés (*Thalictrum minus subsp. pratense*), déterminante de ZNIEFF niveau 2, rare et en danger en Lorraine. Cette espèce est protégée en Lorraine, se rencontre dans les prairies maigres et forêts claires ;
- La Tourette glabre (*Turritis glabra*), assez rare et quasi menacée en Lorraine, se rencontre dans des haies, bois et pâturages ;
- La Violette des chiens (*Viola canina subsp. canina*), rare en Lorraine, se rencontre en milieu bien drainé et riche en matière organique ;
- La Violette des rochers (*Viola tricolor subsp. saxatilis*), très rare et quasi menacée en Lorraine, se rencontre en prairie mésohydrique fauchée neutrocline.

2.3.8. Végétation

Le site d'étude est occupé sur sa partie nord par un merlon boisé composé majoritairement de **feuillus**. Des petites zones ouvertes de **milieux herbacés** sont situées par endroits au sein de cette bande boisée.

Ce merlon végétalisé classé en zone N (naturelle) au PLU constitue un ilot de verdure d'environ 4 ha au sein du tissu urbain de Golbey.

L'ancienne caserne militaire n'a pas été entretenue depuis plusieurs années. La végétation a donc pu se développer. Le site s'est **enfriché** avec le développement **d'arbustes et autres ronciers**.

L'EPFGE, en charge de la requalification de la friche militaire a lancé une **campagne d'inventaires** permettant de **préciser les enjeux** présents sur le site d'étude. Ces inventaires sont en cours et sont réalisés par l'Atelier des Territoires.



Aspect de la végétation autour des bâtiments de la caserne militaire

Au vu des habitats présents sur le site d'étude, plusieurs espèces patrimoniales mentionnées dans les listes communales peuvent être retrouvées sur le site d'étude : Bétoine officinale, Danthonie retombante, Koelérie à grandes fleurs, …

2.3.9. Faune

Les habitats boisés, arbustifs et semi-ouverts peuvent servir de refuge à **plusieurs espèces (Écureuil roux, Muscardin, Avifaune, …)**

Le site militaire présente un accès restreint et est assez peu fréquenté par l'Homme. Les bâtiments abandonnés peuvent être utilisés par différentes espèces dont **des espèces d'oiseaux pour leur nidification ou les chiroptères.**

Un premier passage a été effectué le 9 décembre 2022, dans le cadre d'une première visite hivernale d'une partie des bâtiments de la caserne militaire.

Les bâtiments visités sont représentés en rouge sur la carte ci-après.

Lors de cette visite, certains arbres possédant des fissures ou cavités ont été remarqués, ils **peuvent abriter des gites pour des chiroptères**.

Des nids de Rougequeue noir et d'autres passereaux ont été observés en plusieurs endroits dans la végétation et au sein des bâtiments.

Sur la façade du bâtiment n°28, **des nids d'hirondelles** ont pu être observés. Ce bâtiment abritait également une **Pipistrelle commune** en hibernation dans les combles.
Un individu de **Petit rhinolophe** a été observé en hibernation dans la cave du bâtiment n°41.

D'autres espèces de chiroptères peuvent être rencontrées dans les bâtiments à d'autres moments de l'année. Les inventaires sont en cours et permettront de préciser les enjeux présents sur le site d'étude.

Les enjeux semblent toutefois concerner principalement l'avifaune et les chiroptères liés à la présence des nombreux bâtiments.

La préservation d'un bâtiment en l'état dans le but d'accueillir les espèces qui seront potentiellement impactées par les travaux de déconstruction est une mesure qui est envisagée.

DEPARTEMENT DES VOSGES

epfge — EPF DE GRAND EST
Rue Robert Blum — 54700 Pont-à-Mousson — Téléphone : 03.83.80.40.20

Ville de Golbey — **VILLE DE GOLBEY**

Caserne Haxo
Travaux de requalification du site

AVANT PROJET

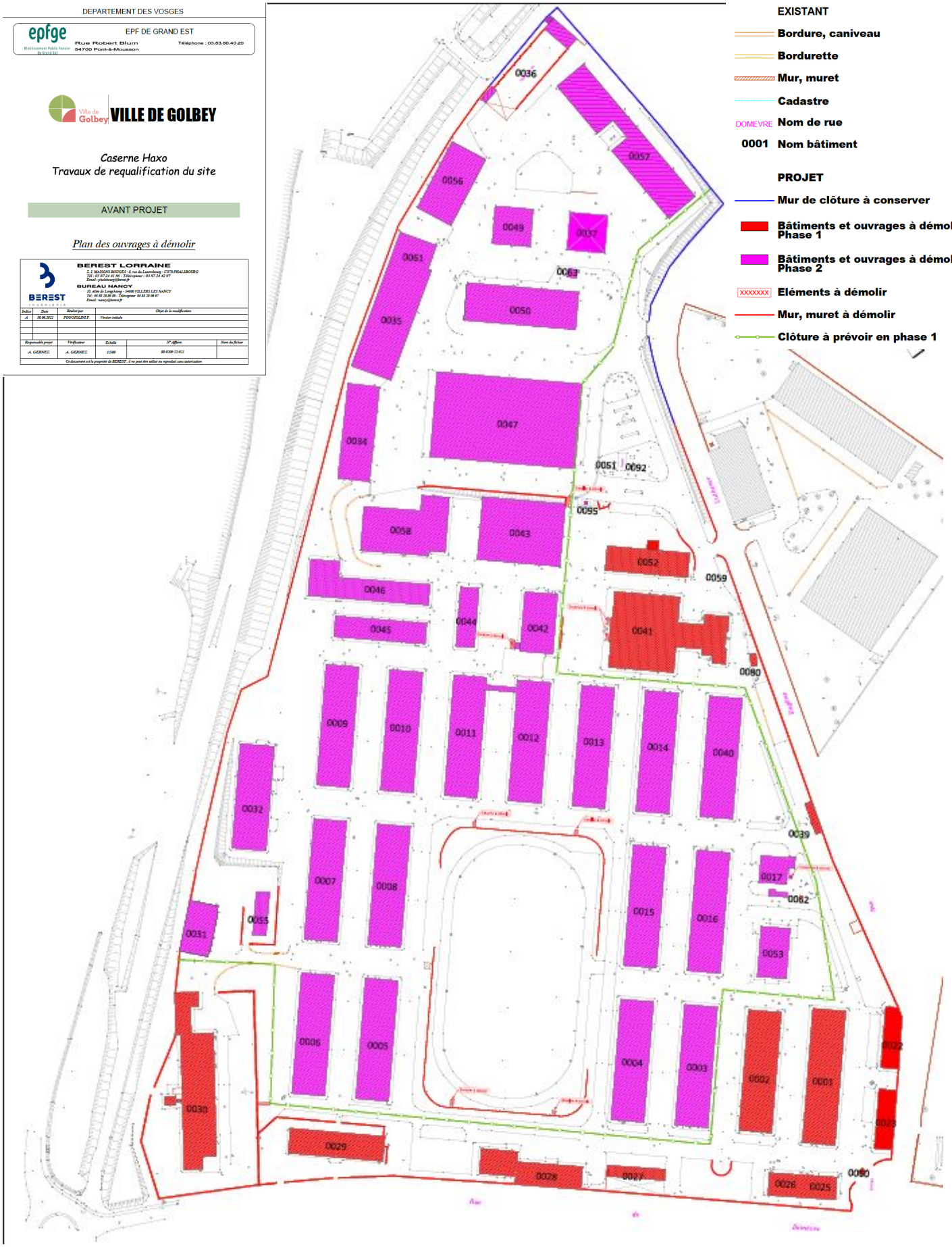
Plan des ouvrages à démolir

BEREST LORRAINE
Z.I. MATOMO ROUGES - 4, rue du Luxembourg - 57570 FEVALLBOURG
Tél. : 03 87 24 41 86 - Télécopieur : 03 87 24 42 97
Email : philibert@berest.fr
BUREAU NANCY
15, Allée de Longchamp - 54600 VILLERS LES NANCY
Tél. : 06 85 28 88 89 - Télécopieur 09 85 28 06 67
Email : nancy@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification
A	08.06.2022	PDG/GOLDNT P.	Version initiale

Responsable projet	Vérificateur	Echelle	N° Affaire	Nom du fichier
A. GERNEZ	A. GERNEZ	1/500	88-0309-22-021	

Ce document est la propriété de BEREST , il ne peut être utilisé ou reproduit sans autorisation



2.3.10. Trame verte et bleue

2.3.10.1. Contexte

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer ; en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

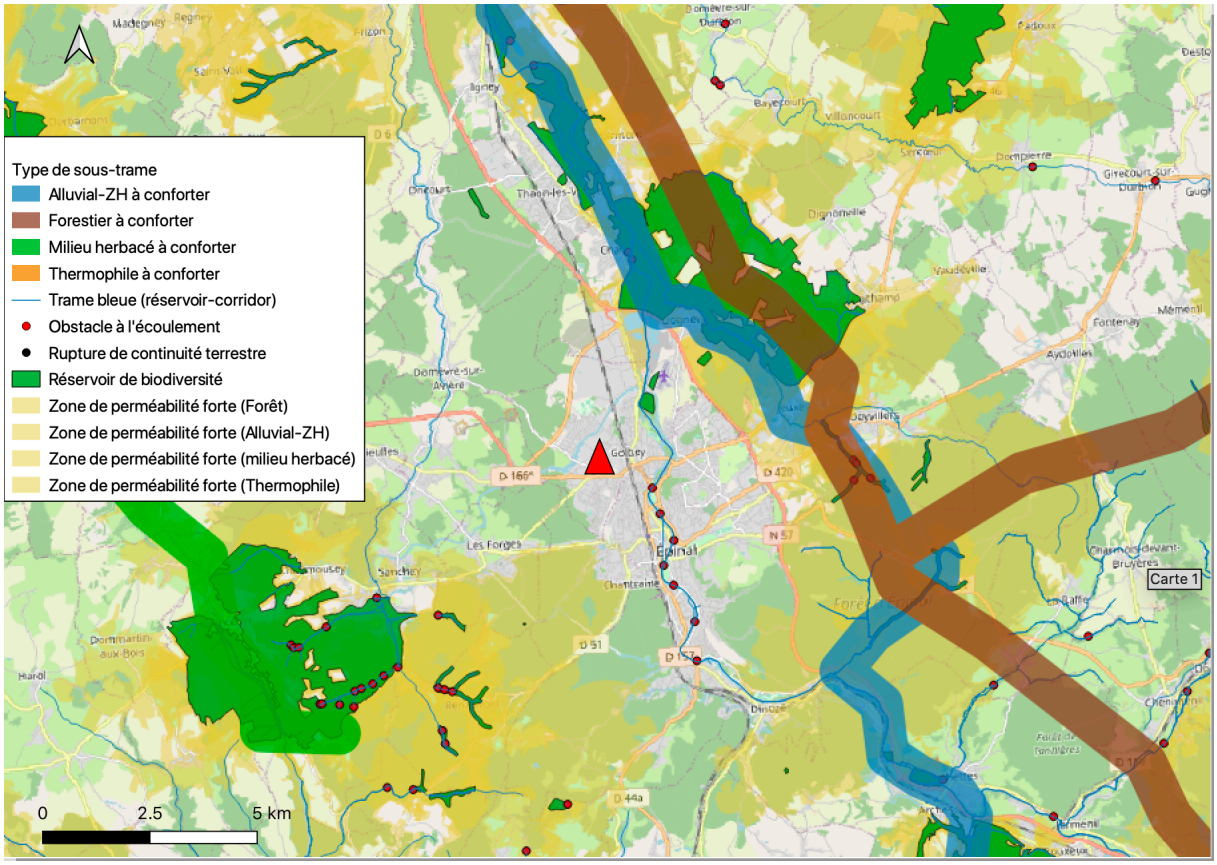
La Trame verte et bleue se décline à plusieurs échelles. A l'échelle nationale sont établies les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Ces orientations nationales doivent être prises en compte à l'échelle régionale, au sein du SRCE, aujourd'hui incorporé dans le SRADDET. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État prennent aussi en compte les schémas régionaux.

2.3.10.2. Le SRADDET Grand Est et le SRCE de Lorraine

Aujourd'hui, les SRCE d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine sont regroupés dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) Grand Est, approuvé par Arrêté préfectoral du 24 Janvier 2020.

Le site de projet d'aménagement se trouve au sein d'un tissu urbain assez dense. **Aucun élément de Trame verte et bleue d'importance régionale n'est mentionné au droit du projet**, qu'il s'agisse d'un réservoir de biodiversité, d'un corridor ou d'une zone de perméabilité.

La vallée de la Moselle, à environ 1 km à l'est du périmètre d'étude immédiat, constitue un réservoir-corridor de la trame bleue. Deux réservoirs de biodiversité sont identifiés le long de la Moselle, à 1,5 km au nord-est du périmètre immédiat. Ces réservoirs correspondent à l'ENS des terrasses alluviales en bordure de Moselle.



Trame verte et bleue du SRCE

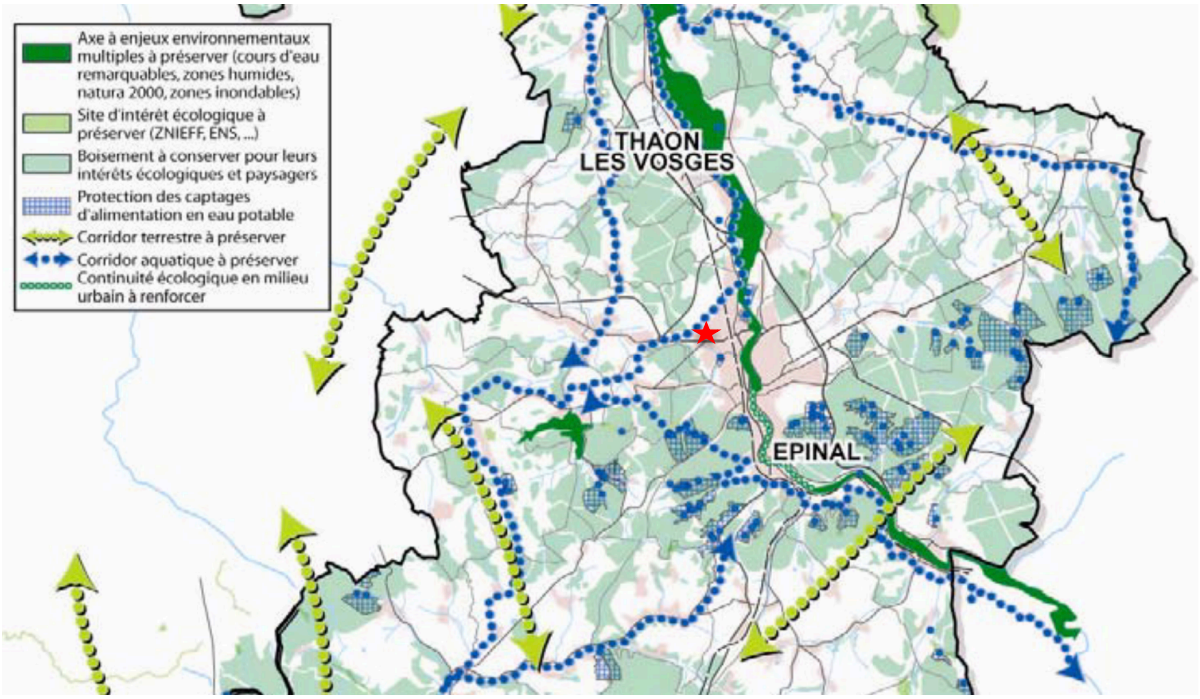
2.3.10.3. Trame verte et bleue locale

➢ SCoT des Vosges centrales

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Vosges centrales, approuvé le 6 juillet 2021, identifie les continuités écologiques à préserver et à renforcer.

Concernant la trame bleue, la branche sud du canal de l'est est mentionnée comme corridor aquatique à préserver. **Il s'agit de l'élément de trame verte et bleue le plus proche du périmètre d'étude.**

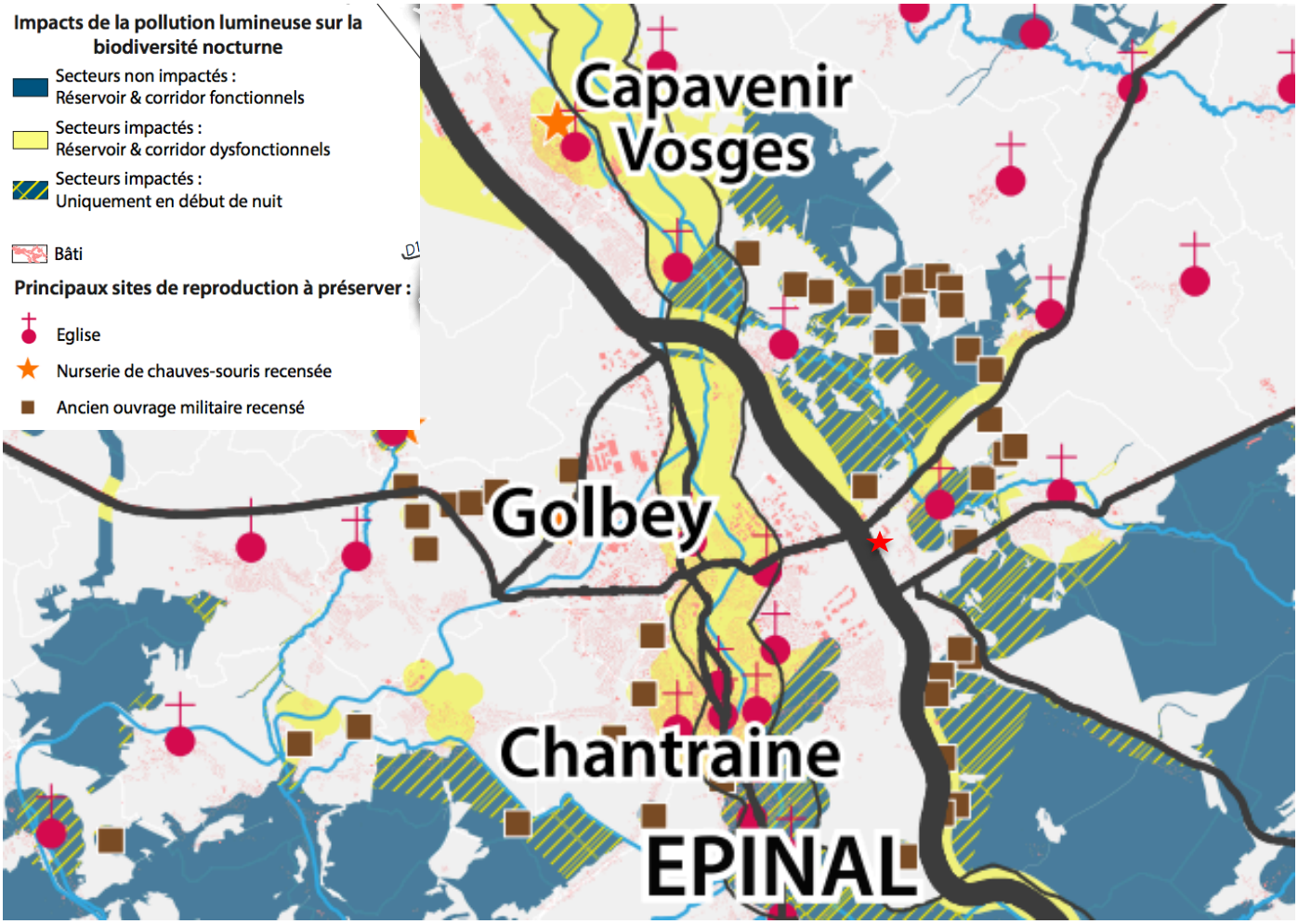
La vallée de la Moselle constitue, quant à elle, un axe à enjeux environnementaux multiples à préserver. Ce milieu est constitué d'une multitude d'habitats (cours d'eau, zones humides, ripisylves, …). Cette concentration d'habitats est favorable à de nombreuses espèces animales et végétales.



Trame verte et bleue du SCoT des Vosges centrales

Le SCoT des Vosges centrales a également mis en place une **trame noire** visant à mieux prendre en compte les enjeux liés aux **espèces nocturnes**, dont font partie les chauves-souris, impactées par l'éclairage artificiel. De même que la trame verte et bleue, cette trame noire identifie des réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques.

La vallée de la Moselle, réservoir de biodiversité, est impacté par les éclairages des centres urbains situés à proximité (Épinal, Golbey, Capavenir Vosges, ...).
Certaines communes comme Épinal éteignent l'éclairage public en cœur de nuit. Cette démarche permet de limiter la pression exercée sur les espèces lucifuges.



Trame noire du SCoT des Vosges centrales

- PLU de la ville de Golbey

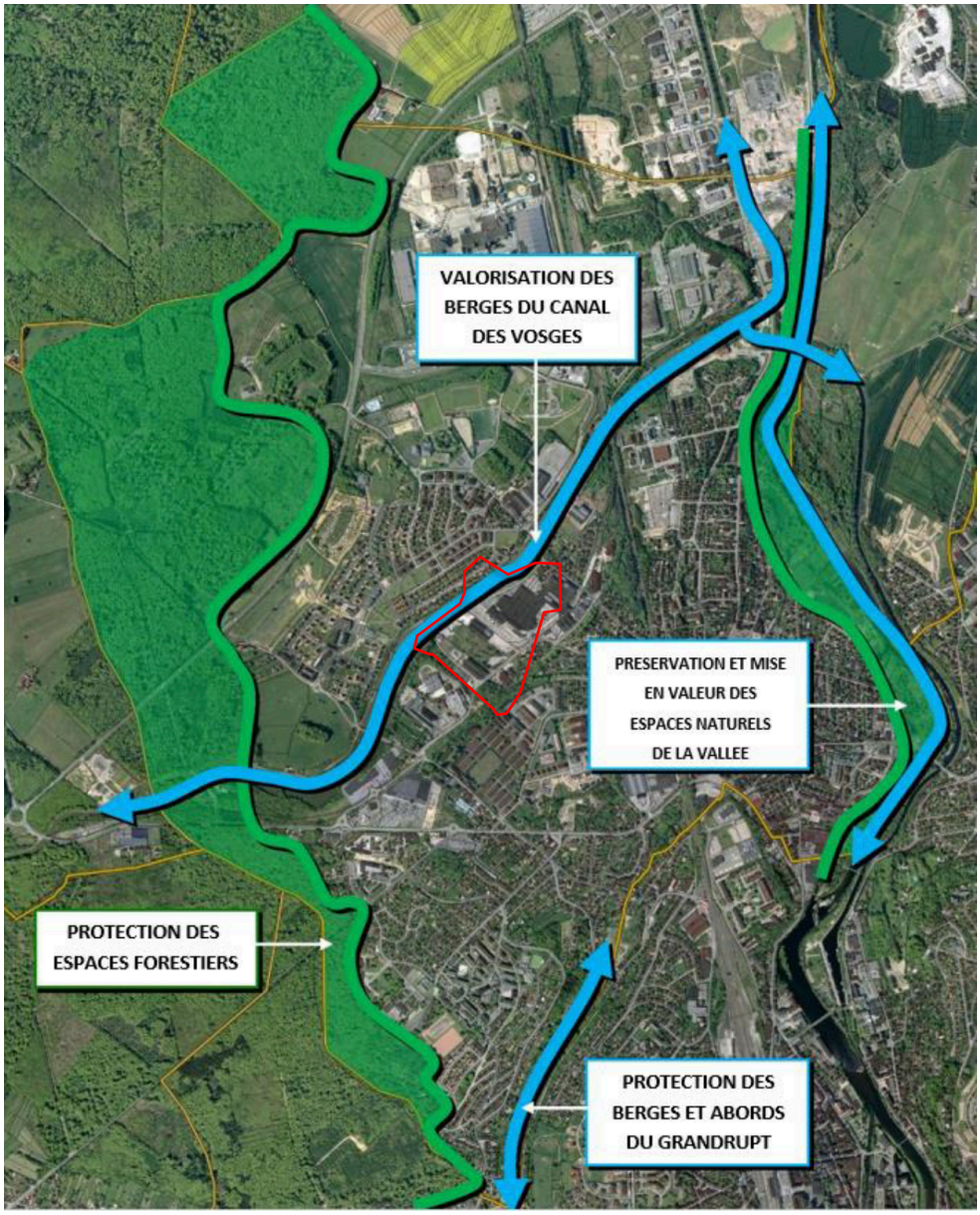
La commune de Golbey a également mis en place une trame verte et bleue lors de l'élaboration de son PLU. A travers cette trame verte et bleue, les éléments mentionnés dans le SRCE et le SCoT ont été repris.

D'autres éléments jugés importants à l'échelle communale ont également été ajoutés.

Plusieurs corridors aquatiques sont mentionnés sur la commune : La vallée de la Moselle, le canal des Vosges et le Grandrupt. Les berges de ces cours d'eau sont également mentionnées en tant qu'élément à maintenir.

Concernant les milieux forestiers, le massif forestier situé à l'ouest de la commune est identifié comme « jouant un rôle important pour la faune : habitat, zone de repos et d'alimentation, continuité écologique locale ».

Aucun élément de trame verte et bleue n'est mentionné au droit du périmètre d'étude.



Trame verte et bleue du PLU de la commune de Golbey

2.4. Milieu humain

2.4.1. Contexte administratif

2.4.1.1. La région, le département et les communes

La commune de Golbey, au cœur du département des Vosges, fait partie de l'arrondissement d'Épinal.
Elle se situe en **bordure nord de la ville d'Épinal**, et s'inscrit dans son agglomération (au sens de l'INSEE). À noter que la commune est chef-lieu de canton depuis le nouveau découpage territorial défini par décret du 27 Février 2014.
Le territoire de Golbey est entouré de 7 communes : Chavelot, Dogneville, Épinal, Chantraine, Les Forges, Uxegney et Domèvre-sur-Avière.

Le site d'étude se situe au sein du **quartier Haxo** qui tient son nom de la caserne militaire du même nom. Ce quartier a permis l'essor de la ville en accueillant pendant près d'un siècle le 170ème RI. A l'abandon depuis une quinzaine d'années, les bâtiments se délabrent, sont squattés, et la nature reprend peu à peu ses droits.

2.4.1.2. Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La ville de Golbey dépend d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle fait partie de la **"CA d'Épinal"** (Communauté d'Agglomération) regroupant 78 communes. Son code EPCI est 200068757.

2.4.1.3. Aires et unités urbaines

La ville de Golbey fait partie de **l'unité urbaine d'Épinal** n°UU88501, comprenant 12 communes. Cette unité urbaine fait partie de **l'aire urbaine d'Épinal** n°AU095 comprenant 72 communes.

2.4.2. Population, habitat, emploi

La plupart des données mises à disposition par l'INSEE sont à l'échelle de la commune et à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. C'est donc à ces échelles que seront traitées les thématiques suivantes.

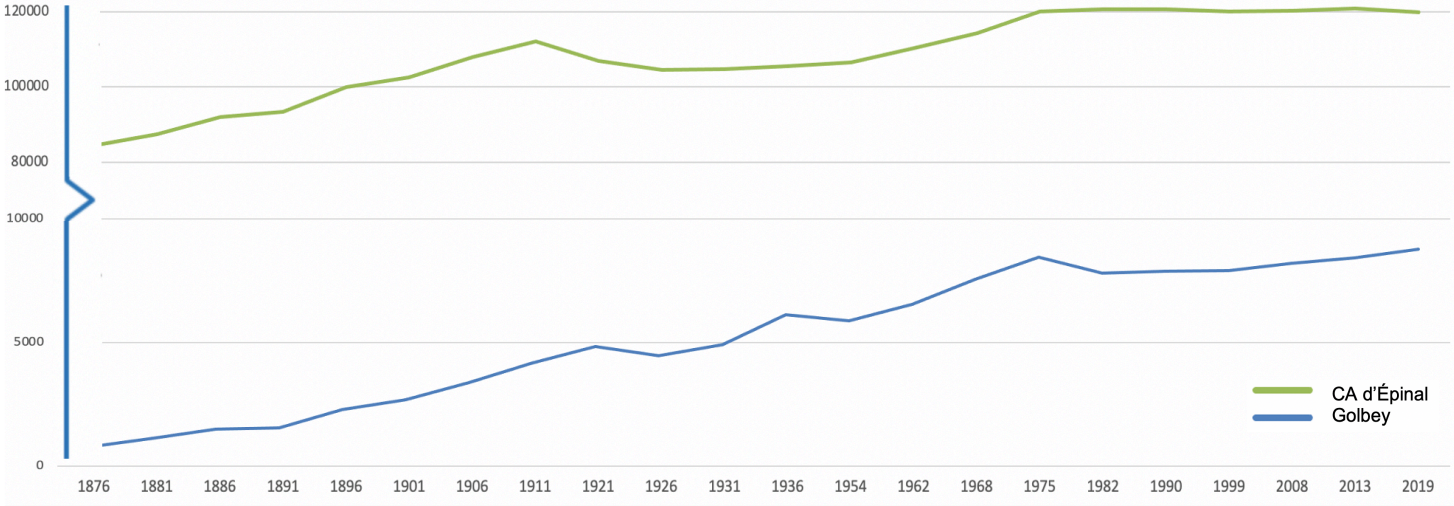
2.4.2.1. Démographie

La communauté d'agglomération d'Épinal compte aujourd'hui **111 000 habitants**. Sa population a beaucoup progressé au XIXème siècle mais **stagne depuis les années 1970.**

La commune de Golbey, qui comptait moins de 800 habitants en 1875, compte **9 001 habitants** au 1er janvier 2020. Il s'agit, proportionnellement, de l'augmentation la plus importante de la communauté d'agglomération. Cette augmentation de la population n'a pas été continue au fil du temps. Les fermetures des usines textiles dans les années 1970/80 ont contribué à la dernière cassure dans la dynamique positive d'évolution de la population.

À partir de 2000, la croissance démographique de la ville retrouve un rythme soutenu (+0,35% par an), directement corrélé au développement de l'urbanisation (ZAC des Blancs Champs et de Maximont). **La commune a ainsi gagné 362 habitants entre 2013 et 2019 (+4,3%)**.

Cette croissance démographique est propre à Golbey car dans le même temps, la communauté d'agglomération a perdu 1 420 habitants (-1,3%).

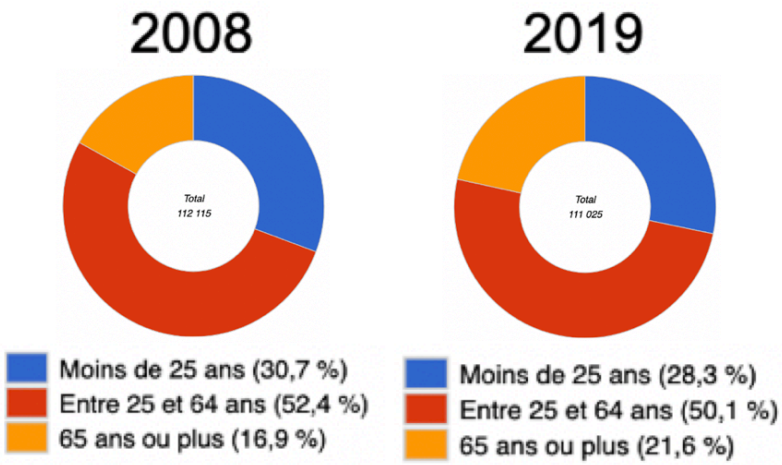


Évolution de la population à Golbey et dans la Communauté d'agglomération d'Épinal

La ville de Golbey est une ville dynamique située au sein d'une communauté d'agglomération en perte de vitesse.

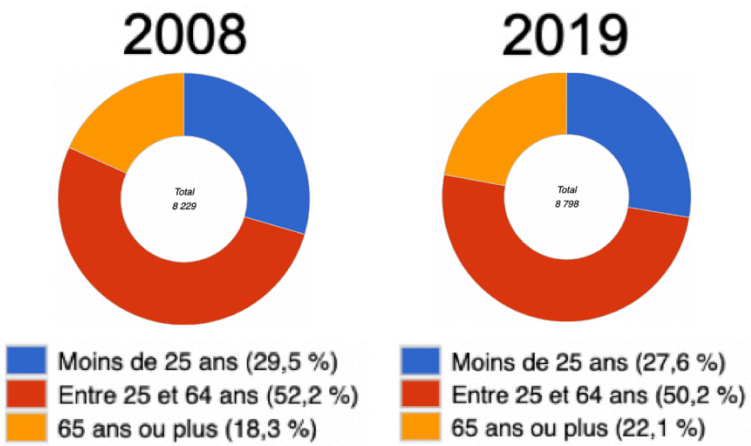
2.4.2.2. Répartition de la population par tranche d'âge

Au sein de la communauté d'agglomération d'Épinal, **la part des jeunes de moins de 25 ans est en légère diminution** entre 2008 et 2019, passant de 34 000 à 31 000 personnes. Cette tranche d'âges représente tout de même plus d'**un quart de la population**.
Entre 2008 et 2019, **la part des 25-64 ans a également diminuée** de 58 000 à 55 000 personnes pour atteindre 50 % de la population totale.
La tranche des plus de 65 ans est la seule tranche d'âge à avoir augmenté passant de 19 000 à 24 000 personnes.



Répartition de la population par tranches d'âges dans la Communauté d'agglomération d'Épinal

Sur la commune de Golbey, la part des jeunes de **moins de 25 ans est en légère diminution** entre 2008 et 2019 en termes de pourcentage, mais en valeur absolue, ce chiffre est stable (respectivement 2 429 et 2 431 habitants).
Entre 2008 et 2019, **la part des 25-64 ans a augmenté** de 4 295 à 4 419 personnes soit environ 50 % de la population totale.
La tranche des plus de 65 ans est la tranche d'âge à avoir le plus augmenté passant de 1 500 à 1 950 personnes.
Un léger vieillissement de la population est donc constaté.



Répartition de la population par tranches d'âges dans la Commune de Golbey

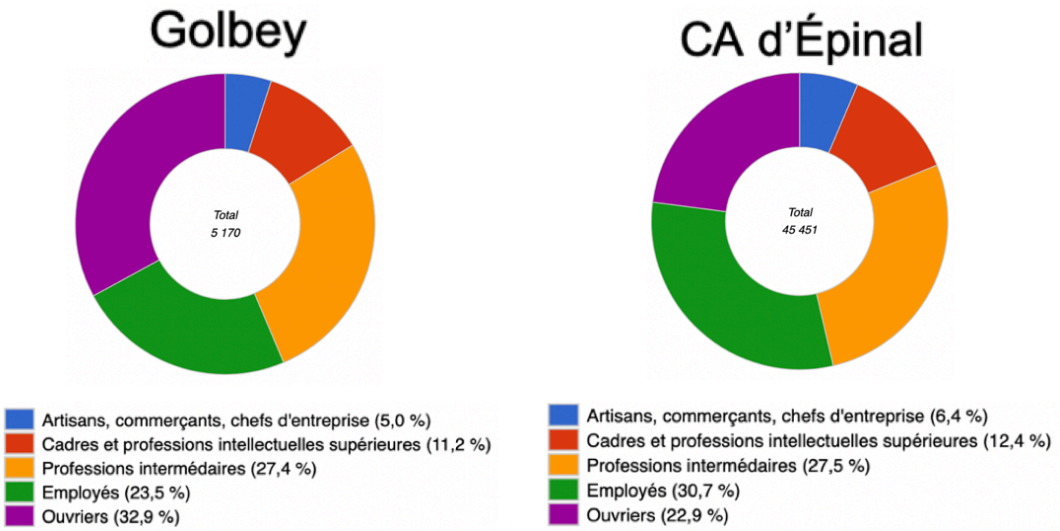
2.4.2.3. Population active

Le taux d'activité est de 75% à Golbey, ce qui est similaire à la moyenne nationale.

2.4.2.4. Nombre et taux d'emploi

Golbey est la deuxième commune de la CAE offrant le plus d'emplois (derrière Épinal. Près de 5 200 emplois étaient recensés sur le territoire communal en 2019, **en baisse sensible (-10%) par rapport à 2008**. La quasi-totalité de cette baisse touche les emplois ouvriers.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, la baisse est de 4%.



Répartition des emplois par catégories

2.4.2.5. Lieux de travail des actifs

A l'échelle de la CAE, Épinal concentre près de 50% des emplois. Les trajets domicile-travail vont donc principalement dans ce sens.

La ville de Golbey propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Par conséquent, près de 2 000 travailleurs habitant en dehors de la ville viennent travailler à Golbey. L'indicateur de concentration d'emploi (rapport emplois / actifs occupés) est très élevé (150% en 2019 contre 105% pour la Communauté d'agglomération d'Épinal).
Parmi les 3 500 actifs que compte la ville, près d'un tiers travaillent à Golbey.

2.4.2.6. Typologie de l'habitat

La commune de Golbey compte plus de 4 600 logements. La production de logements à Golbey a augmenté de 25% entre 2006 et 2016. **La quasi-totalité des ces logements sont des résidences principales** (92%), et **les logements vacants ne représentent que 6,9% du parc immobilier**.

Les logements HLM représentent 33% des logements de Golbey situés principalement dans le quartier du Haut du Gras (610 logements).

La commune compte légèrement plus d'appartements que de maisons (43% de maisons contre 57% d'appartements).

Les T3 et T4 restent majoritaires dans le parc global malgré une évolution de la structure. En effet, sur la période 2013-2018, 50 % des nouveaux logements sont des T1 et T2.

Les occupants de logements sont **majoritairement locataires** (57% de locataires et 43% de propriétaires).

2.4.3. Les zones d'activités, équipements et services

2.4.3.1. Les zones industrielles et d'activités

Selon l'INSEE, **593 entreprises sont implantées à Golbey (2018)**. L'activité économique s'organise autour d'un tissu dense de petites, moyennes et grandes entreprises, et d'administrations publiques. Sur les 5 300 emplois salariés de la commune, près de la moitié sont répartis au sein de **9 établissements de plus de 100 salariés**.

Secteur	Effectif (2020)	Etablissement
Services	100 à 199	Onet services
		Milee
Industrie		Société Trane
Commerce	200 à 249	E.Leclerc
Administration		SDIS
Industrie	250 à 499	Centre Hospitalier
		Fives Cryo
		Norske Skog
		Michelin

Principaux employeurs à Golbey (source : Sirene.fr)

La ville de Golbey est une ville étroitement liée à l'industrie. Elle lui doit notamment son développement au cours du XX^{ème} siècle. **Plusieurs zones industrielles présentées ci-dessous sont établies sur son territoire**. Les zones industrielles sont numérotées de 1 à 5 dans l'ordre chronologique de leur création.

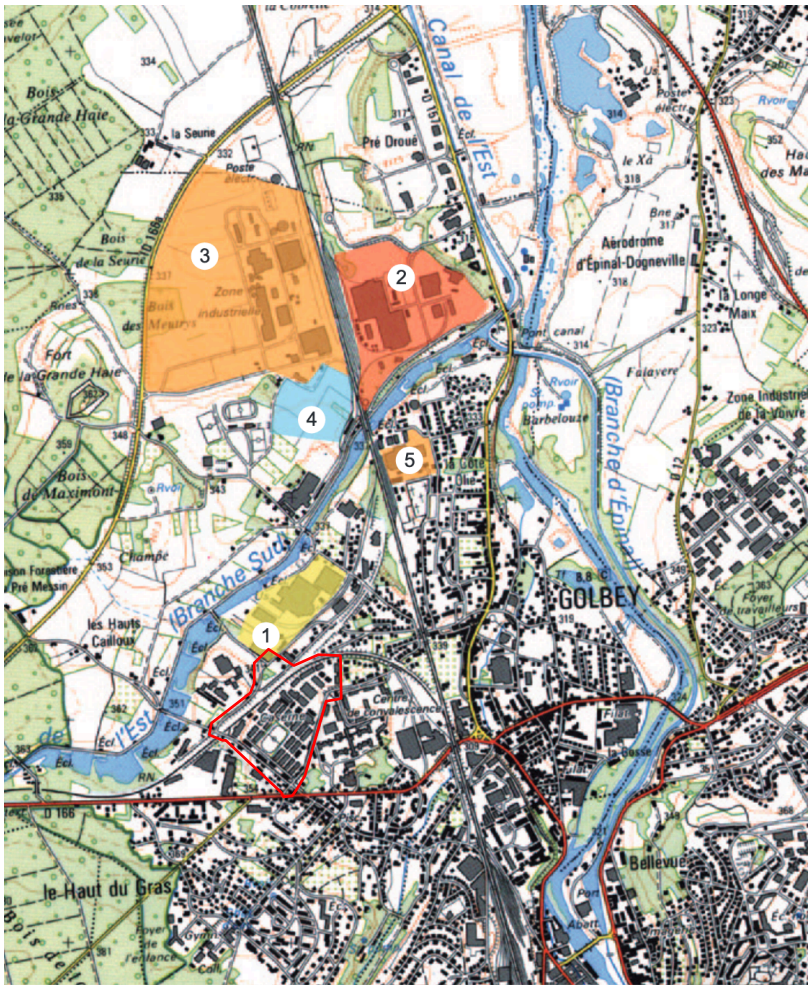
La zone industrielle n°1, voisine du site d'étude, est créée en 1958. Sur cette zone industrielle s'implantent alors les industries **Trane**, un fabricant de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et **Fives Cryo** qui conçoit et réalise des échangeurs de chaleur à plaque.
Cette zone industrielle présente aujourd'hui des activités très diverses due à l'implantation d'autres entreprises dont **Milee** (anciennement Adrexo) un distributeur d'imprimés publicitaires, ainsi que **Bolloré énergie** (distribution de fioul domestique), **Brossette** (négoce de matériaux de construction), **Forestière du Champignon** (ramassage, collecte, et mise sur le marché de champignons), **Héronnière** (fournisseur de béton), ou **Sas Pierre B** (entreprise de construction).

En 1968, **la zone industrielle n°2** est créée pour l'implantation de l'usine **Michelin**. La Coopérative Agricole de Lorraine (CAL), ainsi qu'un centre de contrôle technique ou encore un distributeur de boissons s'implantent autour de cette usine.

Golbey compte un des plus gros sites papetiers européens, celui de **Norske Skog**. C'est en 1974 qu'est créée la **zone industrielle n°3** permettant l'implantation de cette entreprise.

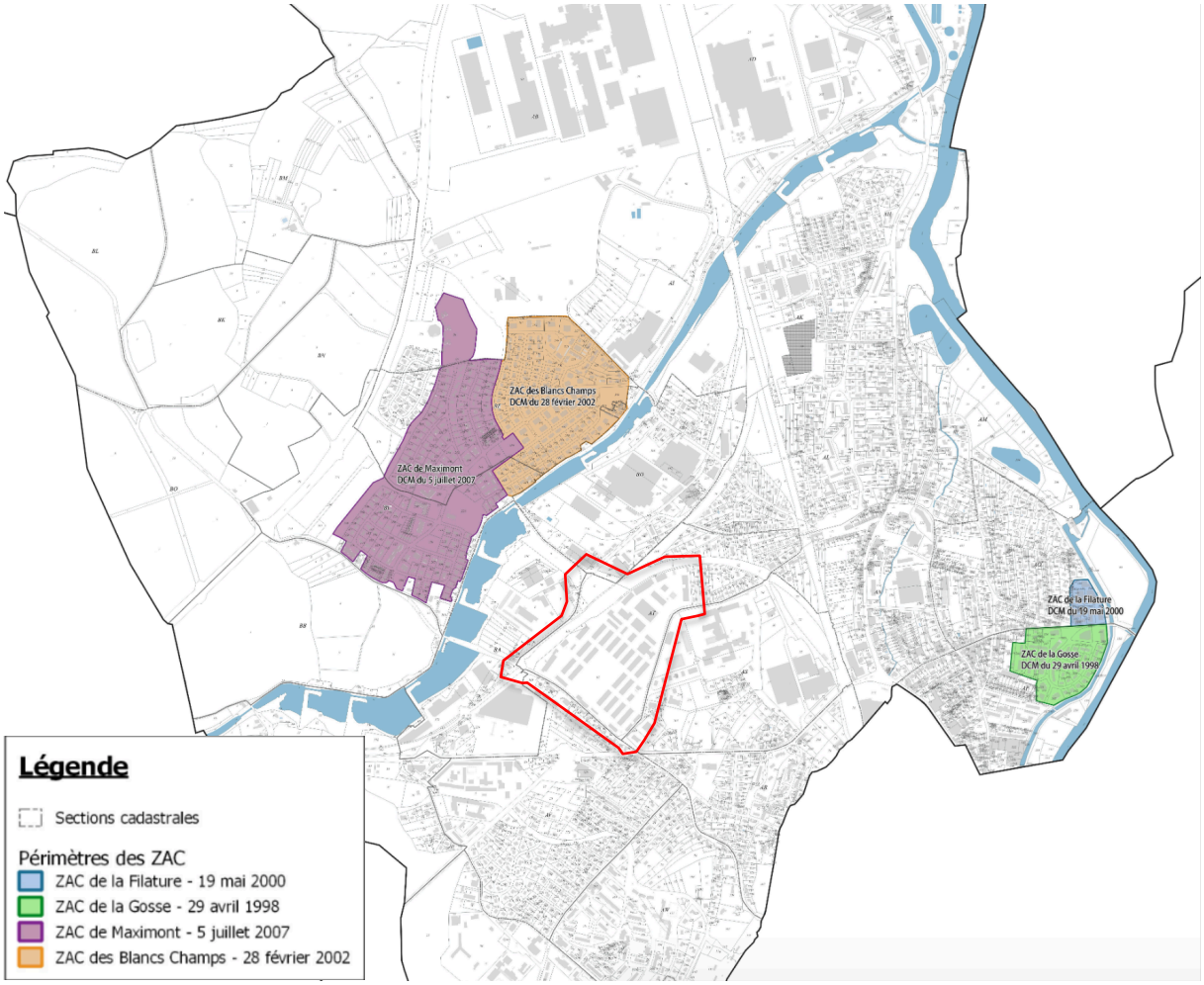
En 1991, **la zone industrielle n°4** permet l'implantation de l'entreprise **Total gaz**. Une société d'enrobés viendra ensuite compléter cette ZI.

La zone industrielle n°5 (ou zone d'activité Jeanne d'arc) est créée en 1999 dans le but de redéployer l'activité sur le site de l'ancienne usine Singrün. Plusieurs entreprises spécialisées dans les secteurs du bâtiment, les télécommunications ou la distribution de matières premières pour le chauffage.



Zones industrielles de Golbey

Le territoire communal compte actuellement quatre ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).
La **ZAC de la Gosse** établie sur le site d'une ancienne filature a permis de réinvestir le site à partir de 1998 pour de **l'habitat individuel et collectif, des activités commerciales et de bureaux.**
La **ZAC de la Filature**, également établie sur le site d'une ancienne filature, abrite plusieurs **entreprises d'activités commerciales ou de services**.
La **ZAC des Blancs-Champs** (2002) a permis la construction de 336 logements (300 logements privés et 36 logements de bailleurs sociaux).
La **ZAC de Maximont**, la dernière mise en place est la seule présentant encore quelques disponibilités. Cette ZAC est destinée à de **l'habitat individuel et collectif** (700 logements).



Zones d'Aménagement Concerté de Golbey

2.4.3.2. Les équipements publics et services

La ville de Golbey est une commune dynamique proposant de nombreux services à la population.

- ❖ Education

Une crèche a été créé en 2017, d'une capacité de 40 places, celle-ci se situe au sein du périmètre d'étude immédiat, dans la rue Eugène Lutherer.

Dans un rayon de 500 m sont situées **deux écoles maternelles** (école maternelle les Bosquets et école maternelle du centre)

Trois écoles élémentaires sont présentes à Golbey. La plus proche du site d'étude est l'école élémentaire Jean de la Fontaine accolée à l'école maternelle les Bosquets à environ 500 m au sud du périmètre d'étude.

Golbey possède **un collège**, le collège Louis Armand qui se situe à moins d'un kilomètre au sud-ouest du périmètre d'étude. Ce collège accueillait 685 élèves lors de l'année scolaire 2021/2022.

Plusieurs lycées sont présents sur la commune voisine d'Épinal. Les plus proches sont les lycées Pierre Mendes France et Louis Lapicque situés chacun à environ 2 km du site d'étude.

- Enseignement supérieur

La ville d'Épinal accueil **plusieurs établissements d'enseignement** supérieur et compte **environ 3 000 étudiants**. La ville accueille entre autres une antenne de la Faculté de Sciences, de Sport, de Droit, un INSPE ou encore un IUT. Cette offre de formation place la ville en tant que troisième pôle universitaire de Lorraine derrière Nancy et Metz.

- Santé

La ville de Golbey est assez fournie en professionnels de santé. On y trouve plusieurs médecins généralistes, des infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, orthophonistes, orthoptistes, …

Un hôpital, le **Centre Hospitalier Émile Durkheim** est voisin du site d'étude au niveau de la Rue Eugène Lutherer.

Un EHPAD ainsi qu'une **résidence pour séniors autonomes** sont situés à côté du centre hospitalier.

A environ 100 m au sud du périmètre d'étude, la long de la RD 166, se situe la **maison de santé** Albert Schweitzer qui regroupe **quatre médecins généralistes**. Face à cette maison de santé se situe **une pharmacie** et **un laboratoire d'analyses médicales**.

- Autre

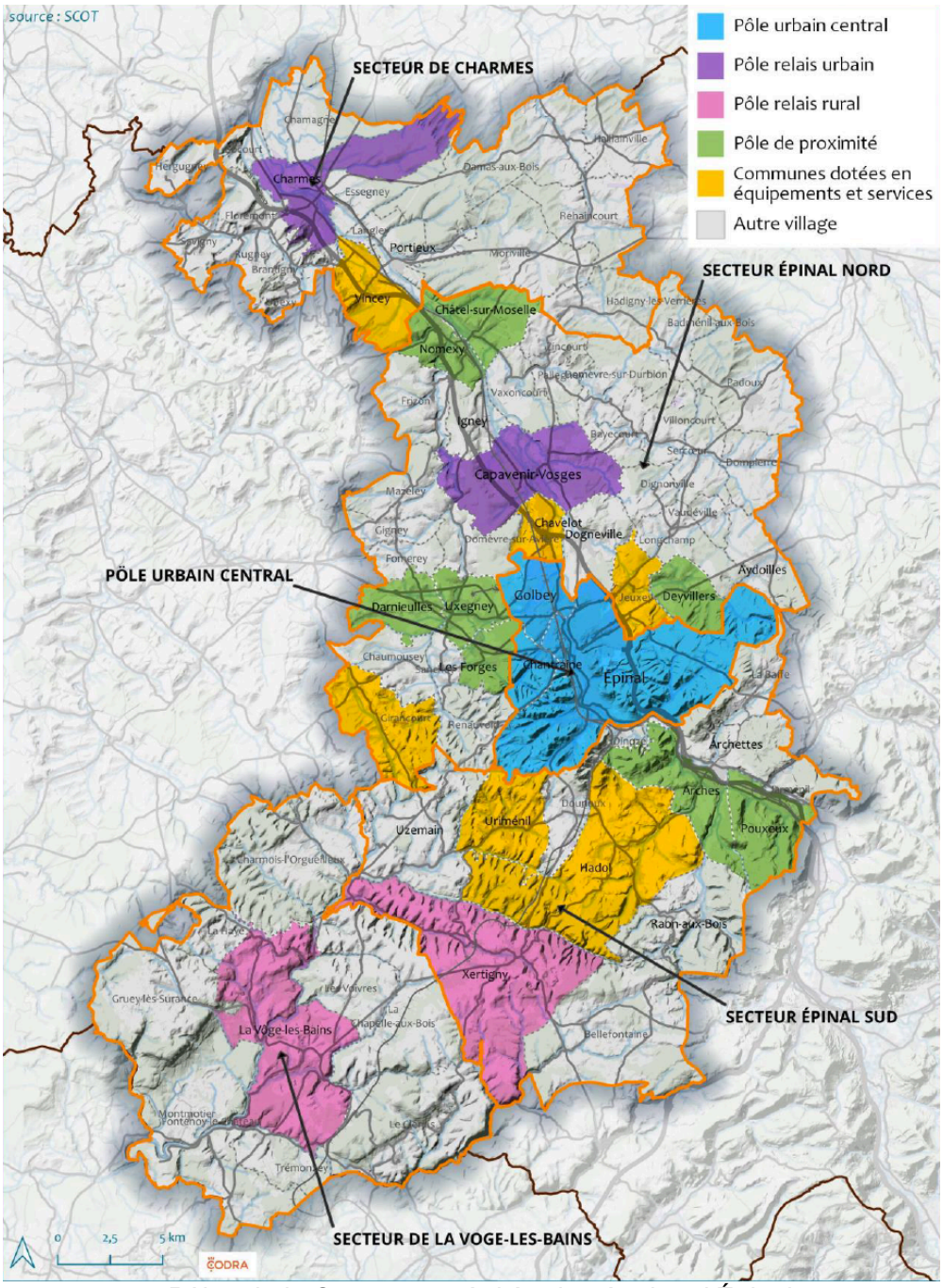
Une **piscine municipale** est située la long de la RD 166, à environ 200 m au sud du périmètre d'étude.

Un bureau de poste se situe à proximité de la mairie de Golbey soit à environ 800 m à l'est du site d'étude.

2.4.4. Déplacements et infrastructures de transports

2.4.4.1. Le Plan de Déplacement Urbain

La Communauté d'Agglomération a décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'élaboration d'un PDU.



Pôles de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

La CAE a choisi de mener cette démarche exactement comme s'il s'agissait d'un Plan de Mobilité obligatoire. Son Plan de Mobilité tient donc compte des objectifs que le code des transports fixe pour les Plans de Mobilité obligatoires (article L1214-2).

Ce Plan de Mobilité, établi en janvier 2022, sera en vigueur pour une période de 10 ans.

Au sein de ce Plan de Mobilité, le territoire est découpé en plusieurs entités complémentaires. **La commune de Golbey est située dans le « pôle urbain central » concentré autour de la ville d'Épinal.**

2.4.4.2. La part modale des différents modes de déplacements

Selon le plan de mobilité de la communauté d'agglomération d'Épinal, au sein du pôle urbain central, **14% des actifs vont au travail à pied, 8% en transports en commun et seulement 2% en vélo.**

Pour les déplacements autres que domicile-travail, aucune donnée n'est disponible. Cependant, avec 1,28 voiture par ménage, le taux de motorisation est globalement élevé. **La voiture reste bien le mode de transport le plus largement utilisé.**

Malgré cela, **près de 15% des ménages ne possèdent pas de voiture** et sont donc dépendants des offres de mobilité alternatives. Ces ménages sont principalement situés dans les zones les plus densément peuplées comme à Épinal, Golbey, Charmes, ...

2.4.4.3. Les flux de déplacements

La majorité des déplacements se font **en direction du pôle urbain central**, mais ils obéissent également à des logiques de bassins de proximité avec des déplacements **en direction des pôles relais**.

2.4.4.4. Organisation des infrastructures routières : trafic, accidentologie, stationnement

Le territoire est desservi par un axe de communication majeur : **la RN57 (E23) qui va de Nancy à Remiremont.**

Le territoire de la CAE se situe en marge des grands axes régionaux, nationaux et internationaux : l'autoroute A31 passe à 50 km à l'ouest, le massif des Vosges constitue une barrière physique majeure qui isole le territoire de l'axe rhénan.

- Accidentologie

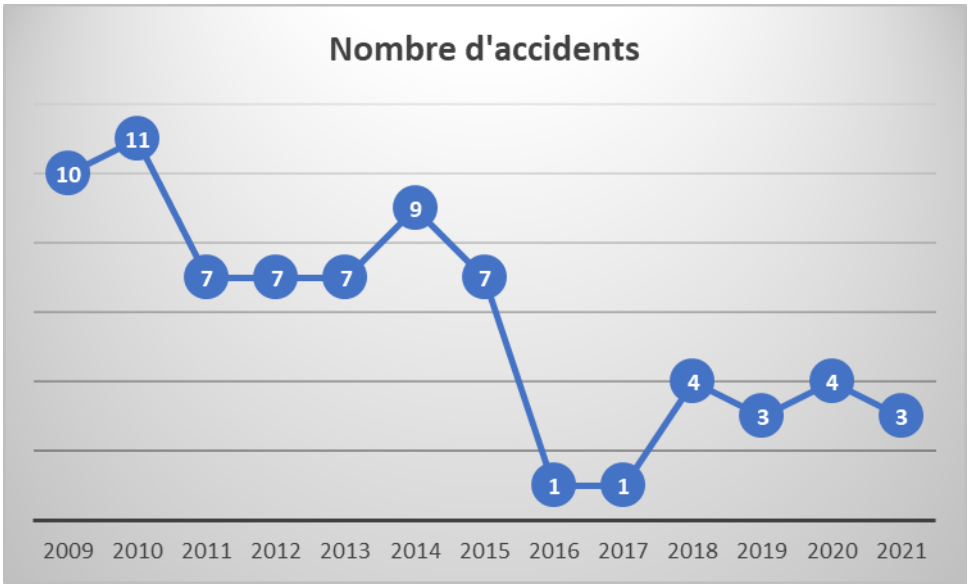
En moyenne, 130 accidents corporels ont lieu par an au sein de la CAE. Les accidents sont concentrés dans le pôle urbain central et sur les axes routiers d'accès à Épinal.

Les accidents impliquant un piéton sont concentrés dans le pôle urbain central.

Les accidents impliquant des cyclistes sont plus rares (environ 0,4%) et sont expliqués en grande partie par le faible nombre de déplacements effectués à vélo.

A Golbey, selon les données du ministère de l'intérieur, entre 2009 et 2019, les **accidents de la route sont en diminution**. Sur les quatre dernières années disponibles 3 à 4 accidents sont déplorés sur la commune chaque année.

Entre 2019 et 2021, 1 accident impliquait des **piétons**, 1 autre impliquait des **cyclistes**, et 3 accidents impliquaient des **deux roues motorisées**.



Evolution du nombre d'accidents de la circulation à Golbey (source : ministère de l'intérieur)

- Stationnement

Le stationnement est fortement présent dans les centres-villes et centres-bourgs de la CAE. Le stationnement est principalement gratuit et sans limite de durée sauf à Épinal et Charmes.

A Golbey, le stationnement est gratuit, mais **le centre-ville est en partie en zone bleue.**

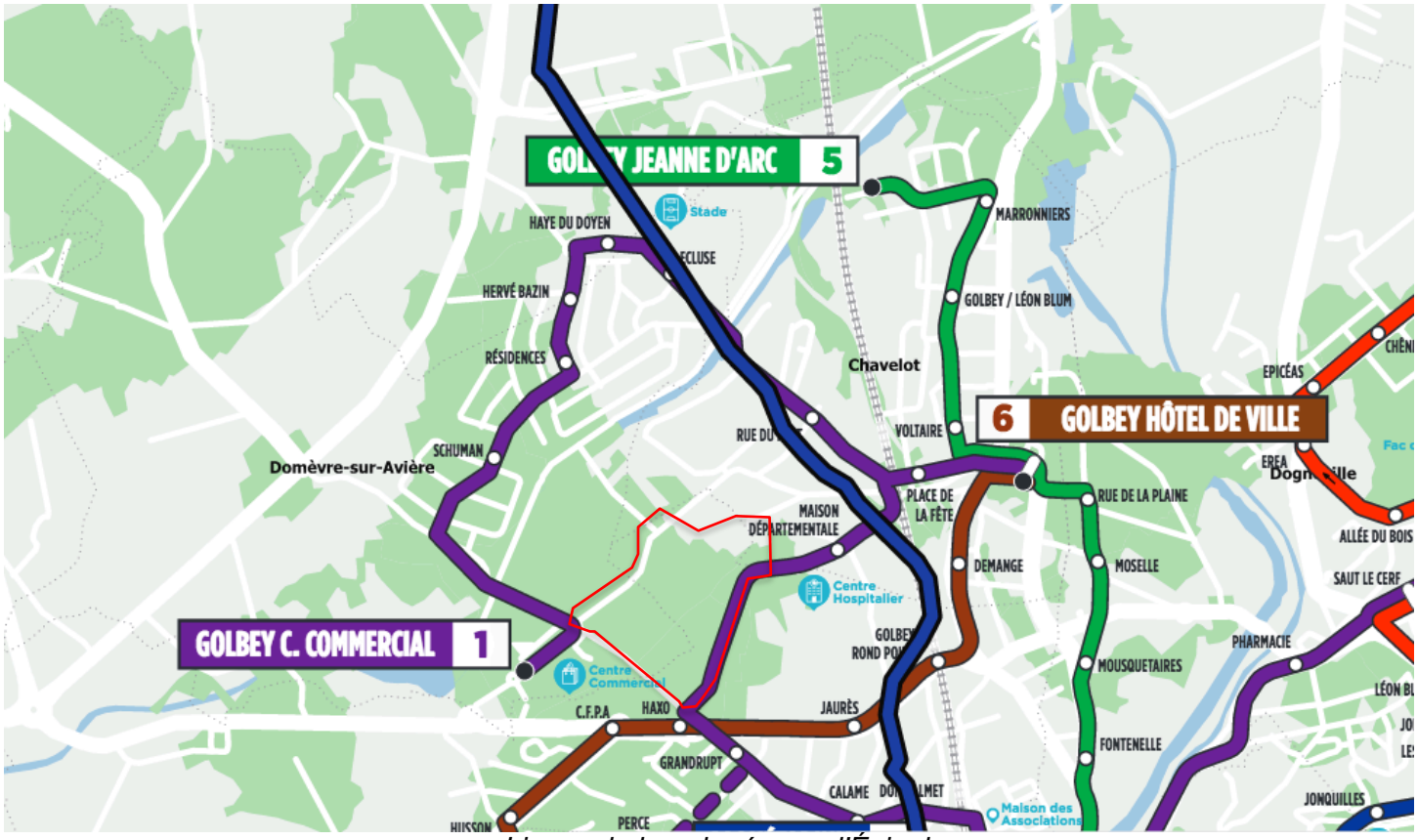
2.4.4.5. L'organisation des déplacements en transports collectifs

Dix gares sont présentes au sein de la Communauté d'Agglomération. **Depuis Golbey, la gare la plus proche est celle d'Épinal**, située à 2 km du périmètre d'étude immédiat.
Trois lignes ferroviaires desservent cette gare : la ligne Épinal – Belfort, la ligne Épinal – Strasbourg et la ligne Nancy – Épinal – Remiremont, ce qui représente 54 trains par jour.

Le bus est également bien développé autour d'Épinal. **Sept lignes traversent la ville et connectent les communes voisines dont fait partie Golbey.**

Golbey est connecté grâce à trois lignes de bus : la ligne 1 qui dessert le centre commercial E.Leclerc, la ligne 5 allant jusqu'à la rue jeanne d'arc au nord de Golbey, et la ligne 6 qui s'arrête à l'hôtel de ville. Toutes ces lignes desservent la gare d'Épinal.

Avec près de 3 millions de voyages effectués en 2019, le réseau de bus d'Épinal est en tête des réseaux de taille similaire en France.



Lignes de bus du réseau d'Épinal

A proximité du périmètre immédiat se trouvent trois arrêts de bus :
- L'arrêt « maison départementale », sur la ligne 1, au niveau du centre hospitalier voisin,
- L'arrêt « Haxo », sur la ligne 6, au niveau de l'entrée actuelle au sud du site,
- L'arrêt « centre commercial », sur la ligne 1, au niveau de l'hypermarché E.Leclerc.

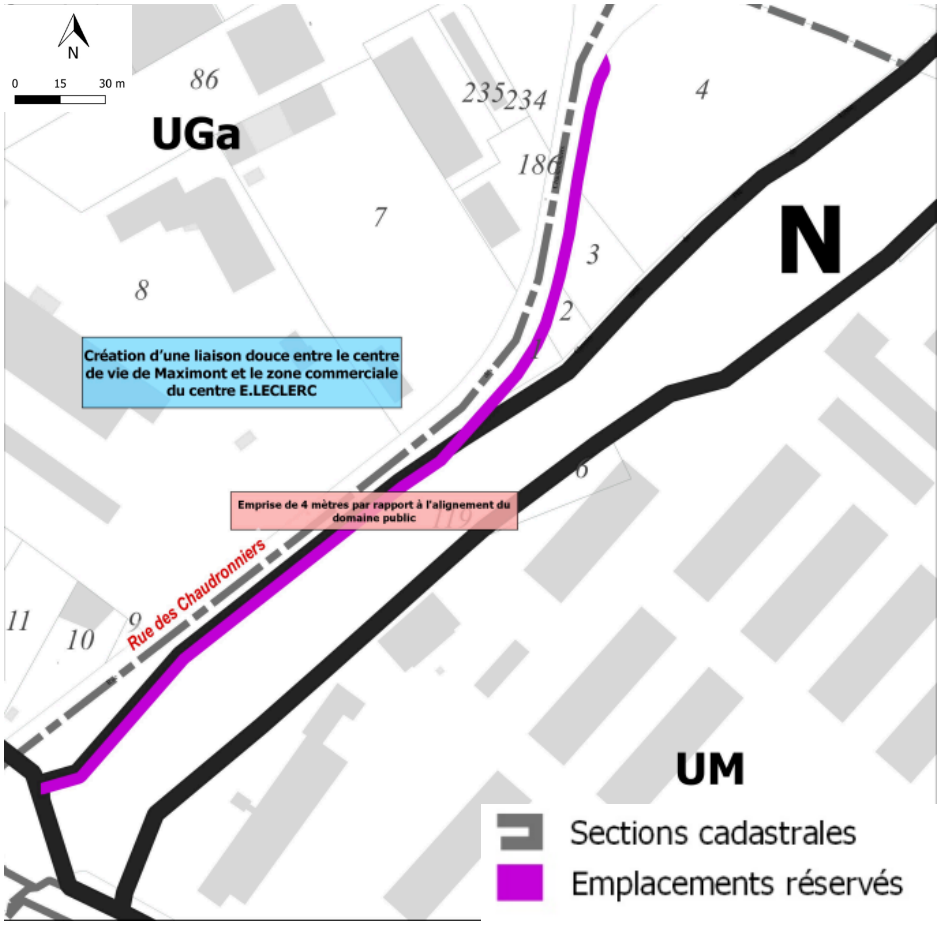
2.4.4.6. L'organisation des déplacements en modes doux

Les modes de déplacement doux comme le vélo ou la marche sont encore peu utilisés au sein de la commune de Golbey. **Les aménagements de la voirie restent largement favorables à l'utilisation de la voiture** dans les déplacements quotidiens. L'espace est centré autour de la voiture avec des trottoirs parfois étroits résultant de la structuration urbaine ancienne, du mobilier urbain gênant, et des flux de circulation des véhicules parfois importants sur les axes traversant menant à Épinal.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal aide au développement de l'utilisation du vélo par ses habitants. **Un service de location de vélos à assistance électrique** a été mis en place en 2021. Ces vélos sont répartis au sein de 30 stations dont certaines situées à Golbey.

La véloroute V50 qui relie la frontière du Luxembourg à Lyon passe au nord du site d'étude, le long du canal des Vosges.

Selon le PLU de Golbey, **un emplacement est réservé pour la création d'une liaison douce** sur le périmètre d'étude. Cette liaison doit longer la rue des Chaudronniers au niveau de l'actuelle bande boisée située au nord du périmètre d'étude. Cette liaison doit permettre de connecter la zone commerciale du centre E.Leclerc et le quartier de Maximont.



Emplacement réservé au PLU de Golbey

Un projet de révision du PLU de Golbey est en cours. Selon cette révision, cet emplacement réservé est supprimé car les terrains ont été acquis.

Par contre un autre emplacement réservé est créé à proximité, rue de l'Écluse, le long du canal des Vosges, pour élargir la voie. Cet élargissement doit permettre de créer une piste cyclable permettant de relier le quartier Haxo, le centre commercial voisin et le centre de vie de Maximont plus au nord.

Le développement des voies douces de circulation entre les polarités de la ville est une orientation du PADD de Golbey.



Polarités de la commune devant être reliées par des voies douces de communication

2.4.5. Les outils de planification et d'urbanisation du territoire

2.4.5.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT des Vosges centrales a été approuvé le 6 juillet 2021. Au sein du PADD du SCoT des Vosges centrales, Golbey est identifié comme faisant partie du pôle urbain central spinalien. Une des priorités en termes d'équipements et de services est de **renforcer les équipements à fort rayonnement** dans les domaines de la santé, de

la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement.

Le SCoT **permet la réalisation de grands projets d'équipements qui contribuent à asseoir l'attractivité du territoire** et les fonctions de santé, touristiques, culturelles et sportives du territoire.

Le territoire des Vosges centrales prévoit **une légère augmentation de sa population à l'horizon 2030**. Pour faire face à cette demande, le SCoT a fixé l'objectif de 5 800 logements qui devront passer par de la construction neuve ou de la remise sur le marché de logements vacants. La ville de Golbey a pour objectif la **construction de 140 logements neufs et la rénovation de 66 logements vacants d'ici 2025,** objectif découlant de l'application du PLH.

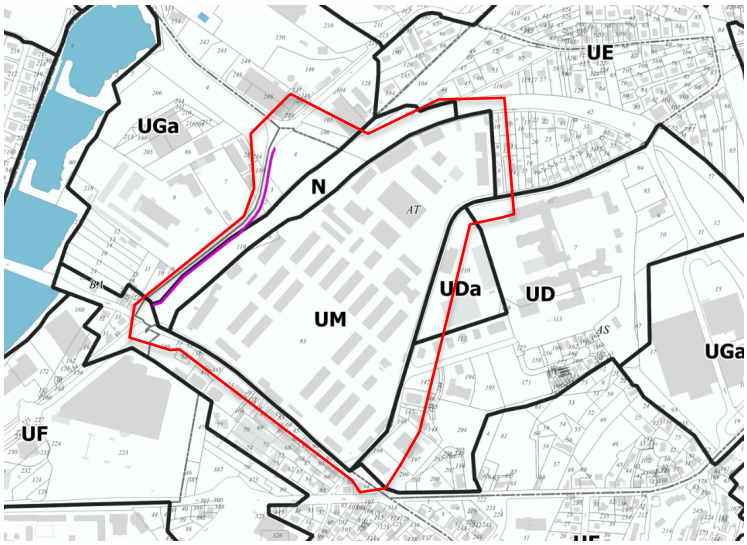
Un des objectifs est également de **limiter l'étalement urbain**. Le SCoT incite, par son orientation 3.1 du PADD, la **reconquête des friches urbaines et industrielles** dont fait partie l'ancienne caserne militaire Haxo. Ceci permet de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

2.4.5.2. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de Golbey a été approuvé le 18 juin 2020. **Une révision du PLU est en cours** visant notamment le secteur de la caserne Haxo. Cette révision a pour but de mettre en conformité les documents d'urbanisme et la requalification de cette friche militaire.

Dans les conditions communes du PLU, il est mentionné que « dans une bande de 100 mètres de part et d'autre des RD 157, RD 166, RD 166A, RD 46 et de la voie ferrée Nancy - Épinal, les bâtiments d'habitation à construire doivent bénéficier d'un isolement acoustique conforme aux dispositions des décrets n°95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 et des arrêtés des 9 janvier 1995 et 30 mai 1996. »

Le site d'étude est longé au sud par la RD 166. **La construction de bâtiments dans cette bande de 100 mètres devra répondre aux normes énoncées ci-dessus.**



Extrait du PLU au droit du site d'étude

Le cœur du périmètre d'étude est composé d'une **zone UM** correspondant à l'ancienne caserne militaire. D'après le Plan Local d'Urbanisme, **la plupart des constructions sont actuellement interdites dans cette zone**. Seules sont autorisés les **entrepôts** et les **locaux techniques et industriels des administrations publiques** à condition que ce soit nécessaire à l'entretien et l'activité du site.

Le site d'étude est également concerné, sur sa partie nord, par une **zone N** (zone naturelle). Toutes les constructions sont interdites, sauf les aménagements à destination de **logements**, et les constructions nécessaires à des **équipements collectifs**, s'ils ne peuvent être réalisés ailleurs et qu'ils ne portent pas atteinte aux espaces naturels.

En limite du périmètre d'étude se trouvent des **zones UE, UD, UDa et UGa** qui correspondent à des secteurs urbanisés. Dans ces secteurs, les activités sont autorisées à condition qu'elles n'entrainent pas de nuisances avec le caractère de la zone.

La **zone UE** correspond aux secteurs d'habitat résidentiel principalement pavillonnaire. Parmi les constructions interdites, on retrouve les activités de **restauration**, de **commerces de gros**, les **cinémas,** les **salles de spectacles,** les **industries** et les **entrepôts**.

La **zone UD** correspond aux secteurs d'habitat résidentiel. Parmi les constructions interdites, on retrouve les **commerces de gros**, les **cinémas** et les **entrepôts**. Le sous-secteur **UDa** correspond à un secteur potentiellement pollué où les **constructions à destination d'habitation sont également interdites**.

La zone UG correspond aux activités industrielles. Le sous-secteur **UGa** correspond aux secteurs aux capacités de densification restreintes. Parmi les constructions interdites, on retrouve les **commerces de gros**, les **cinémas** et les **salles de spectacles**. Seuls les logements liés à la surveillance et au gardiennage sont autorisés.

2.4.5.3. Projets programmés sur le territoire

Deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont mentionnées au PLU de Golbey : L'une d'entre elle qui prévoyait la construction d'environ 50 logements est supprimée dans le projet de révision du PLU en cours, et la seconde inchangée a pour objectif l'aménagement de locaux devant servir de bureaux.

Une OAP est créée sur Haxo pour orienter la réalisation de la zone 2AUR prévue dans le projet de révision.

Selon le PADD approuvé le 23 juin 2022 dans le cadre de la révision du PLU, « la réhabilitation de la caserne militaire Haxo représente l'enjeu majeur des 10 prochaines années ».

Le projet urbain envisagé sur l'emprise de l'ancienne caserne a pour objectif :

- Le développement résidentiel avec la création de 300 à 350 logements, en plusieurs phases de développement, une majeure partie étant prévue en réserve foncière à court terme et moyen terme.
- Le développement sportif et culturel avec notamment une salle permettant d'accueillir environ 2 500 personnes.
- Le développement des liaisons douces pour relier les principales polarités de la Ville.
- Enfin certains espaces seront désartificialisés et aménagés par des plantations paysagères afin de favoriser la biodiversité en ville.

2.4.5.4. Foncier

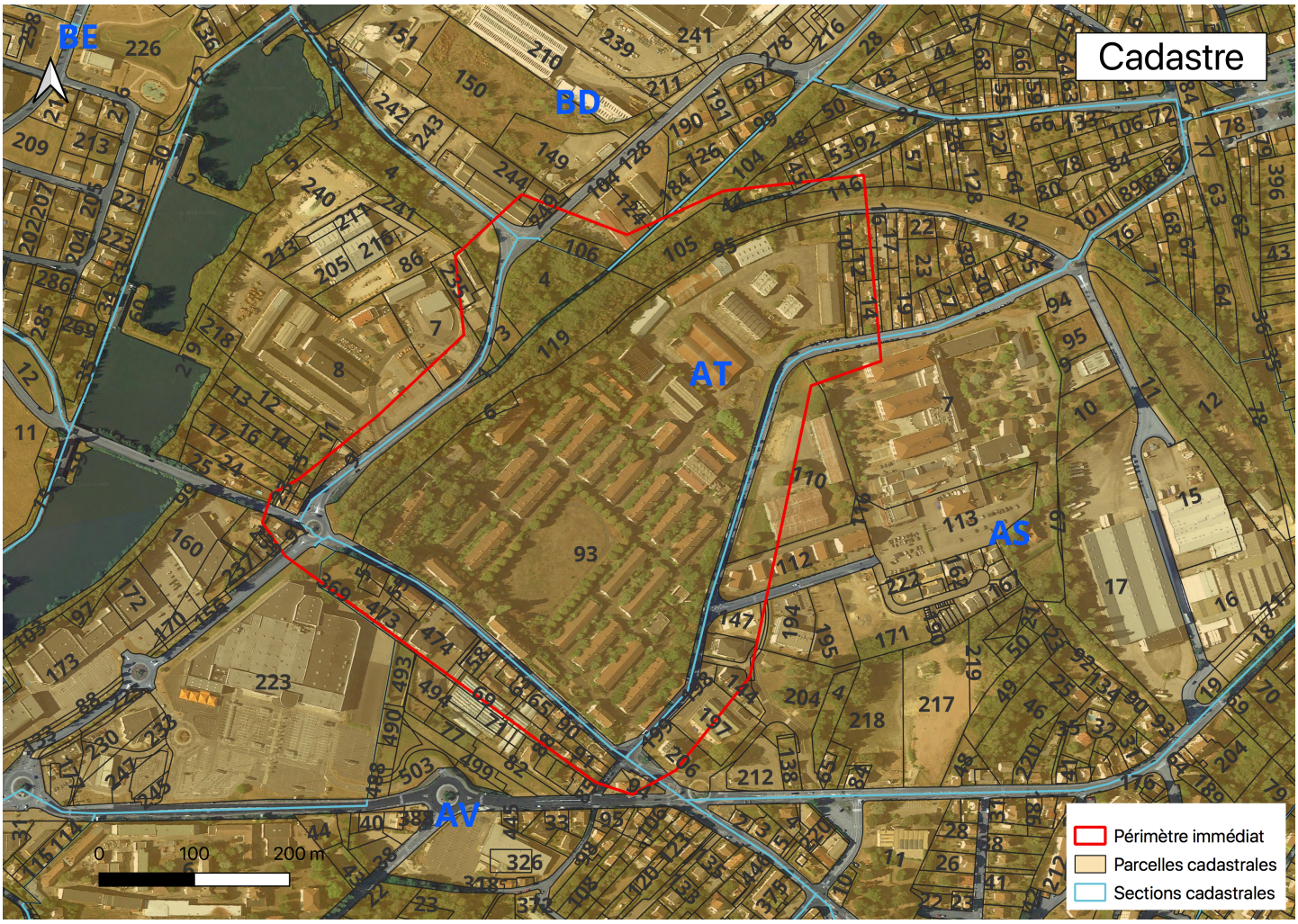
Section AT :

- La parcelle 93 correspondant à l'ancienne caserne est actuellement propriété de l'Etat. La vente de cette parcelle au profit de la ville de Golbey est en cours ;
- Les parcelles 001, 002, 003, 004, 006, 095, 105, 106 et 119 appartiennent à la commune de Golbey ;
- Les autres parcelles inclues dans le périmètre d'étude appartiennent à des propriétaires privés.

Sections BD, BE et AV : Les parcelles de ces sections inclues dans le périmètre d'étude appartiennent à des propriétaires privés.

Section AS :

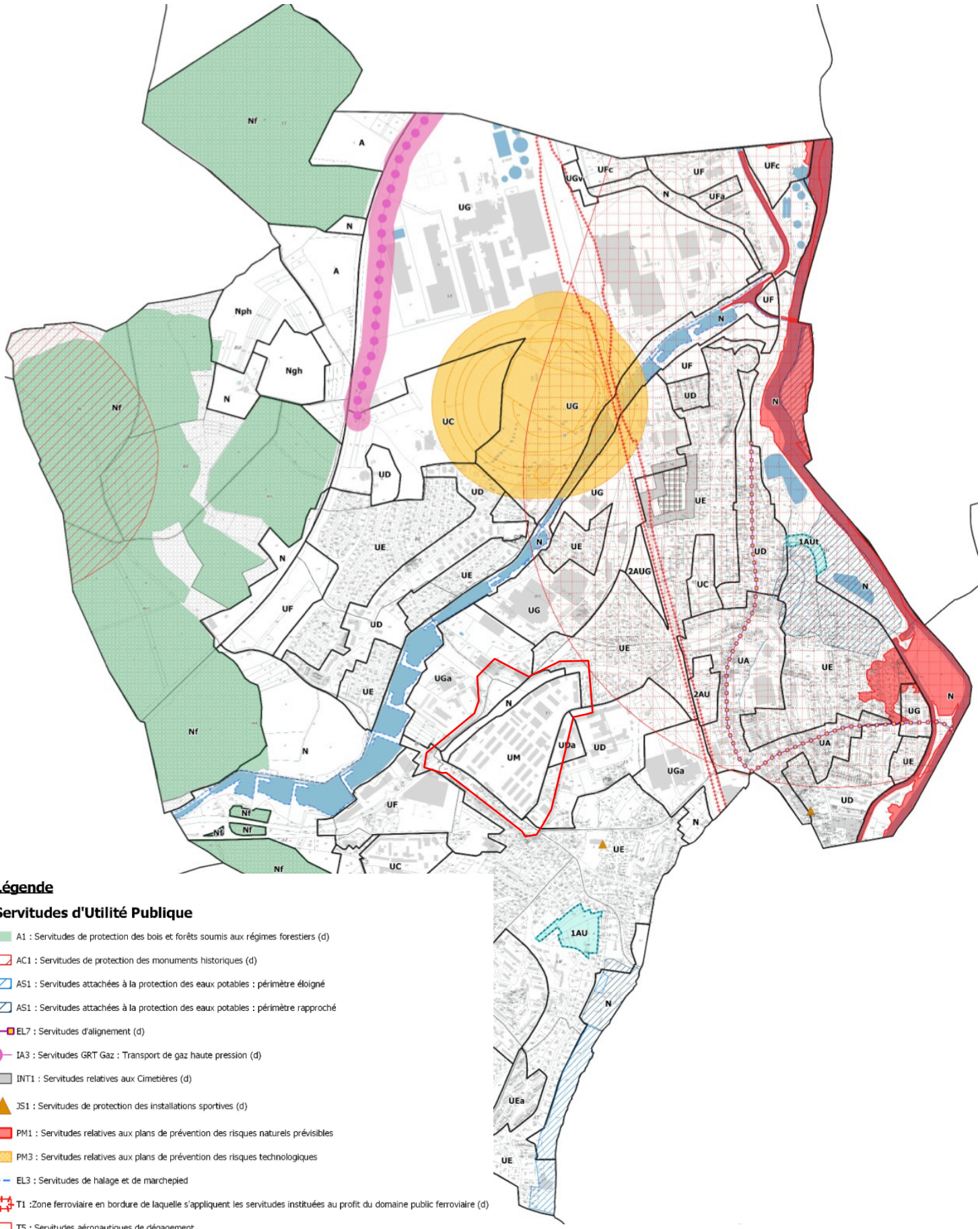
- La parcelle 110 anciennement propriété de l'Etat est aujourd'hui propriété du centre hospitalier intercommunal ;
- Les parcelles 007, 197, 198, 199, et 206 appartiennent à la commune ;
- Les autres parcelles inclues dans le site d'étude appartiennent à des propriétaires privés.



2.4.6. Les réseaux et servitudes d'utilité publique associés

2.4.6.1. Servitudes d'utilité publique

Le PLU de la commune de Golbey met en évidence plusieurs servitudes sur le territoire communal. **Cependant, aucune de ces servitudes n'est mentionnée au droit du périmètre d'étude immédiat.**



Plan des servitudes d'utilité publiques

2.4.6.2. Réseau d'assainissement

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération Golbéenne relèvent en majorité du « **système unitaire** » (= eaux pluviales et eaux usées collectées au sein de la même canalisation).

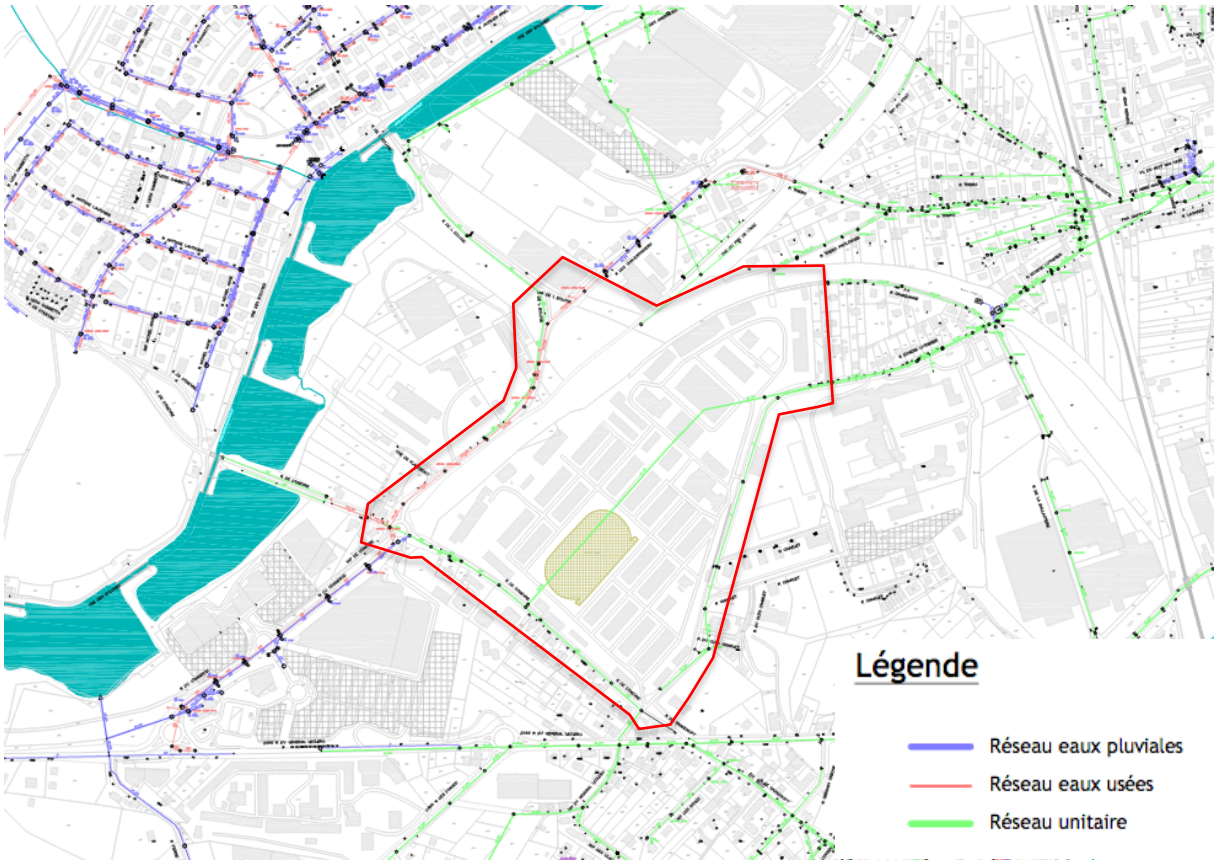
Un **ouvrage de reprise du bassin versant amont** (sud-ouest du périmètre d'étude), constitué en béton, de diamètre 700 mm, **traverse la zone d'étude**. Une inspection télévisuelle a permis d'évaluer l'état de cette canalisation, qui comporte de nombreuses fissures et pénétrations de racines.

Cette canalisation se rejette au niveau de la rue Lutherer au nord-est du site d'étude. La canalisation de la rue Lutherer collectant les eaux du site d'étude est de diamètre 1 200 mm.

D'autres canalisations sont situées sous les rues entourant le site d'étude (rue Domèvre en 300 mm, rue des Chaudronniers en 200 mm, Rue Thiers et rue Chardanne)

Un déversoir d'orage a été mis en place rue Chardanne, en aval du site d'étude, afin de collecter le surplus d'eau lors de fortes pluies.

Les eaux collectées sont ensuite traitées au sein de la station d'épuration de Golbey située entre la Moselle et le canal des Vosges, au nord-est de la commune (2km du site d'étude).



Réseau d'assainissement de Golbey au droit du site d'étude

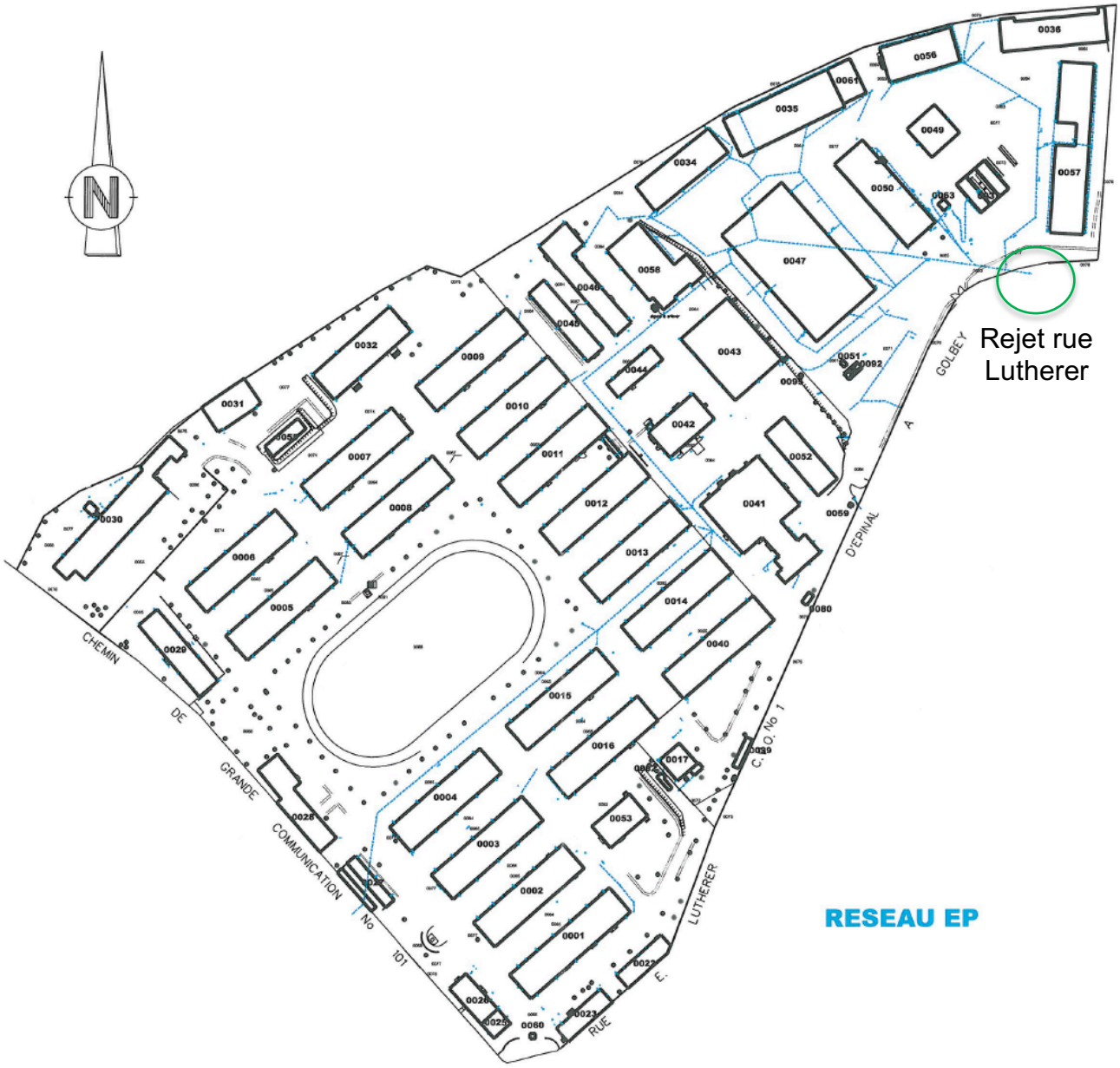
2.4.6.3. Gestion des eaux pluviales intérieures au site

La caserne militaire dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales qui se rejette dans l'exutoire en diamètre 1 200 mm au droit de la rue Lutherer.

Seule la moitié nord-est du site de la Caserne HAXO bénéficie d'un réseau de collectes des eaux pluviales ramifié entre les bâtiments. Sur la partie sud du site, en dehors des descentes d'eaux pluviales des bâtiments et de quelques tronçons de canalisation EP reliant entre eux quelques bâtiments, seul un collecteur d'eaux pluviales, traversant le site du sud vers le nord, est présent.

Sur le plan fourni, cette conduite qui est caractérisée comme réseau d'eaux pluviales, serait en réalité un réseau unitaire, qui figure également sur les plans des réseaux d'assainissement publics, mais avec un tracé moins direct.

Le plan de ce réseau est présenté ci-après.



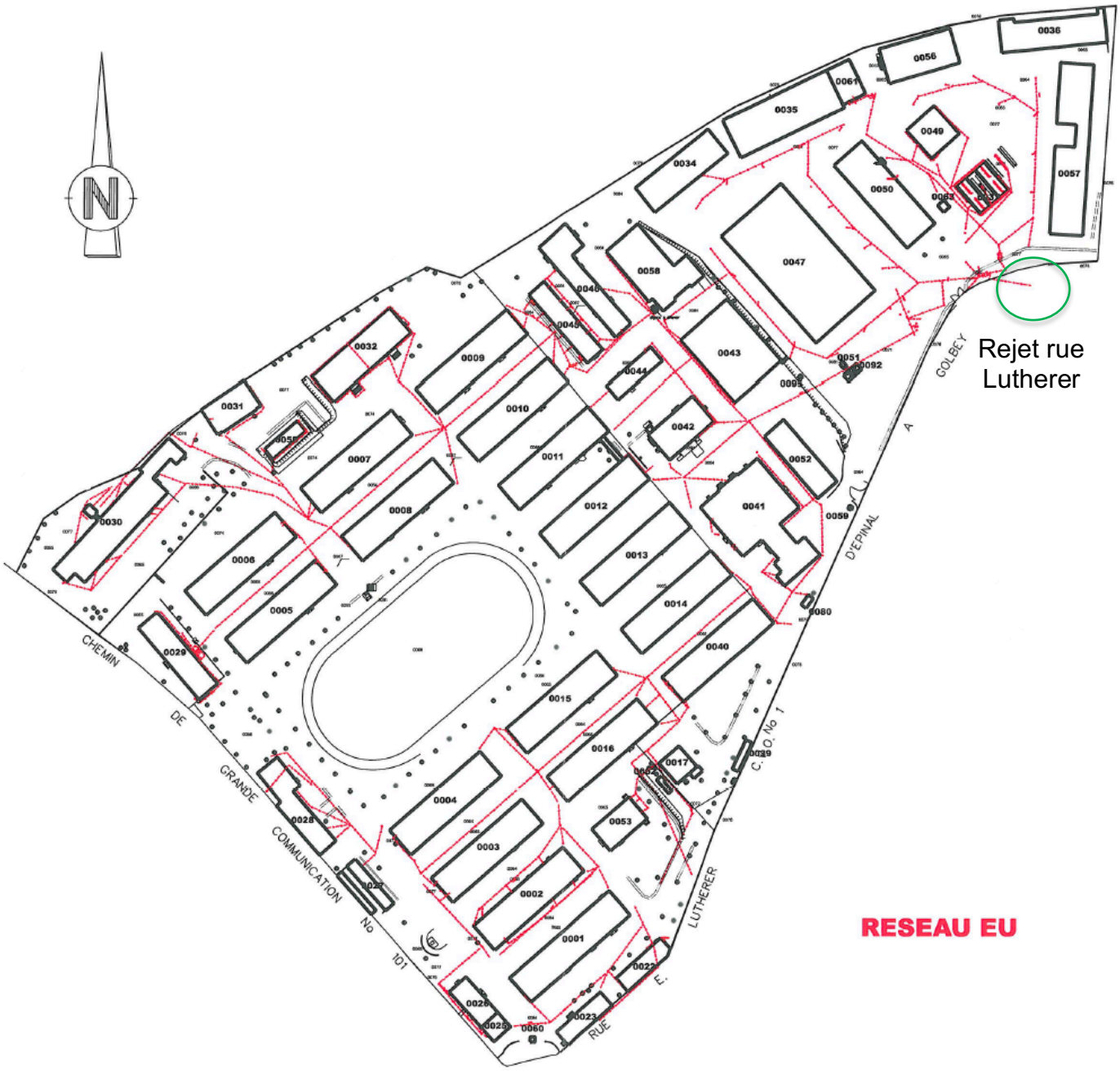
Réseau de collecte des eaux pluviales de l'ancienne caserne militaire

2.4.6.4. Gestion des eaux usées intérieures au site

Le réseau de collecte des eaux usées des bâtiments de l'ancienne caserne Haxo est présenté sur la carte ci-après. Ce réseau se rejette, tout comme le réseau de collecte des eaux pluviales, dans le collecteur de diamètre 1 200 mm présent au nord-est, au droit de la rue Lutherer.

Ce réseau est ramifié sur l'ensemble du site afin de collecter les eaux usées provenant de tous les bâtiments.

Les caractéristiques des canalisations qui composent le réseau d'eaux usées interne au site, ne sont pas connues.



Réseau de collecte des eaux usées de l'ancienne caserne militaire

2.4.6.5. Eau potable / eau industrielle

❖ Eau potable

L'eau potable de la commune de Golbey a plusieurs origines d'adduction :

- Une source est captée dans le ruisseau d'Olima à environ 4 km au sud-est du périmètre d'étude dans le massif forestier de Bois le Duc. Le volume moyen prélevé est de 500 à 600 m^3/jour.
- Un forage est présent dans le secteur dit de « la Louvroie » à environ 1 km au sud du site d'étude. Le volume moyen prélevé est d'environ 1 400 m^3/jour.
- Un second forage est présent à proximité du centre-ville de Golbey dans le quartier de « la Plaine », dans la nappe alluvionnaire de la Moselle. Le pompage peut atteindre 300 m^3/h.

Aucun périmètre de protection lié à un captage d'eau potable ne concerne le périmètre d'étude immédiat.

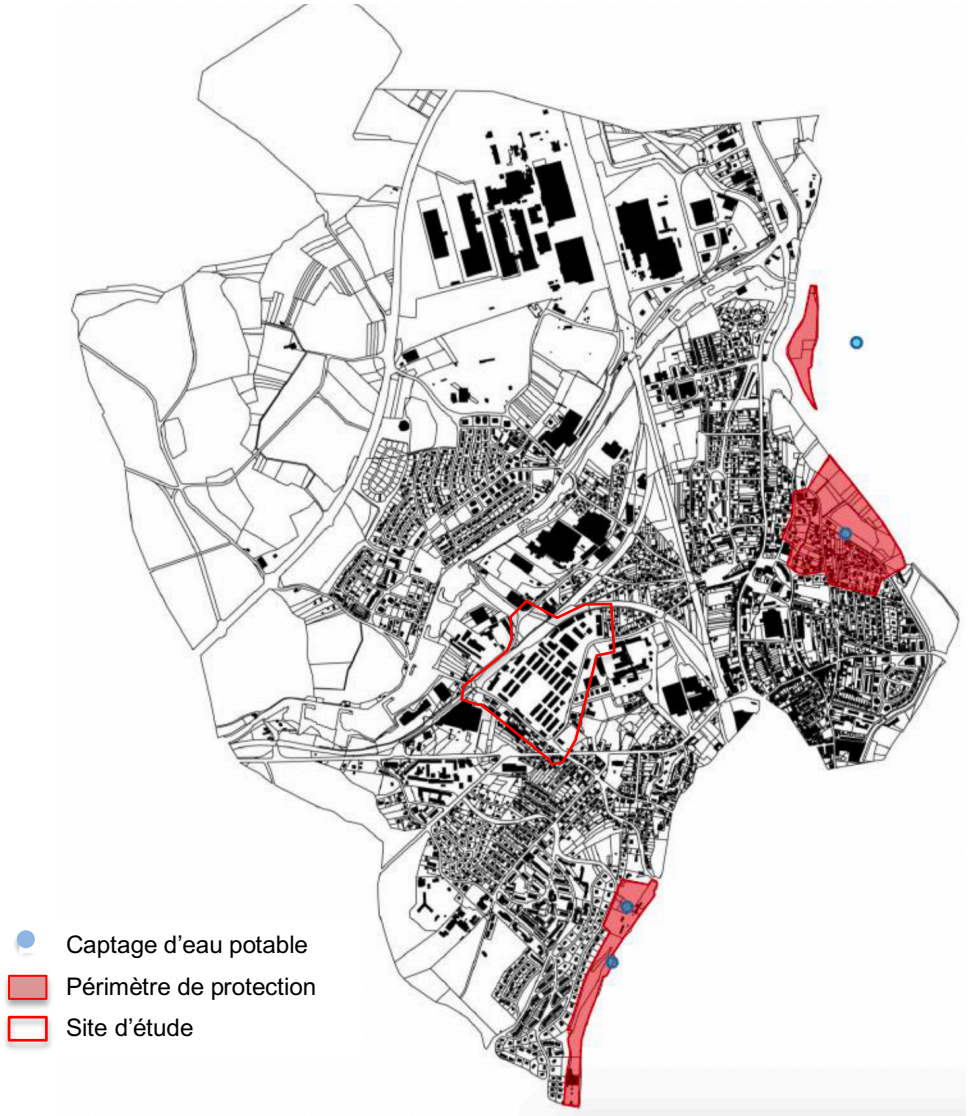
Plusieurs réservoirs servent à stocker l'eau afin de la redistribuer sur la commune. Chaque réservoir alimente une partie de la ville, mais des intercommunications en manœuvrant des vannes sont possibles entre les différents circuits.

Le site d'étude peut être alimenté par les trois réservoirs de la commune (réservoir « d'Olima », du « Haut du Gras » et de « Maximont ») :
- Le réservoir d'Olima alimente entre autres les rues Chardanne et Eugène Lutherer.
- Le réservoir du Haut du Gras alimente les rues de Domèvre et Eugène Lutherer.
- Enfin le réservoir de Maximont alimente les rues Thiers, des Chaudronniers, de Domèvre, pré de l'Âne et Eugène Lutherer.

L'ensemble des rues entourant le site de la Caserne HAXO, est parcouru par des réseaux d'eau potable de différents diamètres et constitutions :

- Du sud au nord, la rue Eugène Lutherer est parcourue par une conduite en PVC de diamètre 160 mm, puis par une conduite en acier de diamètre 135 mm, et à nouveau par une conduite en PVC de diamètre 160 mm (après le virage de la rue). Elle est raccordée au sud sur la conduite qui longe la rue de Domèvre.
- La rue de Domèvre est parcourue par une conduite en fonte de diamètre 200 mm et une seconde conduite en fonte de diamètre 80 mm.
- La rue des Chaudronniers est parcourue par une conduite en fonte de diamètre 200 mm raccordée sur la canalisation de la rue de Domèvre.

Un seul poteau de défense incendie est présent aux abords du site de la Caserne HAXO, situé rue de Domèvre, au niveau du carrefour avec la rue des Chaudronniers.



Captages d'eau potable et périmètres de protection

❖ Eau industrielle

La ville de Golbey s'est dotée depuis 1970 d'une **alimentation en « eau industrielle ».**

Ce réseau d'eau industrielle a été demandé par la société Trane spécialisée dans la fabrication de climatiseurs et située au sein de la zone industrielle n°1 de Golbey.

Ce réseau alimente aussi la papeterie Norske Skog, la société Totalgaz, l'usine Michelin ou encore la société Fives Cryo.

Cette alimentation **peut également être utilisée pour l'usage domestique** suite à l'arrêté préfectoral n°379/77/DDE du 22 mars 1977.

La capacité totale de stockage est de 6 000 m^3 et la capacité utile en eau potable est de 2 000 m^3.

Le réservoir est situé à environ 1 km au nord-ouest du site d'étude, à l'orée du bois de Maximont.

2.4.6.6. Réseaux secs

❖ Electricité

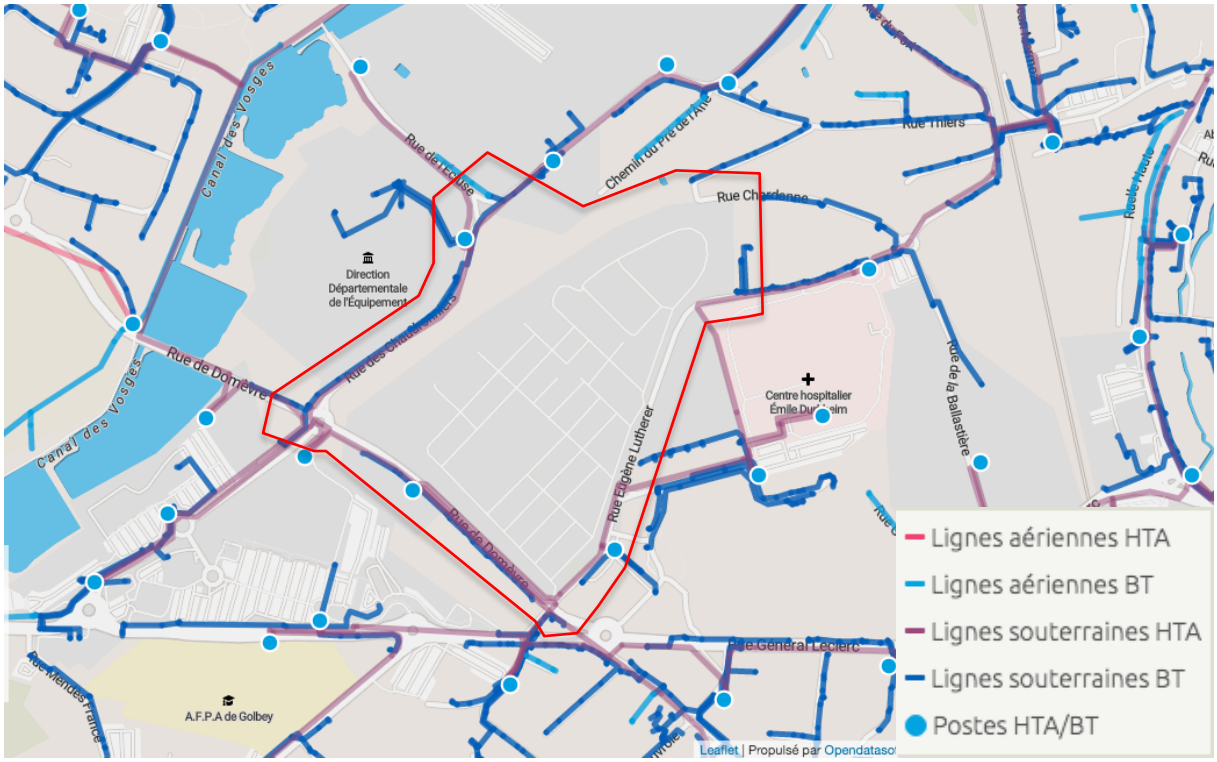
Selon les données mises à jour le 14 septembre 2022 par Enedis, **des lignes électriques sont enterrées sous les routes à la périphérie du site d'étude.**

Le réseau **HTA,** aux abords du site de la Caserne HAXO est le suivant :

- La rue Eugène Lutherer est parcourue par un câble HTA 3 x 240 mm2 sous le trottoir ouest de la rue. Ce câble alimente le poste de transformation « CASERNE HAXO » situé au nord de la crèche. Au niveau du carrefour avec la rue Charlet, il traverse la rue Eugène Lutherer pour parcourir la rue Charlet jusqu'au poste de transformation « CHARLET ». Puis, remontant vers le nord, il alimente au passage, le poste de transformation du centre hospitalier, pour revenir sur le trottoir sud de la rue Eugène Lutherer.
- La rue de Domèvre est parcourue par deux câbles HTA 3 x 240 mm2 sous le trottoir nord, provenant des deux côtés de la rue Eugène Lutherer et qui alimentent uniquement le poste de transformation « PRÉ JEAN GÉRARD ». Un troisième câble HTA 3 x 240 mm2 parcourt le trottoir sud, jusqu'au carrefour avec la rue du Commerce pour alimenter le poste de transformation privé du centre commercial.
  La rue des Chaudronniers est parcourue par un câble HTA 3 x 150 mm2 sous le trottoir est, depuis le poste de transformation privé du centre commercial.

Un câble **BT** 3 x 240 mm2 parcourt le trottoir est de la rue Eugène Lutherer entre le poste de transformation « CASERNE HAXO » et l'armoire située au niveau de l'accès de la résidence sénior.
Un câble BT 3 x 150 mm2 parcourt le bord nord de la rue Eugène Lutherer.
Un câble BT 3 x 150 mm2 parcourt le trottoir sud de la rue de Domèvre. Il est alimenté par le poste de transformation « PRÉ JEAN GÉRARD ».
La rue des Chaudronniers est parcourue par un câble BT 3 x 150 mm2 sous le trottoir Ouest.

Le site de la Caserne HAXO disposait de son propre réseau électrique BT, qui était alimenté par le poste de transformation situé en bordure est du site (bâtiment n°39), et qui distribuait les différents bâtiments par un réseau de **10 câbles BT aériens**. Ces câbles étaient, soit supportés par des poteaux en béton, soit directement sur les façades ou pignons des bâtiments. **Ce poste de transformation n'est plus alimenté en HTA par le réseau public.**

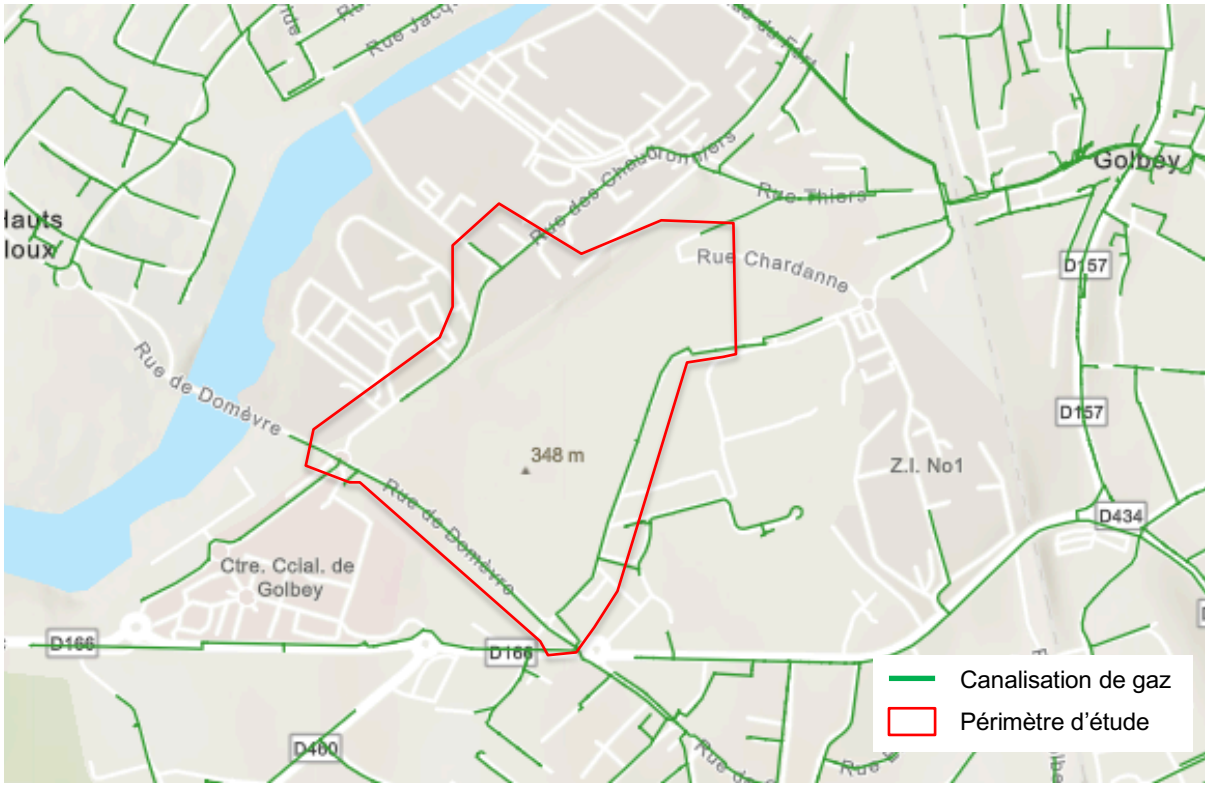


Lignes électriques (source : Enedis)

❖ Gaz

La commune de Golbey dispose d'un **réseau de distribution du gaz de ville** géré par GRDF.

La rue Eugène Lutherer est parcourue par une canalisation de gaz MPB en acier de diamètre 114 mm sous le trottoir ouest de la rue, entre le carrefour avec la rue de Domèvre et le virage nord, après lequel la canalisation traverse la chaussée, pour continuer vers l'est, sous le trottoir sud.
La rue de Domèvre est desservie en gaz par une conduite en PE de diamètre 63 mm située sous le trottoir sud.
La rue des Chaudronniers est desservie en gaz par une conduite en PE de diamètre 110 mm située sous le trottoir est.



Réseau de canalisations de gaz (source : GRDF)

2.4.7. Collecte et traitement des déchets

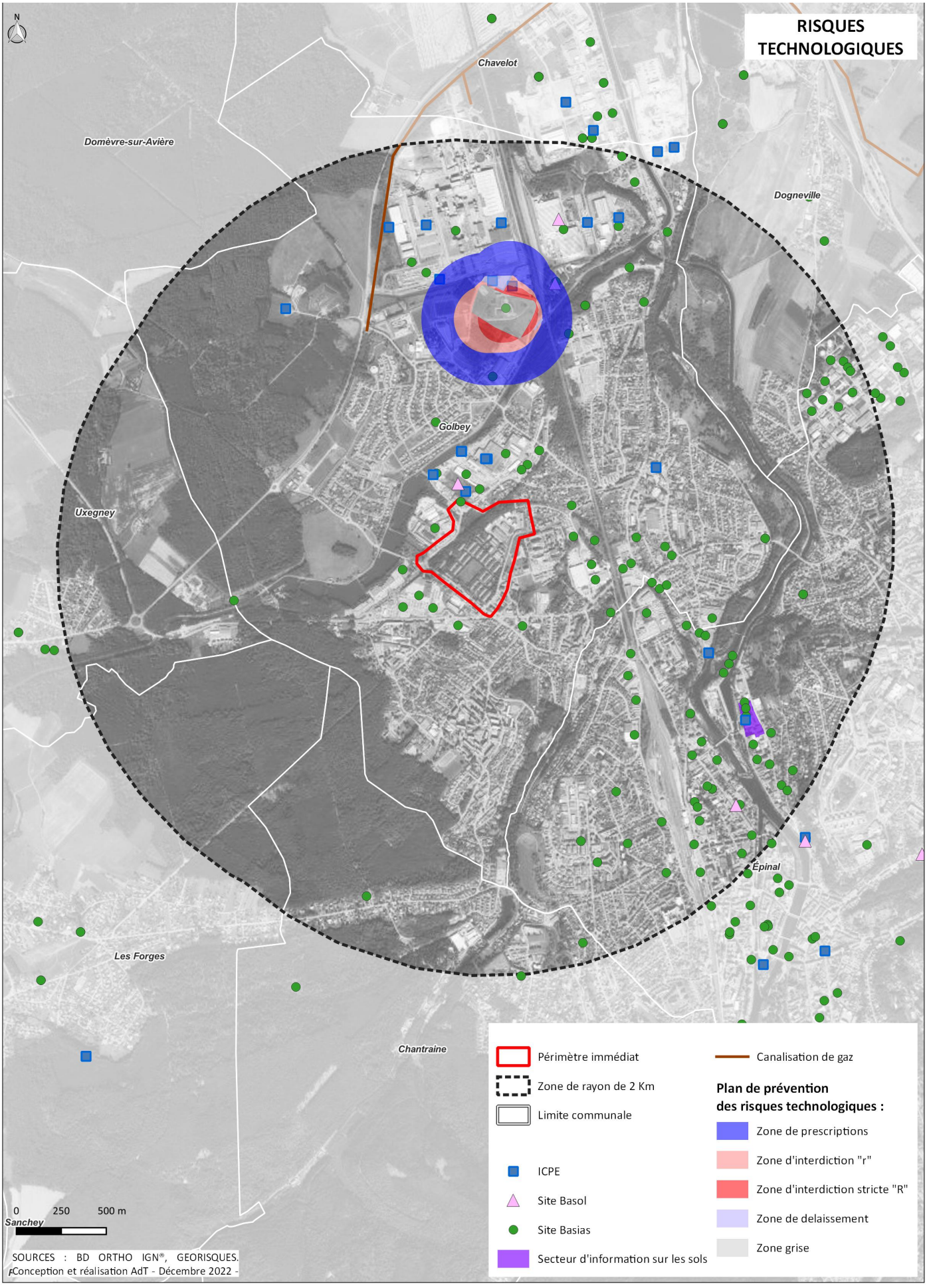
La collecte et le traitement des déchets de la ville de Golbey sont effectués par un syndicat, le SICOVAD. Actuellement, 112 communes sont adhérentes à ce syndicat pour le traitement des déchets soit plus de 150 000 habitants.

Le SICOVAD est propriétaire de 12 déchetteries, dont une présente sur la commune de Golbey, à environ 1,5 km au nord-ouest du site d'étude.

Le SICOVAD a mis en place **un système de tri des déchets** concernant les emballages alimentaires, journaux, magazines. En 2016, le volume collecté représentait environ 16% des déchets collectés.

Les ordures ménagères sont traitées dans **une usine d'incinération** à Rambervillers. La vapeur produite lors du processus d'incinération permet à l'usine de fabriquer de l'électricité pour ses propres besoins et de vendre l'excédent à EDF.

2.4.8. Risques industriels et technologiques


RISQUES TECHNOLOGIQUES
N
Chavelot
Domèvre-sur-Avière
Dogneville
Golbey
Uxegney
Épinal
Les Forges
Chantraine
Sanchey
0 250 500 m
Périmètre immédiat
Zone de rayon de 2 Km
Limite communale
ICPE
Site Basol
Site Basias
Secteur d'information sur les sols
Canalisation de gaz
Plan de prévention des risques technologiques :
Zone de prescriptions
Zone d'interdiction "r"
Zone d'interdiction stricte "R"
Zone de delaissement
Zone grise
SOURCES : BD ORTHO IGN®, GEORISQUES.
Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 -

2.4.8.1. Plan de Prévention des Risques

La commune de Golbey est concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques dû à la présence de la société Finagaz. Ce PPRt approuvé le 17 décembre 2011 prend en compte le risque d'explosion lié au stockage de matières dangereuses. Des zones d'aléas faible, moyen et fort sont établies.

Le périmètre d'étude se situe en dehors de tout zonage lié à cet aléa.

2.4.8.2. Sites Basias, Basol, Secteur d'Information des Sols

Les bases de données Basias et Basol renseignent sur la présence de sites potentiellement pollués. Plusieurs de ces sites sont retrouvés autour du périmètre d'étude, notamment lié à la présence d'industries.

Le Secteur d'Information des Sols (SIS) est une base de données nationale qui recense les sites pour lesquels des études de sols doivent être effectuées en cas de changement d'usage du sol.

Aucun de ces sites n'est situé au droit du périmètre d'étude.

2.4.8.3. Risque de pollution des sols

Le site d'étude est composé en grande partie de l'ancienne caserne militaire.

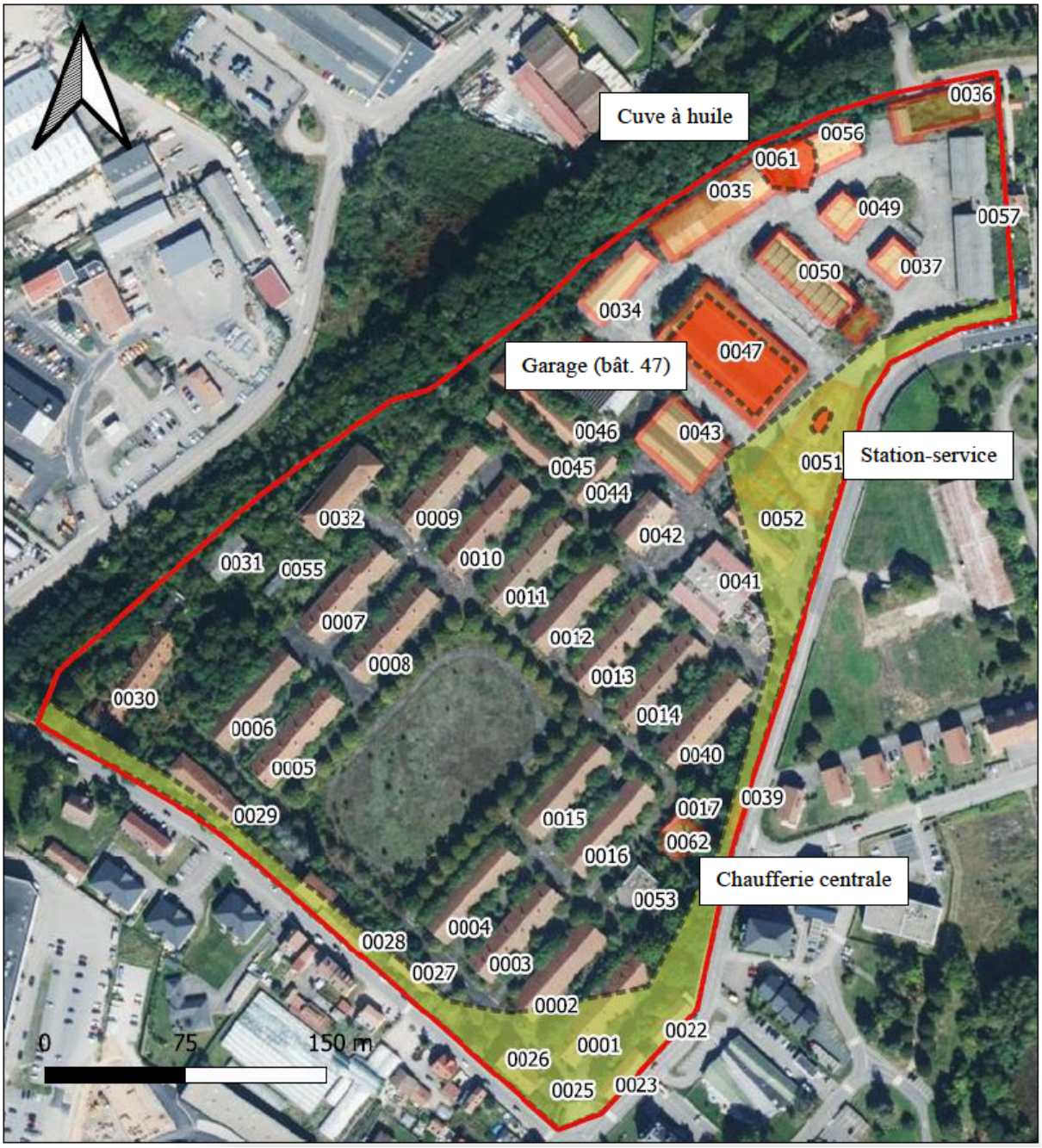
D'après une étude effectuée par EnvirEauSol en 2018, **des contaminations ponctuelles aux hydrocarbures** ont été détectées au droit du site d'étude.
Les investigations réalisées sur les sols ont mis en évidence 4 zones de contaminations concentrées, plus ou moins étendues :

- en bordure est de la chaufferie centrale (0017), en hydrocarbures C10-C40 ;
- au niveau de la station-service (0051), en hydrocarbures C10-C40 et en BTEX ;
- au niveau de la cuve à huile enterrée (0061), en hydrocarbures C10-C40 ;
- au niveau du garage (0047), en hydrocarbures C10-C40 ;

A noter la présence de points ponctuels de contaminations identifiés dans les remblais :

- au nord-ouest du bâtiment 6 (006), en métaux (arsenic, plomb, mercure), HC C10-C40 et HAP ;
- au nord-ouest du bâtiment 7 (007), en métaux (plomb) et HC C10-C40.

Au niveau de l'ancienne chaufferie, le volume de sol contaminé estimé est de 25 m^3. Pour la zone correspondant à l'ancienne station-service, ce volume à traiter est de 120 m^3. Enfin, pour la zone correspondant à la cuve à huile, la pollution est plus importante et nécessite le traitement de 3 500 m^3 de sol.



Localisation des pollutions aux hydrocarbures

2.4.8.4. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Plusieurs ICPE sont retrouvées à proximité du site d'étude. A environ 200 m au nord du périmètre se trouvent quatre ICPE situées au sein de la zone industrielle n°1.

Ces installations n'impliquent pas de règlementation concernant la construction au droit du site d'étude.

2.4.8.5. Sites SEVESO

A environ 1,5 km au nord du périmètre d'étude se trouvent **deux sites classés SEVESO.**

La société Finagaz est classée **SEVESO seuil Haut** : un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) liés aux effets de surpression et thermique, a été approuvé le 17 Décembre 2011.

La papeterie Norske Skog est classée **SEVESO seuil Bas** : l'étude de danger est en cours d'actualisation.

2.4.8.6. Transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, voies ferrées, voies maritimes) ou en sous-sol (gazoduc, oléoduc). Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature du produit transporté qui peut être inflammable, toxique, corrosif ou radioactif.

Les voies de circulation pouvant présenter un risque à proximité du site d'étude sont **les routes départementales dont la RD 166** qui jouxte le site d'étude.

Le canal des Vosges, situé à une centaine de mètre du site d'étude, peut également constituer un risque. Cependant, **le traic sur ce canal est principalement lié au tourisme**. Le transport de fret reste faible et est principalement assuré par la société Sagram située à Golbey qui transporte des graviers.

La voie ferrée Nancy-Epinal passe à environ 300 m à l'est du périmètre d'étude. Cette voie de circulation permet d'approvisionner les nombreuses industries présentes à Golbey dont fait partie la société Finagaz.

Enfin, **une canalisation souterraine de transport de gaz à haute pression** est située à environ 1,5 km au nord du périmètre d'étude immédiat.

2.4.8.7. Risque pyrotechnique

Le site d'étude concerne en grande partie une ancienne caserne militaire. Les activités militaires et les possibles bombardements lors des guerres passées peuvent conduire à la présence d'objets pyrotechniques enfouis dans le sol.

Une étude pyrotechnique du site d'étude a été réalisée par l'armée avant la désaffection du site. Dans ce cadre, une étude a été réalisée par la société Cabinet d'Étude en Sécurité Pyrotechnique (CESP) en 2008.

Cette étude a permis de déterminer que l'activité sur ce site ainsi que les combats des différentes guerres ayant eu lieu sur le territoire national ne semblent pas avoir induit de pollution pyrotechnique et qu'aucune

investigation complémentaire en matière de recherche d'engin pyrotechnique n'est préconisé.

2.4.8.8. Diagnostic amiante

Les bâtiments de la caserne militaire ont tous été construits entre les années 1910 et 1950. A cette période, l'utilisation de l'amiante en tant que matériau de construction était fréquente. C'est pourquoi la société APAVE a effectué en 2015 et 2022 un recensement des matériaux contenant de l'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
Il s'agit des matériaux suivants :
- des conduits et fourreaux en fibrociment ;
- des coffrages en fibrociment ;
- des plaques en fibrociment (toitures) ;
- des panneaux en fibrociment (faux-plafonds) ;
- des joints de brides ;
- des joints de canalisations ;
- des joints d'étanchéité de chaudière ;
- des bourres ;
- des joints de mastic vitrier ;
- des joints d'étanchéité d'encadrement de menuiserie ;
- des joints de dilatation ;
- de la colle de plinthe ;
- des dalles de sol ;
- de la colle de sol avec ragréage ;
- de la colle de faïence ;
- du fibrociment en vrac au sol.

Les bâtiments présentant au moins un élément contenant de l'amiante sont les suivants : n°1, 2, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 39, 41, 52, et 80.

Les matériaux contenant de l'amiante seront éliminés par une entreprise présentant les certifications nécessaires.

2.4.8.9. Diagnostic Plomb

La présence de plomb recensée par la société APAVE à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble des bâtiments du site de la Caserne HAXO, concerne essentiellement des revêtements de peinture présents sur des substrats constitués de métal et de bois, pour lesquels la valeur mesurée est supérieure au seuil en vigueur.

Les éléments supports sont les suivants :
- des huisseries de fenêtres en bois (ouvrant et dormant) ;
- des huisseries de portes en bois et en métal (ouvrant et dormant) ;
- des grilles de fenêtres extérieures en métal ;
- des garde-corps métalliques ;
- des trappes d'accès en métal ;
- des portails, portillons et clôtures métalliques ;
- des poteaux et poutres métalliques ;

- des ossatures de charpentes métalliques ;
- des bras de forces métalliques ;
- des cuves métalliques ;
- des escaliers en métal ;
- des glissières de guidage de véhicules métalliques ;
- des châssis en métal ;
- des conduits verticaux en métal.

A l'exception des bâtiments n°4, 6, 10, 11, 12, 15, 16, 23, 25, 26, 32, 40, 45, 46, 47, 53, 59, 60, 80, l'ensemble des autres bâtiments du site de la caserne HAXO est impacté par des éléments dont la teneur en plomb mesurée est supérieure au seuil en vigueur.

Certains de ces éléments sont facilement démontables, et feront l'objet d'un démontage par du personnel équipé de protection individuelle adaptée et d'une brumisation du support à traiter.

Pour tous ces éléments de pollution relevés au moment où a été réalisé cet « état initial de l'environnement », il est important de noter que l'opération de déconstruction/dépollution sous maitrise d'ouvrage EPFGE est en cours à partir de la mi-2023, et que toutes les pollutions citées ci-dessus seront traitées dans ce cadre. Il faudra alors se reporter aux divers constats d'état des lieux et récolements prévus avant aménagement.

2.4.9. Cadre de vie et santé humaine

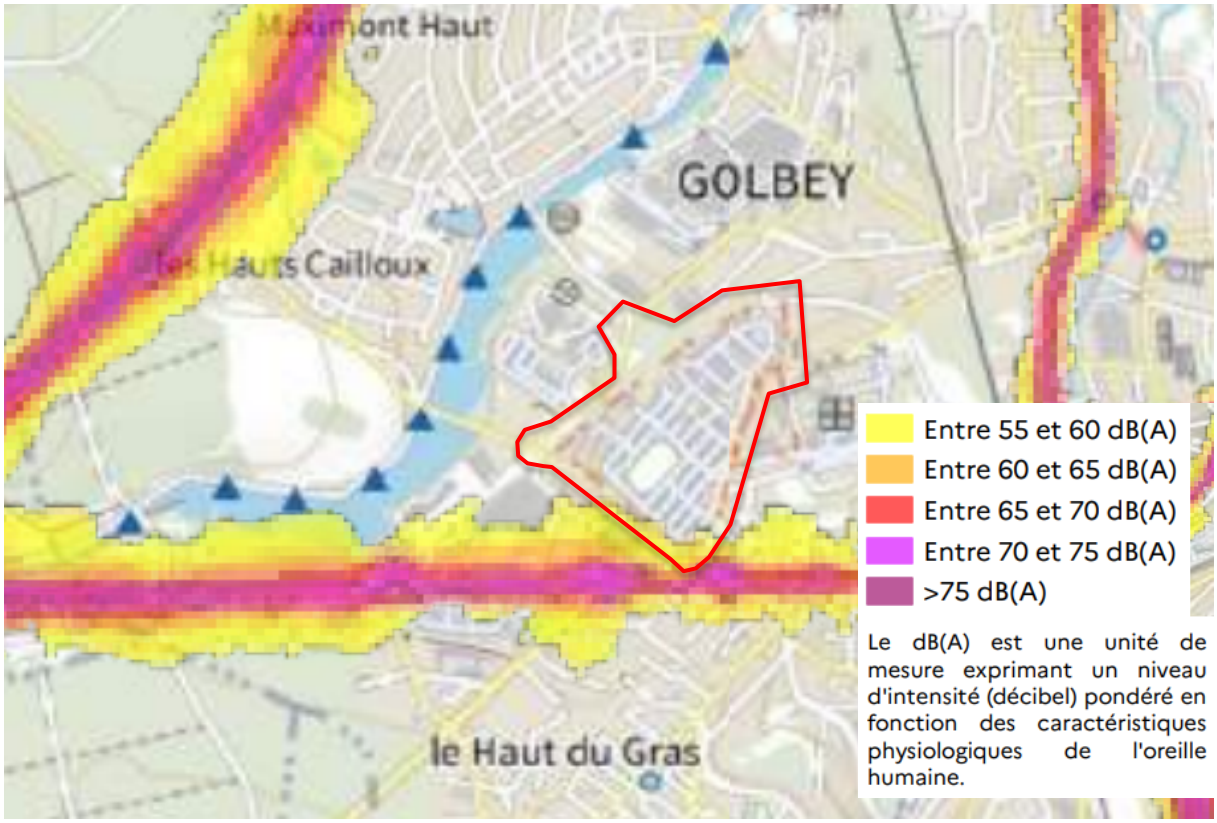
2.4.9.1. Environnement sonore

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été établi par le département des Vosges en 2018. Selon ce PPBE, aucune « zone calme » ne se situe aux abords du site d'étude.

Les routes départementales D166, D166A et D157 situées sur la commune ont fait l'objet d'une caractérisation des nuisances sonores.

Le site d'étude est en partie concerné par des nuisances liées à la proximité de la D166. Cette route permet aux véhicules en provenance de Neufchâteau, Chatenois ou encore Mirecourt, de rejoindre Épinal soit **un trafic de plus de 11 000 véhicules par jour**.

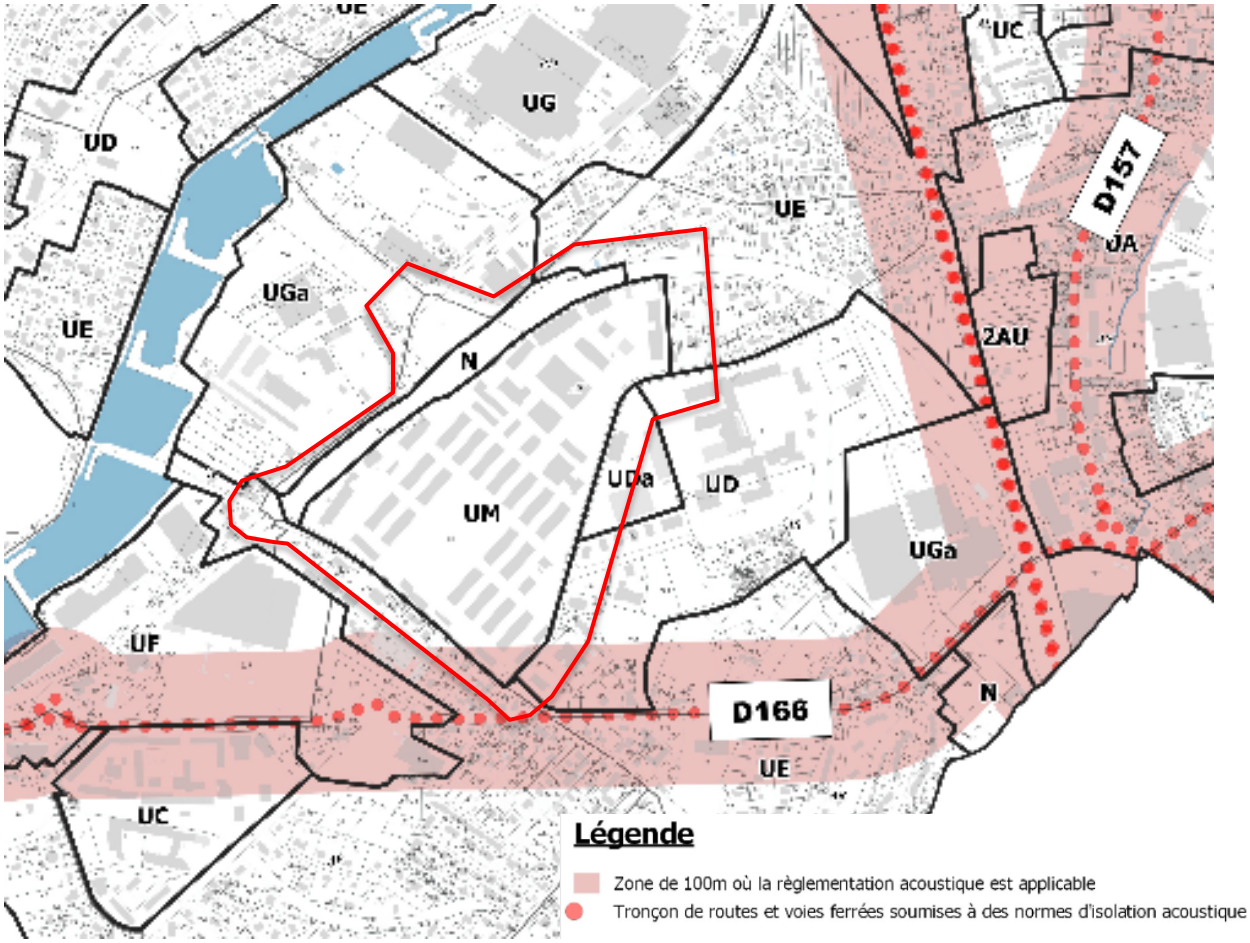
Carte de type A localisant les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones en Lden (level day evening night) par pas de 5 en 5, de 55 dB(A) à supérieur à 75 dB(A)



Carte des zones d'exposition au bruit du PPBE de Vosges
(indicateur Lden = jour / soir / nuit)

Selon les servitudes du PLU de Golbey, **une réglementation est en place concernant l'isolation acoustique des bâtiments** sur une bande de 100 m de part et d'autre de la D166.

Une partie du site d'étude est incluse dans ce zonage (voir plan ci-après).



Zone de règlementation acoustique du PLU de Golbey

2.4.9.2. Qualité de l'air

Le suivi de la qualité de l'air est assuré par ATMO Grand-Est, association agrée par le Ministère chargé de l'environnement qui met en place un réseau de stations mesurant des concentrations en divers polluants**. La station de mesure la plus proche du site d'étude est située à Épinal.**

L'observatoire Climat Air Énergie du Grand-Est a publié des synthèses de données d'ATMO Grand-Est de 2020 à l'échelle des intercommunalités. Par conséquent, il existe un document ciblé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à laquelle appartient la commune de Golbey.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la communauté d'agglomération a rejeté 690 ktCO_2e (équivalent CO_2) en 2020 ce qui équivaut à 6,25 tCO_2 par habitant. **Ces émissions sont inférieures à la moyenne régionale** qui est de 7,06 tCO_2 par habitant.

Les émissions sont en baisse par rapport à 1990 (-25%) et plus encore depuis 2017 (-14%). **L'objectif est d'atteindre 424 ktCO_2 en 2030.**

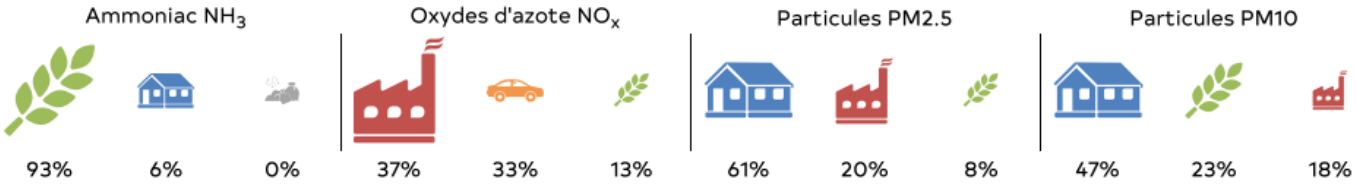
En 2020, les principaux secteurs émetteurs de GES sont les transports (27%), puis l'industrie (23 %), l'agriculture (23 %), et le résidentiel (chauffage, électricité, etc.) (16 %).

Les émissions de GES des différents secteurs sont assez proches proportionnellement aux émission à l'échelle de la région Grand Est.

La séquestration carbone par la biomasse permet de capter l'équivalent de 36,7 % des émissions de GES de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, contre 24,3 % à l'échelle de la région.

Concernant les autres polluants atmosphériques, les émissions sont en constante baisse depuis 2005 sur le territoire, à l'exception de l'ammoniac (NH_3). **Toutefois, aucun des objectifs de réduction fixés à l'horizon 2030 n'a encore été atteint.**

L'exposition à la pollution de l'air à long terme mais aussi de manière ponctuelle lors de pics de pollution a des impacts sur la santé réduisant l'espérance de vie de 9 à 15 mois en France.



Émissions des 3 principaux secteurs émetteurs par polluant atmosphérique en 2020 à l'échelle de la CAE.

La zone d'étude n'est actuellement pas responsable d'émissions de polluants. **Les voies de circulations ainsi que les activités industrielles et le secteur du logement influencent localement la qualité de l'air.**

2.4.9.3. Émissions lumineuses

Selon l'ADEME, l'éclairage public représente en moyenne 47% de la consommation d'électricité des communes et rejette annuellement 670 000 tonnes de CO2. Cette consommation énergétique affecte le climat et l'écosystème du territoire.

La pollution lumineuse a des effets sur la faune, la flore, mais également sur la santé humaine.

Sur la commune de Golbey, 90% des lampadaires sont éclairés par des ampoules LED peu énergivores. Cependant, il n'y a pas d'extinction de l'éclairage public de programmée en cœur de nuit.

2.4.9.4. Qualité du sol

Le site d'étude se situe dans **un contexte urbanisé**. Les sols naturels ont été énormément remaniés, remblayés ou imperméabilisés par la construction des voies de circulation et de bâtiments.

D'après les résultats des études de sols effectuées par EnvirEauSol au droit du site d'étude, les sols ont déjà été remaniés.

Au droit des bâtiments, **une couche de remblais** est retrouvée sur une épaisseur de 0,5 à 2 m.

Le terrain naturel est constitué d'**un horizon argileux limono sableux, brun**, sur une épaisseur comprise entre 0,5 et 2 m.

2.4.10. Patrimoine et loisirs

2.4.10.1. Patrimoine


MONUMENTS HISTORIQUES
N
Chavelot
Domèvre-sur-Avière
Dogneville
Golbey
Uxegney
Épinal
Les Forges
Chantraine
0 150 300 m
SOURCES : BD ORTHO IGN®, MINISTERE DE LA CULTURE. Conception et réalisation AdT - Décembre 2022 - 4381
Périmètre immédiat
Zone de rayon de 2 Km
Limite communale
Site inscrit, site classé
Immeubles classés ou inscrits
Périmètre des monuments historiques

- Patrimoine archéologique

L'évaluation de la sensibilité archéologique établie par la DRAC a permis de définir des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Il s'agit de zones dans lesquelles les travaux peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive selon leur nature et leur superficie. Celles-ci peuvent être prescrites par le Service Régional de l'Archéologie (SRA), qui examine les projets suivants :

- les permis de construire sur une surface supérieure à 3 hectares ;
- Les travaux soumis à déclaration ou autorisation en application du Code de l'urbanisme ;
- Les aménagements et ouvrages soumis à une étude d'impact (routes, déchetteries, carrières…) ;
- Les travaux menés sur des immeubles classés au titre des monuments historiques ;
- Les travaux de préparation du sol, de plantation, d'arrachage ou de destruction de souches (d'une superficie supérieure à 10 000 m^2 et d'une profondeur de 0,50 m).

Le site étudié s'inscrit dans une ZPPA dont le seuil à partir duquel un projet est examiné par le SRA est fixé à 3000m^2 pour un permis de construire.

Conformément à l'article 37 du décret n°20002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n°2002-44 du 17 janvier 2001 (relative à l'archéologie préventive), **le Service Régional de l'Archéologie sera sollicité par le porteur de projet afin d'examiner le projet d'aménagement pour préciser s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques** (diagnostic détaillé, fouilles, mesures de conservation, modification technique du projet).

- Sites inscrits et sites classés

Le code de l'environnement prévoit la protection de monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Visant initialement des éléments exceptionnels et précis du paysage, le classement ou l'inscription de sites concerne désormais des espaces plus vastes, formant des ensembles cohérents sur le plan paysager et vers des territoires ruraux marqués par les activités humaines.

Moins de 2 % du territoire national est classé au titre du paysage. Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).

Aucun site inscrit, site classé ou périmètre de protection n'est rencontré au droit du site d'étude.

A environ 2,5 km du périmètre d'étude immédiat se trouve le site inscrit correspondant à l'ensemble urbain formé par le centre d'Épinal.

- Sites patrimoniaux remarquables

La notion de Site Patrimonial Remarquable ou SPR s'est substitué depuis 2016 aux différents dispositifs de protection et de valorisation des espaces urbains et paysagers, que sont les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans un souci de lisibilité.

Selon le code du patrimoine, les SPR sont constitués par :

- « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. »

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Il suspend notamment la servitude de protection des abords des monuments historiques.

Aucun SPR n'est recensé dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude.

- Monuments historiques

La protection au titre des Monuments Historiques est une servitude d'utilité publique permettant la conservation d'immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis (jardins, grottes, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges) ainsi que d'objets mobiliers. Ces Monuments Historiques sont remarquables d'un point de vue historique, artistique, scientifique ou/et technique en raison de leur rareté, leur exemplarité, leur authenticité ou encore leur intégrité.
Le patrimoine *classé* bénéficie du plus haut niveau de protection, sa conservation étant considérée comme d'intérêt public. Le patrimoine *inscrit* présente plutôt un intérêt de préservation d'échelle régional.

Outre la nécessité de préserver les Monuments Historiques eux-mêmes, la loi du 25 février 1943 introduit la nécessité d'obtenir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres autour des monuments historiques, classés comme inscrits.

Certains monuments historiques ont fait l'objet d'ajustements de leur périmètre de protection. Ce périmètre permet la prise en compte de l'environnement direct des Monuments Historiques en assurant une cohérence avec l'évolution du bâti alentour et permettant de conserver la qualité des perceptions visuelles.

Aucun monument historique n'est recensé dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone d'étude. La zone n'est concernée par aucun périmètre de protection des monuments historiques.

Aucune co-visibilité proche ou lointaine n'est identifiée.

Quatre bâtiments inscrits/classés sont rencontrés à environ 1,5 km du périmètre d'étude :

- L'imagerie Pellerin située à Épinal,
- La maison romaine d'Épinal,
- L'église Notre Dame au Cierge à Épinal,
- Le fort d'Uxegney.

2.4.10.2. Équipements culturels et de loisirs

Les principaux équipements de culture et de loisir sont localisés sur la commune voisine d'Épinal. **La Ville d'Épinal accueille plusieurs équipements culturels :**
- un théâtre d'une capacité de 579 places (Auditorium de la Louvière),
- un théâtre municipal d'une capacité de 330 places,
- une salle de spectacle comportant une salle de 150 places et une salle de 500 places,
- un cinéma comportant 8 salles de projection,
- un centre des congrès

La commune de Charmes, située à environ 20 km au nord de Golbey, accueille une salle de spectacle d'une capacité d'environ 500 places.

Enfin, une autre salle de spectacle d'une capacité de 854 places est située sur la commune de Thaon-les-Vosges, à 5 km au nord de Golbey.

Une grande salle de spectacle manque donc à cette communauté d'agglomération de plus de 100 000 habitants.

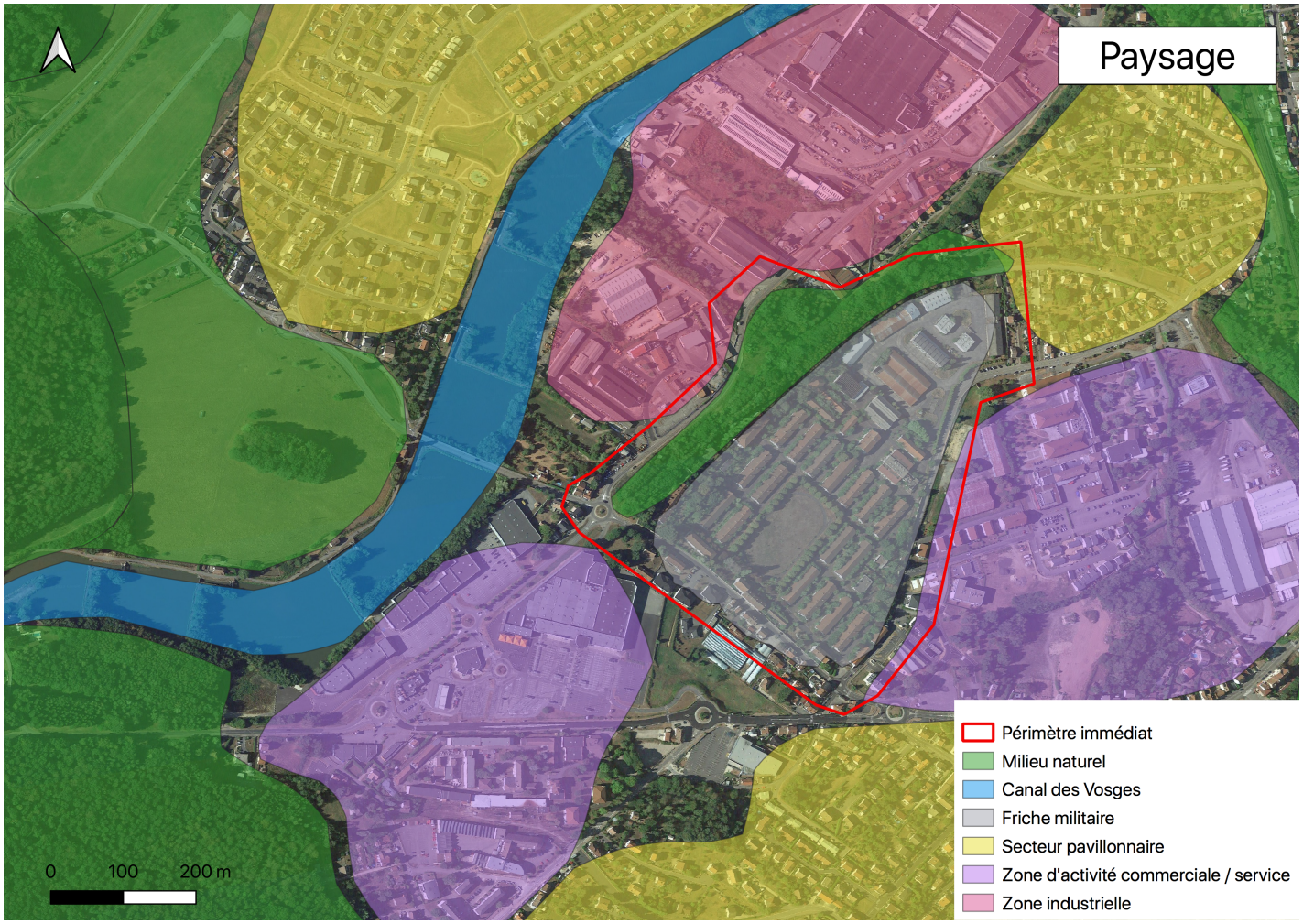
La ville de Golbey abrite, quant à elle, **un centre culturel** ainsi qu'une **bibliothèque multimédia** situés dans le centre-ville.

L'offre d'équipements sportifs est bien développée à Golbey. On y trouve des terrains de football, des cours de tennis, un skatepark, ou encore une piste de BMX. Cependant, cette offre est concentrée au nord de la commune dans le quartier de Maximont.

Plusieurs aires de jeux sont également présentes, mais aucune dans le quartier Haxo.

2.4.11. Paysage

Le site d'étude se situe à l'interface entre plusieurs grands ensembles paysagers à l'échelle communale. Le site d'étude est voisin de zones industrielles et commerciales, de zone pavillonnaires et du canal des Vosges. Une carte des grands ensembles paysagers est consultable ci-après.



Le site d'étude constitue un élément paysager qui se démarque au sein de l'agglomération Golbéenne.

Les éléments de la présence militaire sont encore bien visibles sur le site d'étude. On retrouve la présence de murs et de clôtures entourant des bâtiments de type « militaire » à aspect rectiligne et répétitif.






Outre leur état parfois délabré, les bâtiments servent également de lieu d'expression à des artistes urbains.






La végétation occupe une part importante au sein du site d'étude.

Des alignements d'arbres sont présents entre les bâtiments. Certains abords de bâtiments sont enfrichés avec des ronciers et autres arbustes. Sur la bordure nord du site d'étude, une bande boisée abritant plusieurs essences est retrouvée (bouleau, noisetier, tilleul, épicéa, …).



Le site d'étude est situé dans un contexte urbanisé. Aux abords sont retrouvés des zones pavillonnaires, des commerces, des industries, …



3. Synthèse des enjeux

3.1.1. Environnement physique

- Climat

Le climat continental avec ses amplitudes thermiques devra être pris en compte dans la conception des bâtiments (isolation, orientation, etc). De plus, l'alternance de périodes de gel/dégel peut impacter les matériaux et les bâtiments utilisés.

Des tempêtes se sont déjà produites sur le territoires. Ce risque doit également être pris en compte lors de la conception.

L'ensoleillement pourra être exploité par une bonne orientation des bâtiments ou encore la mise en place de panneaux solaires.

Les précipitations sont assez homogènes sur l'année mais peuvent tout de même être conséquentes. Les précipitations parfois importantes devront être intégrées dans les calculs de dimensionnement de réseau d'évacuation.

- Relief

Le relief est assez plat et ne présente pas de contrainte à l'urbanisation. Les sols sont favorables à l'implantation de bâtiments.

- Ressource en eau

Une masse d'eau souterraine se situe au droit du site d'étude. Une attention devra être portée sur les rejets et infiltrations afin de ne pas polluer cette masse d'eau.

Le site d'étude fait partie du bassin versant de la Moselle. Le site d'étude reçoit les eaux captées en amont (ouest) au sein d'une canalisation. Cette canalisation traverse le site d'étude vers l'est.

Les sols sont favorables à l'infiltration des eaux de pluies. Des zones humides sont potentiellement présentes par endroit. Un inventaire de la végétation et de la pédologie du site pourrait permettre de mieux situer les enjeux.

- Risques naturels

Le site d'étude est situé en zone d'aléa sismique de niveau 3. Des règlementations sont applicables à la construction des bâtiments et devront être prises en compte.

Le risque d'inondation par remontée de nappe est présent sur le site d'étude.

Le site ne présente pas d'enjeu majeur concernant les risques de gonflement des argiles, de cavités souterraines et de mouvements de terrains.

3.1.2. Environnement naturel

- Espaces naturels remarquables

Aucun zonage environnemental n'est présent au droit du projet.

Dans un rayon de 5 km, plusieurs ZNIEFF et ENS sont rencontrés. Parmi ces sites, de nombreux gîtes à chiroptères sont présents. Des connexions avec des déplacements d'individus entre ces gîtes et les bâtiments du site d'étude sont possibles.

- Faune / flore

Une étude de la faune et de la flore du site est en cours. Deux espèces de chauves-souris et des nids d'Hirondelles ont déjà pu être observés au niveau de certains bâtiments. Les enjeux au droit du site d'étude devraient normalement concerner les Chiroptères et les Oiseaux. Le Muscardin ou l'Écureuil roux peuvent également être rencontrés.

- Trame verte et bleue

Aucun élément de trame verte et bleue à l'échelle régionale ou locale n'est mentionné au droit du périmètre d'étude.

Un corridor aquatique est mentionné au droit du canal des Vosges dans les TVB du SCoT et du PLU. La vallée de la Moselle est mentionnée à l'échelle régionale et locale en tant qu'élément de la trame bleue. Cet élément est également retrouvé au sein de la trame noire du SCoT.

3.1.3. Environnement humain

- Contexte administratif

La ville de Golbey est une ville dynamique qui devrait voir sa population continuer d'augmenter dans les prochaines années.

La ville de Golbey propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Par conséquent, près de 2 000 travailleurs habitant en dehors de la ville viennent travailler à Golbey.

La commune de Golbey compte plus de 4 600 logements. Les T3 et T4 restent majoritaires malgré une évolution sur la période 2013-2018 où 50 % des nouveaux logements sont des T1 et T2. Les occupants de logements sont majoritairement locataires.

- Les zones d'activités, équipements et services

Le territoire communal compte plusieurs ZAC permettant l'implantation de logements. Cependant, les réserves foncières sont faibles. Golbey a des besoins en termes de construction neuve et en rénovation de logements.

Golbey dispose d'une large offre concernant les domaines de l'éducation, la santé, ou encore les équipements sportifs. Les équipements culturels tels qu'une grande salle de spectacle sont manquants sur Golbey et les communes alentours.

- Déplacement et infrastructures de transport

L'utilisation de la voiture est majoritaire dans les déplacements du quotidien sur la commune. Le site d'étude est desservi par plusieurs voies de circulation dont des grands axes (départementaux et nationaux) qui passent à proximité. L'accès en voiture peut se faire facilement.

Plusieurs arrêts de bus sont situés à proximité du site d'étude. Ces arrêts sont desservis par trois lignes de bus.

En revanche, les voies cyclables sont assez peu nombreuses et pourraient être développées. Le développement des voies douces de circulation entre les polarités de la ville est une orientation du PADD de Golbey.

- Les outils de planification et d'urbanisation du territoire

Le SCoT permet la réalisation de grands projets d'équipements qui contribuent à asseoir l'attractivité du territoire et les fonctions de santé, touristiques, culturelles et sportives du territoire. La ville de Golbey a pour objectif la construction de 140 logements neufs et la rénovation de 66 logements vacants d'ici 2025.

Au PLU de Golbey, l'urbanisation d'une grosse partie du site d'étude, dont la caserne militaire, n'est pas permis. Une révision du PLU est en cours ayant pour but de mettre en conformité les documents d'urbanisme et la requalification de cette friche militaire.

Le projet urbain envisagé sur l'emprise de l'ancienne caserne a pour objectif :
- Le développement résidentiel avec la création de 300 à 350 logements ;
- Le développement sportif et culturel avec notamment une salle permettant d'accueillir environ 2 500 personnes.
- Le développement des liaisons douces pour relier les principales polarités de la Ville.
- Enfin certains espaces seront désartificialisés et aménagés par des plantations paysagères afin de favoriser la biodiversité en ville.

Les terrains de la caserne militaire sont propriété de l'Etat. La vente de cette parcelle au profit de la ville de Golbey est en cours.

- Réseaux et servitudes

Aucune servitude d'utilité publique n'est mentionnée au droit du périmètre d'étude immédiat.

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération Golbéenne relèvent en majorité du « système unitaire ». Une canalisation du réseau unitaire traverse le site d'étude au milieu de la caserne militaire. Cette canalisation devra être préservée lors de l'aménagement du site. D'autres canalisations, ainsi que les réseaux secs (électricité, gaz) sont enterrés au niveau des routes autour du site d'étude.

La commune sera en capacité d'alimenter en eau potable et de traiter les eaux usées générées sur le site d'étude.

Aucun périmètre de protection lié à un captage d'eau potable ne concerne le périmètre d'étude immédiat.

- Risques industriels et technologiques

Le périmètre d'étude se situe en dehors de tout zonage lié au PPRt de la société Totalgaz de Golbey.

Aucun site Basias, Basol, ou SIS n'est mentionné au droit du périmètre d'étude. Cependant, des pollutions ont été identifiées à certains endroits dans les sols du site d'étude. Une dépollution devra être effectuée.

Le passé militaire de la zone d'étude peut révéler la présence d'engins explosifs présents dans le sol. Une étude pyrotechnique permettrait de sécuriser les travaux.

Plusieurs sites classés Seveso ou ICPE sont situés à Golbey. Aucun de ces sites n'implique une réglementation concernant les constructions au droit du site d'étude.

Des diagnostics amiante et plomb ont été effectués sur les bâtiments de la caserne militaire. Plusieurs bâtiments ont révélé la présence de ces matériaux. Des précautions devront être prises lors de la déconstruction de ces bâtiments.

- Cadre de vie et santé humaine

La route D166 passe à proximité directe du site d'étude. Il s'agit d'une route très fréquentée ce qui peut conduire à des nuisances pour les riverains. Une réglementation est en place concernant l'isolation acoustique des bâtiments sur une bande de 100 m de part et d'autre de cette route.

La zone d'étude n'est actuellement pas responsable d'émissions de polluants. Les voies de circulations ainsi que les activités industrielles et le secteur du logement influencent localement la qualité de l'air.

- Patrimoine et loisirs

Le site étudié s'inscrit dans une ZPPA dont le seuil à partir duquel un projet est examiné par le SRA est fixé à 3000m^2 pour un permis de construire. Le Service Régional de l'Archéologie sera sollicité par le porteur de projet afin d'examiner le projet d'aménagement pour préciser s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques**.**

Aucun site inscrit, site classé ou périmètre de protection n'est rencontré au droit du site d'étude.

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude.

Aucun monument historique n'est recensé à dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone d'étude. La zone n'est concernée par aucun périmètre de protection des monuments historiques. Aucune co-visibilité proche ou lointaine n'est identifiée.

L'offre culturelle est assez restreinte, les salles de spectacles sur les communes d'Épinal et aux alentours ont des capacités maximum voisines de 500 places. La construction d'une salle d'une plus grande capacité permettrait d'attirer d'autres artistes, de renforcer l'offre de divertissement, et de renforcer la position du pôle urbain central d'Épinal.

L'offre de loisirs est bien développée à Golbey, mais cette offre est dispersée en dehors du quartier du site d'étude. L'aménagement d'une zone de loisirs au droit du site d'étude permettrait de relocaliser l'offre à proximité des habitants du quartier.